

<p style="text-align:center"><b>ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 20 DECEMBRE 2010 PROCES-VERBAL</b></p>
--

**Séance du 20 décembre 2010 (matin)**

Étaient absents ou représentés :

Mme Marie-José BANDECCHI (pouvoir à Mme SATTONNET) - M. Fernand BLANCHI - Dr Alain FRERE (pouvoir à M. CIOTTI) - M. Thierry GUEGUEN (pouvoir à Mme GIUDICELLI) - M. Benoît KANDEL - M. Philippe TABAROT (pouvoir à M. GUMIEL) - M. Patrick TAMBAY (pouvoir au Dr ROUX à partir de 9h15) - M. René VESTRI.

Suspension de séance de 13 H 00 à 14 H 50.

**Séance du 20 décembre 2010 (après-midi)**

Étaient absents ou représentés :

M. Lauriano AZINHEIRINHA - Mme Marie-José BANDECCHI (pouvoir à Mme SATTONNET) - M. Fernand BLANCHI - M. Joseph CALZA (pouvoir à M. LORENZI) - M. CUTURELLO (départ à 17h40 à partir du rapport n° 23) - M. Antoine DAMIANI - Dr Alain FRERE (pouvoir à M. CIOTTI) - Pr René GILLY (pouvoir à M. REVEL à partir de 17h30) - M. Thierry GUEGUEN (pouvoir à Mme GIUDICELLI) - M. Benoît KANDEL - M. Henri LEROY (pouvoir à M. PAUGET à partir de 17h15) - M. David LISNARD - M. Gilbert MARY (pouvoir à M. MASCARELLI) - M. Gérard SPINELLI - M. Philippe TABAROT (pouvoir à M. GUMIEL) - M. Patrick TAMBAY (pouvoir au Dr ROUX) - M. René VESTRI - M. Jacques VICTOR (pouvoir à M. ALBIN à partir de 17h15).

L'an deux mille dix le 20 décembre, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 8 h 52 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, président du conseil général.

**M. Le Président.**- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Avant d'ouvrir cette séance budgétaire traditionnelle, je voudrais exprimer l'hommage de notre collectivité à deux de ses agents qui ont récemment disparu dans des conditions douloureuses et tragiques. Le conseil général forme une grande famille forte de près de 5 000 personnes. Naturellement, nous devons être solidaires et aux côtés des familles dans les épreuves qu'elles subissent. Nous avons perdu en quelques semaines, à la fois notre Directeur Général adjoint en charge des affaires sociales, Christian GROUSELLE et, il y a maintenant près de 15 jours, Vincent BESTAGNO dans le terrible accident d'hélicoptère qui a emporté sa vie ainsi que celle du pilote et celle d'un géologue de l'entreprise Heaven Climber qui travaillait pour le conseil général dans le cadre de nos missions de lutte contre les éboulements.

Je voudrais d'abord rendre hommage à Christian GROUSELLE. Jusqu'à son dernier souffle de vie, Christian GROUSELLE, grand serviteur de la chose publique, n'a pas coupé le lien qui le reliait au conseil général. Trois jours avant sa mort, il me rédigeait encore des notes, démontrant son engagement jusqu'au dernier souffle de vie, jusqu'aux dernières forces qu'il avait, au service de notre collectivité. La dernière note que j'ai lue de sa part, c'était un samedi après-midi, et il venait de décéder deux heures avant. Il a mis un point d'honneur à assumer les grandes responsabilités qui constituaient sa motivation quotidienne jusqu'au dernier instant.

Arrivé au conseil général en 1991, il a participé à toutes les grandes politiques sociales et de santé du département dès 1994, en qualité de Directeur Général adjoint pour la santé, les solidarités et l'insertion. Sous son autorité affirmée, mais toujours emprunte d'un grand humanisme, notre département s'est doté de politiques efficaces et dynamiques. En matière de santé publique ont été mises en place, outre les missions traditionnelles, plusieurs campagnes de dépistage – le plan cancer, le plan Alzheimer, les appels à projets Santé – permettant de doter les équipes médicales de techniques de pointe, comme les e-valises médicales, destinées aux médecins des zones rurales. Ces innovations ont d'ailleurs valu à plusieurs reprises à notre collectivité des distinctions nationales.

Christian GROUSELLE avait permis au conseil général des Alpes-Maritimes de se distinguer par l'ouverture de la première Maison Départementale des Personnes Handicapées et plus récemment par la mise en place de l'antenne départementale de recueil d'évaluations et de traitement des informations préoccupantes, en charge de recueillir tous les signalements d'enfants maltraités ou risquant de l'être. Dans le domaine de la protection de l'enfance, Christian GROUSELLE a toujours veillé, en parfaite collaboration avec l'ensemble des acteurs associatifs et judiciaires, à ce que les plus fragiles soient protégés et accompagnés. La création de l'école des Parents lui tenait particulièrement à cœur, et il s'était occupé personnellement de sa mise en place. Là encore, il assistait aux dernières sessions de l'École des Parents, deux ou trois samedis avant son décès. En matière d'insertion, il avait œuvré pour permettre l'adaptation de nos services à la gestion du RMI, et plus récemment du RSA.

Homme distingué et de grande culture, attentif à ses interlocuteurs comme à tous ceux qui ont eu le privilège de travailler à ses côtés, dévoué à notre collectivité, Christian GROUSELLE a toujours su concilier humanité et pragmatisme pour accomplir les

différentes missions qui lui ont été confiées. Sa disparition constitue un grand manque pour toutes celles et tous ceux qui l'ont côtoyé, qui l'ont apprécié et qui l'ont aimé. J'adresse nos plus sincères condoléances à ses proches, à son épouse, à ses filles, à ses amis, à ses collaborateurs et à tous les agents de cette DGA sociale qui constitue un élément essentiel de l'action de notre collectivité.

Je voudrais maintenant témoigner notre sympathie à l'ensemble des familles des victimes de la terrible tragédie qui s'est déroulée à Piène-Haute il y a maintenant près de deux semaines. Cette tragédie a ôté la vie à trois hommes de valeur : le pilote de cet hélicoptère, Franck MALCHAUX ; le technicien de la société Heaven Climber, Jérôme MAUPOME ; le géologue du conseil général, Vincent BESTAGNO.

C'est un drame terrible et forcément injuste qui a frappé ces trois jeunes hommes dans la force de l'âge. J'étais à Piène-Haute le 7 décembre dernier, aux côtés des familles, et je salue aujourd'hui M. et Mme BESTAGNO qui sont ici dans la tribune. Je salue l'amie de Vincent, tous ses proches, sa famille. Vous étiez là ce soir du 7 décembre, dans cette nuit glaciale, dans cette vallée de la Roya. Il y avait Jean-Mario LORENZI et Gilbert MARY. Tout le début de la nuit, nous avons espéré, avant que l'hélicoptère ne soit retrouvé, et qu'ensuite malheureusement les corps ne le soient également, sans que la vie puisse triompher de la mort. Vous avez fait preuve M. BESTAGNO d'un extraordinaire courage auquel je veux rendre hommage.

Issu d'une famille profondément enracinée dans le vieux Nice où elle est très estimée, Vincent BESTAGNO était un homme passionné par son métier. Après des études brillantes qui l'avaient conduit à l'obtention d'un DESS et après quelques années d'activité professionnelle en région parisienne au sein de la DDE des Yvelines, Vincent BESTAGNO avait rejoint les Alpes-Maritimes en 2005. Il avait intégré le conseil général des Alpes-Maritimes en 2006, dans le cadre du transfert des routes nationales de l'État vers le conseil général. Vincent BESTAGNO s'était parfaitement intégré au sein de notre collectivité. Ses qualités humaines, son professionnalisme et son jugement sûr en faisaient un collègue de travail unanimement apprécié de tous. L'émotion qu'a soulevée sa disparition au sein de la Direction des Routes a été immense, et la présence de ses collègues aujourd'hui dans les tribunes de notre hémicycle en témoigne.

Référent incontestable au jugement sûr dans le domaine des risques de chutes de pierres, il intervenait systématiquement sur tous les éboulements survenant sur le réseau routier départemental. Son rôle était essentiel et a appelé une responsabilité lourde, personnelle et importante. C'est lui qui chaque fois, en cas de sinistre, prenait la responsabilité de décider s'il fallait ou non rouvrir une route. Dans nos sociétés où nous diluons de plus en plus les responsabilités, avoir à assumer personnellement cette charge, pour un homme jeune, était un poids qui pesait chaque jour sur ses épaules. C'est une mission dont il s'est acquitté avec une efficacité totale, sans jamais commettre d'erreur.

Il venait d'être promu Technicien supérieur principal, en novembre 2010, lors de la CAP d'avancement. Cette promotion avait fait la fierté de ses proches et de ses parents. Vincent BESTAGNO avait fêté ses 35 ans le 3 décembre dernier. Il manquera cruellement à

ses amis de la Direction des Routes, à l'ensemble de notre collectivité, et bien-sûr nous mesurons l'immense douleur de sa famille et de ses proches. Je veux en notre nom à tous vous adresser nos condoléances les plus sincères et vous dire combien nous sommes admiratifs devant le courage dont vous faites preuve dans ce moment dont nous comprenons l'immense difficulté pour chacune et chacun d'entre vous.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, en hommage à Christian GROUSELLE et Vincent BESTAGNO, je vous demande d'observer une minute de silence.

*Une minute de silence est observée à la mémoire de Christian GROUSELLE et de Vincent BESTAGNO.*

Je vous remercie.

Je demande à Melle MURRIS de bien vouloir procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

*Melle Caroline MURRIS procède à l'appel des membres du conseil général.*

**Mlle MURRIS.**- Le quorum est atteint Monsieur le Président.

**M. Le Président.**- Merci Mlle MURRIS. Mes chers collègues, nous allons procéder maintenant à l'examen de l'ordre du jour, avec comme rapport principal l'examen de notre budget primitif pour l'année 2011.

## **1. BUDGET PRIMITIF POUR 2011**

**M. Le Président.**- Mes chers collègues, ce budget que j'ai l'honneur de vous présenter se caractérise avant tout par le respect des grands équilibres financiers de notre collectivité. Dans un contexte international encore fragile, et malgré les frémissements d'une reprise économique qui se confirme, notre collectivité s'engage dans un budget solidaire au quotidien et volontaire pour l'avenir. Solidaire avec les femmes et les hommes de ce département, solidaire avec les territoires qui le composent, mais également volontaire pour l'avenir.

Dans un climat économique fragile, force est de constater que la France, grâce à des politiques déterminées et responsables, a mieux résisté que nombre de pays européens, en particulier grâce à l'effort du plan de relance qui a joué un rôle déterminant d'amortisseur de cette crise, la plus grave que le monde ait connue depuis 1929. Au niveau départemental, le conseil général a naturellement pris toute sa place dans cette politique de relance, puisque nous avons mobilisé 370 M€ d'investissements ayant favorisé l'émergence de 580 chantiers, qui ont certainement sauvé des milliers d'emplois dans les Alpes-Maritimes. A ce titre, les indicateurs du taux de chômage sont particulièrement probants. Le taux de chômage relevé dans notre département est le moins élevé de tous les départements de la région Provence Alpes Côte d'Azur, et il est également moins élevé que la moyenne nationale.

Autre indicateur favorable concrétisant l'engagement et la mobilisation de notre collectivité : au deuxième trimestre 2010, environ 70 % des établissements économiques des Alpes-Maritimes ont bénéficié d'une augmentation de leur chiffre d'affaires. A cela s'ajoute

une progression nette du chiffre d'affaires de l'activité touristique : + 6 % cette année contre 4 % pour la France entière. Une relance du marché de l'immobilier, dont l'impact sur les droits de mutation se traduit par une hausse de nos recettes de droits de mutation de 33 % par rapport à 2009, témoignant ainsi d'une confiance nouvelle qui se réinstalle et d'un dynamisme retrouvé. Nous constatons mieux à quel point notre volontarisme budgétaire et l'engagement de politiques départementales efficaces ont permis dans un premier temps de mieux résister à la crise et désormais de pouvoir ouvrir de nouveaux horizons à nos concitoyens. C'est pourquoi nous pouvons aujourd'hui nous permettre d'affirmer que notre institution sort renforcée de cette crise, car nous avons su y faire face avec sang froid et détermination.

Nous pouvons sur ces fondations assainies bâtir notre budget 2011 avec une confiance qui ne se départira pas et une indispensable prudence de gestion. Les fondamentaux qui ont prévalu à l'élaboration du budget se déclinent en cinq points essentiels : la stabilité fiscale ; la diminution du recours à l'emprunt ; la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement ; le redimensionnement de l'investissement ; l'évolution favorable de notre épargne. Des fondations budgétaires solides qui préparent l'avenir : c'est le socle sur lequel nous bâtissons ce budget, avec cinq axes, cinq lignes de force pour structurer notre politique budgétaire, notre politique fiscale et notre politique d'investissement.

La stabilité fiscale : en 2011, le département poursuivra une politique de stabilité fiscale après l'année 2010, ce qui se traduira par une non-augmentation du taux de l'impôt pour la deuxième année consécutive dans le but de ne pas pénaliser les contribuables azuréens. C'est le premier engagement, et c'est un engagement fort et structurant de notre socle budgétaire.

Le deuxième axe essentiel est la diminution du recours à l'emprunt. Depuis 2004, les grands projets d'investissements réalisés par notre collectivité ont nécessité de recourir à l'emprunt. Ils ont véritablement modifié le visage de notre département en lui permettant de rattraper un retard considérable et de figurer désormais parmi les départements les plus dynamiques de France. L'objectif prévu initialement a été respecté et dépassé. Aujourd'hui, notre collectivité s'engage dans une politique de limitation du recours à l'emprunt. Pour 2011, ce dernier sera au maximum de 94 M€, ce qui nous permettra de ramener notre ratio d'endettement à 6,5 années, ce qui correspond à retrouver le niveau d'endettement que nous connaissions avant la crise économique.

Le troisième axe de notre politique budgétaire est la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est un engagement responsable que nous menons en rationalisant la dépense publique. Ainsi en 2011, nous vous proposons de reconduire pour la troisième année consécutive le même montant de crédits de fonctionnement, soit 960 M€ hors dette. Cette stabilisation est historique et sans doute inédite en France : trois années consécutives sans augmentation de nos dépenses de fonctionnement. Ainsi nous poursuivons de façon énergique, déterminée et cohérente notre plan d'économie mis en place depuis 2009. Parce qu'il est rare, l'argent public doit toujours être respecté dans son utilisation.

Je vous prie de bien vouloir noter que nous diminuerons pour la troisième année consécutive de 12,5 % les crédits de communication et de protocole, après les avoir déjà

diminués de 10 % en 2010 et de 15 % en 2009. J'ajoute, pour mesurer l'ampleur des efforts accomplis, que cette maîtrise des dépenses s'effectue malgré l'augmentation importante et constante de nos interventions en matière sociale, ce qui souligne d'autant plus la qualité de cette politique de rationalisation et la force des efforts qui ont été accomplis.

Quatrième axe : un redimensionnement de l'investissement. Autre engagement que je détaillerai un peu plus tard : le redimensionnement progressif de nos dépenses d'investissement. Pour 2011, je vous propose d'inscrire 250 M€ de dépenses d'investissement. Ce volume nous permettra d'assurer la poursuite des grands chantiers prioritaires pour les Alpes-Maritimes. Depuis 2004, notre collectivité a fait le choix pertinent de réaliser de grands programmes d'investissement indispensables qui manquaient à notre département dans des domaines essentiels : le Plan Route, pour plus d'1 milliard d'euros ; le Plan Collège Avenir, pour plus de 500 M€ ; la politique en faveur des gymnases, avec 21 gymnases neufs à l'intérieur du plan Collège Avenir ; le Plan Sécurité avec la réalisation ou la programmation de 14 unités de gendarmerie et de 2 commissariats ; le Plan d'investissement pour les casernements de pompiers au travers de notre investissement dans le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Ce niveau exceptionnel d'investissement a porté notre effort à une intervention à hauteur de 391 € par habitant, alors que la moyenne nationale était de 256 € par habitant pour les départements dits millionnaires, c'est-à-dire se situant dans la strate de plus d'1 million d'habitants.

Nous avons par là-même rattrapé notre retard et rejoint le peloton de tête des départements qui bâtissent, qui investissent, qui créent, qui innovent, c'est-à-dire des départements qui ont le courage de l'audace. Le dynamisme des Alpes-Maritimes est désormais largement reconnu. L'essentiel de cet effort accompli, notre département peut et doit retrouver aujourd'hui un niveau d'investissement plus conforme à la moyenne nationale, sans pour autant impacter nos politiques d'investissement public.

Dernier point majeur qui dessine les piliers porteurs de ce budget : le confortement de notre épargne. La remontée de nos droits de mutation, alliée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement que je viens de rappeler et au redimensionnement des dépenses d'investissement, nous permet de restaurer de façon durable les niveaux d'épargne. Dès 2011, ils seront supérieurs de 30 % à ceux constatés en 2008, c'est-à-dire l'année ayant précédé la crise économique et budgétaire. Ce rétablissement opéré en si peu de temps est spectaculaire.

Élaborer un budget repose sur deux piliers essentiels : en matière d'investissement, consolider, conforter et améliorer les politiques existantes pour apporter un service public et une qualité de vie irréprochables aux habitants de notre département ; anticiper, avec imagination et audace, efficacité et pertinence, les évolutions de notre société, c'est aussi l'ambition de ce projet. C'est également anticiper les besoins des populations. C'est l'ambition de ce budget, et c'est la marque de ce projet d'action qui s'appuie sur deux grandes politiques volontaristes : le renforcement de nos acquis, et l'affirmation de nouvelles ambitions pour les Alpes-Maritimes.

Le renforcement de nos acquis tout d'abord. En 2011, les solidarités humaines et territoriales demeureront plus que jamais au cœur de nos engagements et constitueront la

colonne vertébrale de notre politique. La solidarité pour tous sera une ambition première de notre collectivité qui se doit en toute circonstance de tendre la main aux plus fragiles et aux plus exposés. C'est sans doute la plus noble de nos missions. Ainsi en 2011, nous mobiliserons au total pour l'action sociale près de 500 M€. Ce seront très exactement 497 M€ qui seront inscrits en faveur des grandes politiques sociales.

Cette hausse de nos engagements est la preuve concrète de notre volonté d'assumer pleinement et entièrement ce rôle social sur l'ensemble du territoire départemental. Nous le ferons en faveur des solidarités humaines. En 2011, à travers l'élaboration du nouveau schéma départemental de gérontologie qui couvrira les années 2011, 2012, 2013 et 2014, je vous proposerai de définir une nouvelle politique en faveur des personnes âgées. Nous le ferons naturellement avec le regard porté sur les évolutions nationales qui se dessinent, notamment sur la réforme de la dépendance, grand chantier ouvert par le Président de la République.

Au-delà du volet social et médical en faveur de nos seniors, nous avons la volonté d'engager une réflexion importante sur un volet culture, animation, loisirs, en direction des seniors de notre département. Face en effet au formidable défi de l'augmentation de l'espérance de vie qui constitue l'indicateur le plus pertinent et le plus incontestable de l'amélioration de notre qualité de vie dans nos sociétés modernes, nous devons prendre en compte les défis liés à cette espérance de vie qui augmente chaque année de 3 mois. Notre collectivité se doit, en tant que pilote des politiques en faveur des personnes âgées, de jouer un rôle pivot pour permettre aux seniors de se sentir citoyens à part entière et de plein exercice dans la vie départementale. Ce sera notamment le rôle conféré à la future Maison des Séniors qui verra bientôt le jour au cœur de Nice.

Il ne peut y avoir une solidarité humaine sans une solidarité territoriale forte et cohérente. Les deux sont intimement liées. C'est pourquoi nous agissons en direction de tous les territoires de notre département, avec équité et justice. La solidarité territoriale sera le deuxième moteur de notre action politique. Comme toujours, le conseil général se placera au cœur de la cohésion territoriale et demeurera attentif aux besoins des communes qui le composent. Depuis 2009, l'aide aux communes, naturellement essentielle pour tout aménagement du territoire juste et équitable, a mobilisé près de 150 M€ et a permis de soutenir près de 2 000 projets portés par les communes et les intercommunalités. En 2011, nous inscrirons plus de 71 M€ pour ces mêmes communes et ces mêmes intercommunalités. Là encore, nous avons souhaité, et c'est une volonté politique très clairement revendiquée et affirmée, maintenir notre niveau d'intervention pour les communes. Ce lien vital entre le conseil général et les communes des Alpes-Maritimes est la source du dynamisme de notre département et la garante des progrès pour nos habitants. La culture, l'éducation, la jeunesse, le sport, l'enseignement supérieur, ou encore le développement économique et en son sein le développement touristique, s'inscriront comme autant de priorités dans cette ambition territoriale forte.

Enfin, nos programmes en direction des routes et des ports seront confirmés, tout comme notre participation aux grands projets structurants pour l'avenir, comme l'Opération d'Intérêt National Eco-Vallée ou la poursuite du développement de Sophia Antipolis avec

notamment l'achèvement du campus du futur lié aux sciences et technologies de l'information et de la communication.

Dans cette solidarité territoriale, la sécurité occupera une place importante, au travers de nos actions de prévention, avec le développement des contrats de responsabilité parentale et avec l'affirmation des missions poursuivies par les écoles départementales. Dans notre département, une attention toute particulière a été portée au phénomène de décrochage scolaire et d'absentéisme des jeunes. C'est en effet un fléau majeur. Nous avons voulu le combattre avec des outils qui étaient à notre disposition et que d'autres n'avaient pas jugé utile de mobiliser. Aujourd'hui, près de 200 contrats de responsabilité parentale ont été signés avec une obligation pour les parents de suivre une session de trois modules à l'école de parents de Nice ou à celle du Cannet récemment ouverte à la rentrée de septembre. Ce dispositif trop souvent caricaturé fait maintenant la preuve de son utilité et constitue une référence.

L'Établissement de Réinsertion Scolaire (ERS) de Saint-Dalmas de Tende a été le premier établissement de ce type ouvert en France. Il commence à jouer pleinement son rôle et à permettre à des jeunes en rupture de scolarité de retrouver un but et un sens à leur vie, en retrouvant le goût de la scolarité. Nous soutiendrons l'ouverture d'un second Établissement de Réinsertion Scolaire dans les Alpes-Maritimes. Aux côtés de ces actions essentielles portées vers la jeunesse et axées sur la prévention, nous poursuivrons nos actions de lutte contre la délinquance. La lutte contre l'insécurité demeurera naturellement une priorité qui s'exprimera à travers notre plan Sécurité qui doit procurer aux forces de gendarmerie et de police des bâtiments et des conditions de travail adaptés à la difficulté de leurs missions.

Enfin, nous confirmerons nos politiques liées à la prévention de la délinquance avec nos équipes mobilisées dans 33 quartiers de ce département. Nous confirmerons également en matière de solidarité territoriale, comme en matière de sécurité, notre soutien au SDIS qui bénéficie depuis des années, et en tous cas depuis la départementalisation, d'un engagement plein et entier de la collectivité départementale. Je veux en saluer l'efficacité et le grand professionnalisme.

Nous serons amenés cette année à ouvrir de nouveaux chantiers. C'est en tous cas le chemin que je vous propose de suivre ensemble. Alors que notre département commence à sortir résolument de la crise, j'ai souhaité que nous puissions immédiatement, après avoir renforcé les politiques existantes que j'ai rappelées, proposer de nouvelles ambitions aux habitants de notre département. Je souhaite que cette année 2011 procure un coup d'accélérateur à nos politiques en faveur des déplacements. Le plan Déplacements que nous aurons à débattre au cours de cette année 2011 visera à faire en sorte que l'on puisse dans ce département se déplacer mieux et plus vite, dans de meilleures conditions, et tout en pouvant bénéficier de tarifs avantageux, attractifs et incitatifs favorisant le développement des transports en commun.

Notre politique de transports et de déplacements constitue sans aucun doute le point fort de la solidarité territoriale avec le ticket à 1 euro qui a permis de voir une augmentation de près de 50 % depuis 2006 de la fréquentation de nos transports en commun dans le

département des Alpes-Maritimes. 2011 sera l'année de la mise en place concrète de la Carte Azur qui fondera cette véritable Carte Orange Côte d'Azur, longtemps annoncée et très longtemps attendue, souvent déplacée d'année en année, et qui enfin verra le jour. En matière ferroviaire, le département participera aux études de l'infrastructure LGV Côte d'Azur dont nous attendons la réalisation avec impatience.

En matière de santé, autre innovation que je vous propose, le département soutiendra l'émergence du futur Institut Universitaire de la Face et du Cou qui doit permettre de regrouper à terme sur un même site les activités d'ORL et de chirurgie maxillo-faciale, actuellement exercées au CHU de Nice et au Centre Antoine Lacassagne. Le cancer demeure la première cause de mortalité pour les femmes de moins de 65 ans et pour les hommes dans notre département. 8 000 cas nouveaux se sont ainsi déclarés l'année dernière. Nous voulons continuer à promouvoir des réponses innovantes contre cette maladie implacable. C'est tout le sens de notre engagement dans un autre projet phare, le synchrocyclotron, sur la commune où est déjà situé le cyclotron qui constitue une référence internationale en matière de traitement des tumeurs de l'œil. C'est pour cela aussi que nous lancerons un nouvel appel à projets Santé, ce qui depuis 2006 a favorisé la réalisation de 107 projets innovants en matière de lutte contre le cancer, de lutte contre la maladie d'Alzheimer et de recherche.

Enfin, autre innovation sur ce volet social et ce volet lié à la solidarité humaine, nous vous proposons, aux côtés de nos interventions dans le cadre de nos compétences sur le handicap et dans le cadre du schéma sur le handicap que nous avons voté, d'innover en la matière en lançant un plan tourné vers la personne handicapée. Nous voulons faire en sorte, avec ce schéma départemental, de prévoir des actions concrètes en faveur des personnes handicapées, notamment dans le développement de l'accès aux loisirs, à la culture, au patrimoine naturel, aux transports. Nous avons beaucoup travaillé avec les élus en charge de ce dossier et avec les services. D'ici la fin du premier semestre, nous aurons à nous prononcer sur ce plan.

Autre action innovante que nous mettrons en œuvre cette année : le service civique. Il a pour mission de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne volontaire de servir les valeurs de la République. Redonner un sens à notre jeunesse, lui proposer un but, pour réintégrer la République et lui offrir des perspectives d'avenir : c'est un engagement noble que poursuivra le département en la matière. Nous proposerons ainsi des missions d'intérêt général dans les domaines qui relèvent de la solidarité, de la santé ou de l'environnement.

Autre action concernant le placement familial et notre politique de l'enfance : cette année sera marquée par une innovation forte en matière de mode d'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Actuellement, un déséquilibre existe entre le nombre de places proposées en établissements (760), et le nombre de places offertes en accueil familial (465). Si la capacité d'hébergement qui est de 1 215 places est suffisante, globalement, il est impératif de la rééquilibrer au profit d'une augmentation du nombre de places chez les assistants familiaux. En 2011, nous lancerons ainsi une vaste campagne d'information et de

recrutement sur le métier d'assistant familial. Nous proposerons de développer le mouvement de prise en charge auprès des assistants familiaux.

Enfin, point innovant également que je vous soumetts en matière d'environnement et de cadre de vie : en 2011, un souffle nouveau sera apporté en matière environnementale dans le cadre d'un vaste projet de rénovation de nos parcs naturels départementaux qui doivent devenir de véritables poumons verts au service des familles des Alpes-Maritimes. Ces espaces naturels, s'ils connaissent aujourd'hui un succès remarquable en termes de fréquentation, ne sont trop souvent pas assez adaptés aux attentes du public. Ils doivent faire l'objet d'une redéfinition conséquente en matière de qualité d'accueil, d'accessibilité et d'offre de loisirs. Nous souhaitons ainsi proposer un grand projet de réaménagement de nos parcs avec la création d'un label pour les sept parcs naturels situés en zone urbaine, ceux qui bénéficient de la plus grande fréquentation et qui sont à proximité des grands centres urbains. A l'intérieur de ces parcs naturels urbains se développeront des aménagements d'accueil ludo-sportifs, un calendrier d'animations nature et culture, ainsi que des animations sportives. De même, nous veillerons à favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite.

En matière d'éducation, compétence ô combien tournée vers l'avenir de notre collectivité, je vous proposerai de poursuivre la révolution numérique que nous avons engagée. 2011 marquera un développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, avec la généralisation à tous les collèges des Alpes-Maritimes des espaces numériques de travail d'abord, et progressivement du livre numérique. Ce pari vers l'avenir, au travers des technologies de demain, ne nous détournera pas pour autant de nos engagements en faveur du bâti. De nouveaux collèges vont sortir de terre en 2011, comme celui d'Antibes, avec aussi la réhabilitation complète du collège Les Mûriers à Cannes. D'importants travaux de réhabilitation sont également prévus un peu partout dans les collèges de notre département.

Enfin, en matière de solidarité territoriale et de développement des technologies futures, l'année 2011 verra l'arrêt de la télévision analogique et le passage au tout numérique le 24 mai prochain. Le conseil général a voulu accompagner fortement cette politique. D'ores et déjà, 96 % des habitants de ce département sont capables de recevoir la TNT. Il nous faut agir, dans ce souci de solidarité territoriale, pour que les 4 % restants puissent en faire de même. C'est le sens de notre engagement avec le financement à 100 % de 8 relais de TNT qui permettront l'accès à la télévision dans 61 petites communes rurales de notre département. C'est aussi cela la solidarité territoriale.

En conclusion, je voudrais vous rappeler une fois encore, et peut-être même marteler, que toutes ces politiques volontaristes et innovantes qui sont programmées pour 2011 le seront sans augmentation de la pression fiscale du Département. C'est un acte politique responsable et respectueux des contribuables.

Permettez-moi, au terme de ce discours, de remercier l'ensemble des services du conseil général, placés sous l'autorité du Directeur Général des Services, qui ont favorisé l'élaboration de ce budget. Je remercie tous nos services qui œuvrent au quotidien avec beaucoup de courage, d'efficacité et de motivation pour que les politiques dont nous décidons

la mise en œuvre soient appliquées efficacement et rapidement. Le Baron Joseph-Dominique LOUIS, qui fut Ministre des finances sous la monarchie de Juillet, avait pour habitude de dire : « *Faites-moi une bonne politique, et je vous ferai de bonnes finances.* » Nos finances sont bonnes, parce que notre politique est bonne.

Je vous remercie.

M. VICTOR

**M. VICTOR**.- Je vous remercie. Avant de commencer mon texte, permettez-moi de regretter pour cette seconde séance plénière que nos débats ne soient pas retransmis par internet comme c'était le cas auparavant. Je regrette un peu que vous ayez décidé que cela ne soit plus possible. Cette retransmission permettait une transparence de nos débats. Tout le monde pouvait avoir une connaissance dans le détail de ce que les uns et les autres avaient à dire. Je trouve que c'est un peu dommage et que nous gagnerions à ce que nos débats soient le plus publics possible.

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je débiterai en soulignant un fait majeur : un budget 2011 pour la première fois depuis longtemps en réduction de 70 millions d'€ par rapport à celui de l'année 2010.

Mais je tiens également à saluer les efforts titanesques des rédacteurs de vos rapports pour édulcorer cette réalité avec un florilège de qualificatifs qu'un précédent Président de la République aurait pu nommer « *d'abracadabrantique* ». Je cite, en vrac : « *recalibrage* », « *rationalisation* », « *redimensionnement* », « *compression* », « *maîtrise* », « *mutualisation* », « *stabilisation* », et tout cela en « *améliorant le pilotage de la masse salariale* ». Que d'acrobaties sémantiques pour masquer un budget d'austérité.

Cet exercice de style, qui aurait pu dans un autre registre être digne d'un Bobby LAPOINTE, d'un Pierre DAC ou d'un inventaire à la PREVERT, mais rappelant avec moins d'humour le pitoyable pas de deux entre le Premier Ministre FILLON et sa Ministre des Finances pour évoquer un budget de rigueur. Cela ne saurait travestir l'évidence des chiffres. Ce budget est porteur d'une politique d'austérité, de restrictions, de réductions, de reculs d'interventions de nos services publics en direction des familles, des plus démunis, en direction de nos communes. Il illustre là les ravages des choix imposés par le pouvoir actuel que vous représentez dans le département avec vos collègues parlementaires.

Comme je l'évoquais devant Monsieur le Préfet lors de sa récente venue, la Révision Générale des Politiques Publiques n'est ni plus ni moins qu'une réduction des services aux populations alors que les difficultés sont chaque jour plus grandes, que les besoins s'expriment de façon alarmante. Et vos réponses à toutes ces attentes sont réductions, pardon « *optimisations* » budgétaires et « *pilotage de la masse salariale* ».

La situation est catastrophique pour les plus faibles, pour les familles, pour l'artisanat, les petits commerçants et entrepreneurs locaux. Et vos réponses sont : « *maîtrise* », « *rationalisation* », « *redimensionnement* », « *compression* ».

Alors que vous prétendez dans le rapport, je cite, avoir « *totalelement restauré notre capacité d'investissement* », vous ne trouvez comme seule réponse ce que vous nommez avec délicatesse le « *recalibrage* » de l'investissement, ce qui en réalité signifie que nous allons réduire les nôtres pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive et passer de 400 millions d'€ en 2009 à 250 M€ soit une baisse de 37,05 % en deux ans. Ce choix est une erreur de gestion majeure qui ne manquera pas d'impacter tout le tissu économique local, en particulier toutes les PME, premières créatrices d'emplois. Car, comme nous vous l'avions dit pour l'année 2009, il nous semble plus que jamais impératif de « *maintenir notre niveau d'investissement* ». Or, pour ne citer que deux de nos compétences premières, concernant l'enseignement, la baisse de l'investissement avoisine les 30 M€ sur les deux derniers exercices et pour le réseau routier départemental, la baisse, par rapport à 2008, est de 87,5 M€ soit - 57,38 % ! Nous sommes là bien loin « *des politiques volontaristes de développement économique et d'attractivité du territoire menées par les collectivités* » que vous vantez dans votre rapport. D'autant plus que cette baisse de l'investissement n'est pas sans conséquence sur nos recettes qui voient par exemple le Fonds de Compensation de la TVA, dont vous vous étiez glorifié en 2009 lors de la présentation du plan de relance, baisser de 46 M€ en deux ans soit - 67,65 % !

C'est d'une vraie politique de relance par et pour l'emploi avec l'augmentation des revenus, pensions et minima sociaux, et le maintien des investissements dont notre pays a besoin. L'argent existe pour cela. Quand cette année les entreprises du CAC40 ont vu leurs profits boursiers flamber, que les bonus des traders continuent à être généreusement distribués, il y a manifestement là de l'argent à prendre en taxant tous ces profits dont bénéficie une infime minorité quand 3 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, quand la misère a progressé de 2,1 % en 2010 selon le Secours Catholique.

Et que l'on ne nous réponde pas crise ou difficultés financières. Si c'est le cas pour la très grande majorité de nos populations, ce n'est pas le cas pour la bande du Fouquet's qui se régale à foison et continue à se goinfrer d'une politique d'injustice fiscale érigée en dogme absolu. Là il y a de quoi amoindrir la misère et la précarité ! Car si l'investissement recule, c'est bien que, contrairement à ce que vous affirmez, les dépenses de fonctionnement ne sont pas maîtrisées ni non plus compensées à l'euro près. Car les besoins sociaux, en ces temps difficiles pour les plus modestes et par la politique du pouvoir actuel que vous soutenez, ne connaissent pas de « *stabilisation* » mais toujours de la « *compression* ». Et nous ne pouvons qu'accompagner, s'agissant de compétences obligatoires, cette explosion des nécessités illustrée par une augmentation sur deux ans de 26,76 M€ des dépenses d'action sociale. Mais nous sommes loin d'être « *champions* » en la matière, le montant net d'aide sociale par habitant nous situant sous la moyenne nationale.

Et qu'en, est-il en réalité de la pseudo compensation à l'euro près du transfert des charges de l'État quand vous annoncez vous-même concernant le handicap que « *la progression de nouveaux bénéficiaires entrainera donc inévitablement des dépenses importantes à la charge du Département* ». Quand les dépenses ont augmenté depuis 2008 de 11,3 M€ tandis que la contribution de l'État, déjà bien en deçà des besoins, stagnait sur la même période. C'est sûrement cette situation qui vous a amené à déclarer dans la presse locale dernièrement, reprenant à notre grande surprise ce que nous ne cessons d'affirmer depuis

quelques armées, que « *des allocations comme la prestation de compensation du handicap et l'APA devraient relever du budget de l'État* ». Quand sur les allocations RSA nous avons 100 M€ de dépenses pour 91,7 millions de recettes. Quand sur les routes transférées il nous a fallu faire ce que l'État avait abandonné, au détriment de notre réseau départemental dont on ne peut que constater la baisse de moyens pour l'entretien actuel.

Quel avenir se dessine donc avec une politique dogmatique d'injustice sociale et de déni démocratique permanent et de reculs de société incessants ? Quand après la remise en cause du droit à une retraite digne et pleine à 60 ans, une nouvelle régression démocratique majeure nous est imposée avec votre contre réforme des collectivités territoriales pilotée depuis l'Élysée.

Nouvelle réduction, ou préférez-vous « *redimensionnement* » des ressources financières des communes, des départements, des régions avec la suppression de la Taxe Professionnelle, mais aussi tromperie à l'égard des petits professionnels qui se voient imposés d'une nouvelle taxe supérieure aux années précédentes. La démonstration faite ces jours derniers par le quotidien local est éloquente. Accompagnée d'une remise en cause grave de l'autonomie fiscale des collectivités qui ne disposent pratiquement plus d'aucun levier en la matière. Vous le reconnaissez vous-même implicitement en précisant que, pour les départements, la taxe foncière sur les propriétés bâties ne constituera plus désormais « *que le seul volet fiscal sur lequel nous pourrions faire évoluer le taux.* » Et pour compenser la perte de la Taxe Professionnelle, les familles seront appelées à combler, les communes, les départements et les régions seront contraints de faire allégeance pour obtenir des compensations au non vouloir de l'État qui, pour trois années, gèle les dotations aux collectivités.

On ne s'y prendrait pas autrement pour accélérer la disparition des collectivités territoriales, par étranglement financier, en leur transférant de nouvelles charges tout en réduisant leurs recettes dans un processus insidieux de recentralisation. En limitant par ailleurs leur champ d'interventions avec la suppression de la « *clause de compétence générale* », qui permettait à notre collectivité comme à d'autres de soutenir financièrement les projets d'intérêt général des communes et des intercommunalités, et beaucoup de nos collègues maires ici présents le savent fort bien. Qu'en sera-t-il de la solidarité pour nos communes du moyen et haut pays quand le conseil général sera vidé de sa substance financière et de sa capacité d'intervention ? Tout cela pour satisfaire la mise en place de métropoles au service d'un seigneur et des intérêts de grands groupes industriels et financiers. Nous savons très bien que ce que vous appelez « *nouveau régime fiscal* » est en fait un nouveau coup de pouce pour accroître leur spéculation financière inutile au bien commun et peu soucieuse d'aménagement du territoire et d'équité territoriale.

Là il y a l'argent pour satisfaire les besoins des communes et départements. Là il y a de quoi répondre à l'attente de dizaines de milliers de familles de notre département qui attendent un logement décent. Dans nos permanences, c'est devenu un défilé permanent de détresse concernant cette question. Et que l'on ne nous réponde pas « *cherté du foncier* » quand de toutes parts des grues surgissent pour les intérêts du privé de Bouygues, Vinci et consorts.

Gelons, préemptons des terrains, mettons en place des mesures incitatives pour les communes comme nous le réclamons depuis plusieurs années. Quand plus de 70% de notre population est éligible aux critères du logement locatif social, quand les Alpes-Maritimes ne réalisent que 66 % en 2009 des objectifs bien timides de la loi SRU, le plus mauvais score de la Région PACA, une réelle volonté politique, par des actes, doit apparaître en ce domaine. Ce n'est précisément pas le cas depuis de nombreuses années et le présent budget voit même disparaître toute subvention d'équipement aux organismes publics quand elles se montaient à 32,4 M€ l'année passée.

A l'inverse, il n'en n'est pas de même en ce qui concerne l'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var. La perspective est claire et la volonté politique de densification urbaine avec des annonces de bétonnage à mille lieux des besoins de proximité des habitants est bien présente. La compétition entre territoires « est-ouest », entre la bande côtière et l'arrière pays, le tout bariolé en vert afin que l'environnement serve d'alibi pour masquer cette réalité, sont devenus la marque de fabrique de ce qu'un article de la presse nationale appelle « *le spectre d'une catastrophe écologique, humaine et culturelle.* »

Au détour des dossiers « économie, tourisme, attractivité du territoire » - attractivité pour qui on pourrait se demander - l'OIN est évoquée et l'on nous annonce que pour 2011 « *le contrat de développement sera finalisé* » et « *délivrera le contenu, le calendrier et le financement des études des opérations mises en œuvre par les différents maîtres d'ouvrage de la Plaine du Var* ». Plusieurs premières opérations apparaissent sans qu'un des premiers bailleurs de fond du saccage annoncé de la Plaine du Var, le Département, n'ait débattu de quoi que ce soit à ce jour, sans que ne soit défini en commun le mandat donné à nos représentants au sein du Conseil d'administration de l'OIN.

Tout est défini par une gouvernance de l'OIN qui n'est pas élue, composée de personnes de confiance aux ordres pour appliquer le bon vouloir, les caprices de quelques édiles au service d'intérêts privés, comme celui d'un grand stade dont la pertinence sportive reste à démontrer et pour lequel, très discrètement, entre deux lignes de chiffres, nous découvrons que vous allez donner 20 M€ de la poche des contribuables du département sans que là encore aucun débat n'ait eu lieu dans notre assemblée. Curieuse conception de l'aménagement du territoire qui, sans concertation aucune avec les populations ni avec ses élus, va briser habitats, terres fertiles, modes de vie, traditions, cultures et savoir faire populaire. Nous aurons d'un côté un « sanctuaire d'excellents » qui ne sont au contact que d'eux-mêmes, et de l'autre la généralisation de la précarité et de la pénurie. Place à la spéculation foncière et immobilière sans rivages ni limites, l'arrière pays niçois restant alors parsemé de réserves d'indiens, irréductibles ou pas, quand la concurrence avec Marseille, Gênes ou Barcelone sera la priorité au nom d'intérêts qui ne sont pas ceux des femmes et hommes des Alpes-Maritimes.

Pour paraphraser Jean FERRAT, nous en serions réduits à devoir choisir entre la jungle et les zoos. Nous refusons d'être enfermés dans une telle alternative, au nom précisément de l'aménagement durable et équilibré de notre territoire. Aussi, après avoir évoqué la réduction du budget, l'assèchement de nos moyens par l'État, la diminution des

services rendus aux populations, une réforme antidémocratique des collectivités territoriales avec la mort programmée des politiques de proximité, une approche du logement en totale inadéquation avec les besoins, une OIN qui se construit contre les attentes de nos populations, il ne nous est pas possible de voter votre budget 2011.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. Le Président**.- Merci. Je passe la parole à M. CUTURELLO

**M. CUTURELLO**.- Merci M. le Président. Je regrette également que nos débats ne soient plus retransmis en direct sur internet. J'en conclus que notre séance n'est pas historique, contrairement à la séance du conseil municipal de vendredi qui a été exceptionnellement retransmise sur internet. Il est vrai néanmoins qu'une grande décision y a été prise, celle de la construction du Grand Stade. Je vais y revenir.

Monsieur le Président, mes chères et chers collègues,

Notre session budgétaire se tient après un automne marqué par le mouvement social le plus important de ces dernières décennies. Le Président de la République est resté sourd aux attentes des français qui souhaitent et souhaitent toujours le maintien de la retraite à 60 ans. C'est un modèle de victoire à la Pyrrhus, tant le mécontentement est profond et durable et la loi adoptée mauvaise. Si mauvaise que le Sénat a fait adopter un amendement prévoyant de la revoir dès 2013. C'est bien court pour une loi censée régler le problème des retraites pour les 20 prochaines années.

Et c'est finalement mi-novembre que le Président décide de changer de Gouvernement. Après six mois de gestation et d'intense réflexion, un record, il décide de frapper un grand coup : il nomme François FILLON, suivant le grand principe du « on prend les mêmes et on recommence ! » Jean-Louis Borloo en aura été pour ses frais... de coiffeur ! Et l'amertume est de mise sur les bords de la Méditerranée face à tant d'ingratitude. En réalité ce Gouvernement est déjà usé avant d'avoir commencé. Et son action est marquée par un feu d'artifice d'irresponsabilité. Irresponsabilité de Brice HORTEFEUX toujours Ministre de l'Intérieur qui se permet de critiquer une décision de justice alors qu'il est lui même condamné à deux reprises en première instance pour injures raciales et pour atteinte à la présomption d'innocence. Un véritable récidiviste ! Comment peut-on préconiser une République irréprochable quand on maintient au plus haut niveau de l'état le mauvais exemple ? Vraiment, cette République devient de plus en plus irrespirable.

D'autant qu'après l'épisode désastreux du débat sur l'identité nationale, le discours de Grenoble et la chasse aux Roms qui ont marqué ce qu'il faut bien appeler l'été de la honte, on a vu des députés de l'UMP comme Christian VANNESTE préconiser ouvertement une alliance avec le Front National. Bien que non retenue par la direction de l'UMP, cette proposition reste particulièrement inquiétante et dangereuse car elle concourt à conforter les thèses du FN au sein de votre propre électorat comme en attestent malheureusement les enquêtes d'opinion récentes.

A cela s'ajoute l'irresponsabilité tragi-comique du Premier Ministre qui, face à la baisse des températures et des intempéries qui l'accompagnent, en vient à accuser le thermomètre de Météo France, et cela depuis Moscou, témoignant d'un grand sens du comique de situation. Entre tragi-comédie et dérapages inquiétants en tous genres, ce gouvernement est déjà quasiment en faillite. Pourtant notre pays aurait besoin d'être réellement gouverné tant les difficultés sont grandes.

La situation économique est loin d'être rétablie, tant en France que sur le plan européen. Les pays considérés comme les plus en difficulté de la zone euro sont attaqués par les agences de spéculation, et la France elle-même n'est pas épargnée ni à l'abri. Les prévisions de l'INSEE pour 2011 restent prudentes et envisagent un maintien du taux de chômage au taux élevé de 9,1%. La croissance n'est pas réellement au rendez-vous, et les plans d'austérité engagés par les différents gouvernements sont dénoncés par de plus en plus d'économistes comme pénalisants voire dangereux pour la croissance. A tel point que certains préconisent carrément d'augmenter les salaires. Si, si, vous avez bien entendu, augmenter les salaires. C'est le titre de *l'Expansion* de décembre ! L'austérité serait donc non seulement contre-productive, mais même nocive.

C'est donc dans un contexte toujours aléatoire que nous avons à discuter du budget primitif de notre collectivité pour l'année 2011. A ces difficultés persistantes s'ajoute le profond malaise provoqué par la promulgation de la loi du 16 décembre portant réforme des collectivités territoriales que tous les députés UMP des Alpes-Maritimes ont votée. Si le Conseil Constitutionnel a jugé que « *la fixation du nombre de conseillers territoriaux dans ces départements méconnaissait le principe d'égalité devant le suffrage* », en revanche, l'essentiel des dispositions ont été malheureusement validées.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2012, les subventions des départements et des régions aux communes et intercommunalités seront très encadrées. L'émotion soulevée à propos de la suppression de la clause de compétence générale a abouti au renvoi au 1er janvier 2015 de la clarification définitive des compétences entre les départements et les régions, et l'interdiction des financements croisés. Les perspectives à moyen et long terme sont incertaines, et le brouillard que je dénonçais lors du débat d'orientation budgétaire loin de se dissiper, s'épaissit.

L'impact de la loi dans notre département se fera également sentir au niveau des intercommunalités. En effet, elle fixe la date d'achèvement et de rationalisation de la carte au 1<sup>er</sup> juin 2013. Mais dès le premier trimestre 2011, les élus devront procéder à une recomposition des commissions départementales de la coopération intercommunale. La réalisation du schéma départemental de coopération intercommunale devra être opérée d'ici au 31 décembre 2011. L'ouest du département va devoir s'organiser.

La loi qui était censée simplifier le millefeuille crée en fait trois nouveaux échelons dont la métropole. Une super communauté urbaine formée d'un ensemble de 500 000 habitants, qui élaborera et conduira son projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social, exerçant pour ce faire des compétences actuellement assurées par le Département et la Région. Le Président de Nice Côte d'Azur

ainsi que vous-même, souhaitez aller très vite. Or rien n'avait été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires à propos de cette transformation majeure pour l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes, notre collectivité et ses agents, et le budget n'apporte aucun éclaircissement à ce sujet. Pourtant il s'agit d'un changement d'importance.

Que restera-t-il à notre collectivité comme compétences ? Quel avenir prévoyez-vous pour l'ensemble des Alpes-Maritimes, et notamment pour le territoire restant en dehors de la métropole niçoise ? On n'en sait rien. Ceci est d'autant plus inquiétant que cela intervient au moment où les lois de finances pour 2010 puis 2011 organisent à court terme la fin de l'autonomie financière du Département.

La réforme de la taxe professionnelle est à ce point non maîtrisée que même les supposés bénéficiaires n'ont pas de mots assez durs pour la stigmatiser, certaines petites entreprises étant plus imposées cette année que la précédente.

Vos prévisions de recettes sont basées sur les simulations du Ministère des Finances qui, comme je vous le faisais remarquer lors des orientations budgétaires, prenait soin de préciser que : « *les données concernant les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) et la territorialisation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont largement lacunaires* », ajoutant que « *Au total, les résultats présentés doivent être analysés avec la plus grande précaution* ».

De plus, le gel pour 3 ans en valeur des dotations de l'État aux collectivités territoriales conduit le Gouvernement à promouvoir une péréquation horizontale, entre collectivités riches et pauvres. La CVAE qui pèse 188 M€ dans votre budget est visée. Les collectivités enregistrant une croissance du produit de la CVAE supérieure à la moyenne nationale contribueront à ce fonds. Les droits de mutation seront soumis également à une ponction de 5% des DMTO perçus par habitant. Quelles sont vos prévisions en la matière ?

En revanche, après avoir augmenté les impôts de 15 % sur les 4 taxes en 2009, vous annoncez sans rire que les impôts n'augmenteront pas alors qu'il ne restera aux mains du Département que le seul impôt foncier. De plus, comme vous ne revenez pas aux taux de 2008, le supplément de pression fiscale de 15% est maintenu. Nous ne sommes donc pas, comme vous le claironniez à satiété, à fiscalité zéro, mais à fiscalité 15 !

Vous continuez ainsi à faire porter l'effort par nos concitoyens, alors que l'État ne remplit pas ses obligations financières à l'égard de notre collectivité en ne compensant pas les transferts de charges, comme à l'ensemble des départements de France. La dette de l'État à notre égard doit s'élever à plusieurs centaines de millions d'euros, comme le laissent supposer les estimations opérées par les autres départements de même taille. C'est un manque à gagner important pour les caisses du Département. Pourtant, malgré nos demandes, vous refusez de réclamer à l'État les sommes qu'il doit à notre collectivité, et vous refusez même d'en communiquer le montant. C'est incompréhensible alors que vous avez demandé à nos concitoyens un effort considérable qui se pérennise. Vous vous devez de communiquer le montant de la dette de l'État envers notre Département, c'est la moindre des corrections à l'égard de nos concitoyens et de notre assemblée.

Si vous persistiez dans votre refus, on pourrait alors considérer que votre proximité revendiquée avec le Président de la République, au lieu d'être un atout comme vous le sous-entendez souvent, se révèle être en réalité un handicap pour notre Département, puisque vous n'osez pas lui demander ce qu'il nous doit, mais en plus vous en cachez le montant.

Dans ce contexte, votre budget 2011 est en baisse de 5 % par rapport à celui de l'an dernier. Ce ne sont pas vos prévisions de recettes de fonctionnement qui font défaut puisqu'elles progressent de 32,6 M€ (+3 %). En revanche, vos prévisions de recettes d'investissement (hors dette) sont en baisse de 16 M€ (-23 %). Plus 32,6 M€ d'un côté, moins 16 M€ de l'autre, il ne reste que 16,6 M€ de rentrées supplémentaires quand il faut faire face aux effets d'une crise qui n'en finit pas.

Vous avez pratiqué la fuite en avant avec un recours massif à l'endettement. Comme je le signalais lors du débat d'orientation budgétaire, nous sommes redevenus un département champion. Nous avons le triste privilège d'être devenu champion de France de l'endettement selon le classement publié par la presse en octobre. Comme je vous l'avais indiqué à l'époque, c'est le résultat direct des exigences du plan de relance gouvernemental unijambiste, car s'appuyant sur la seule jambe de l'investissement au détriment du soutien à la consommation. Et comme il fallait s'y attendre, cette politique d'endettement s'est avérée être une impasse. En effet, votre niveau d'endettement est tel aujourd'hui que le recours à l'emprunt est limité à 94,9 M€ en 2011, soit une baisse de 48 % par rapport à l'année dernière, faute de quoi on basculerait dans le rouge vif.

Dans ces conditions les marges de manœuvre se réduisent fortement, vous contraignant à des arbitrages souvent contestables. C'est ce qui apparaît à l'examen attentif de vos cinq « missions ».

La compétence sociale compte pour 497,6 M€ en 2011, soit 38 % du budget général, en hausse d'un petit 3,6 M€, soit 1 %. Celle-ci est essentiellement destinée à financer l'aide aux personnes âgées, qui reste la première dépense, talonnée par le RSA dont les crédits sont en baisse ce qui ne manque pas d'étonner dans le contexte actuel. L'aide aux personnes handicapées continue sa montée en charge avec + 4,9 M€ et tire tout le secteur. Elle arrive au niveau de l'aide sociale à l'enfance et à la famille, secteur sur lequel vous avez toutes les clés en main contrairement aux trois précédentes dont les allocations sont encadrées par des règles nationales et qui devraient être compensées par l'État. Ces compensations faisant défaut, vous êtes contraint de trouver des marges de manœuvre. Vous avez fait le choix de faire de la compétence aide sociale à l'enfance la variable d'ajustement du secteur social. Ses crédits stagnent depuis 2008. Ce qui équivaut à une réduction de fait de l'ordre de 6 à 7%.

Hors secteur social, la 2<sup>ème</sup> position dans le budget est occupée par la mission fonctionnement de l'administration avec 345 M€, 26 % du budget général. Elle progresse de 1 % d'une année sur l'autre et de 10 % du BP 2008 à celui de 2011. Au sein de cette mission, le premier poste est bien évidemment celui du personnel sur lequel vous affichez depuis trois ans une vision comptable et très démotivante, avec la poursuite de votre politique malthusienne de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux qui a abouti à la suppression de 329 postes, ce dont vous vous glorifiez, mais qui représente un coup sévère à l'encontre de

l'emploi. Le second poste est celui de la gestion financière. On y trouve 40 M€ d'intérêts et 55,9 M€ de remboursement de capital, soit un total de 95,9 M€ liés à notre endettement. L'urgence de réduire le ratio de désendettement qui avait atteint 12 années vous a rendu plus prudent, sous peine de mise sous tutelle à terme.

En 3<sup>ème</sup> position des missions, nous trouvons l'aménagement du territoire et le développement du territoire pour 250 M€, en baisse de 36,7 M€ par rapport à 2010, soit une baisse de 13 %.

La sécurité est le premier poste de dépenses avec 74,2 M€. L'aide aux collectivités n'arrive qu'en deuxième position avec 72 M€, enregistrant une baisse de 7 % par rapport à 2010. Malgré la faiblesse du montant, il est inclus dans ce budget une subvention de 20 M€ à la ville de Nice pour son grand stade, soit 28% des crédits. On voit par qui sont dictées vos priorités. Le Département est ainsi ponctionné pour satisfaire aux rêves de grandeur du maire de Nice. Un stade de 36000 places, disproportionné, qui va coûter la bagatelle de 244 M€, et dont le seul gagnant sera la société Vinci qui, en plus du stade proprement dit, va engranger les dividendes du bail à construction de 99 ans des 30.000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales dont elle disposera.

Souhaitons que les 52 M€ restants suffiront pour couvrir les besoins des 162 communes restantes de notre département.

Par ailleurs, vous nous proposez entre deux lignes l'abandon du plan points noirs routiers et la création d'un fonds mais sans aucun crédit.

Mais ce qui étonne le plus s'est l'abandon de l'effort concernant le principal problème auquel sont confrontés nos concitoyens : le logement. Les crédits d'investissement passent à 12,5 M€ contre 36,5 M€ l'an passé, une baisse vertigineuse des deux tiers ! C'est incroyable ! Alors que le manque dramatique de logements sociaux est régulièrement dénoncé, que notre Département figure régulièrement parmi les plus mauvais élèves de France en la matière, c'était encore le cas la semaine dernière, vous vous désengagez sur ce dossier. Quand on sait qu'il manque plus de 20.000 logements sociaux, que de ce fait, les prix dans le secteur privé ont explosé et restent, avec plus de 5.000 € le m<sup>2</sup>, dramatiquement hors de portée des possibilités de la majorité de nos concitoyens qui ne peuvent aller au-delà de 3.500 € le m<sup>2</sup>, cette baisse apparaît comme totalement irresponsable. Votre choix consiste donc à pratiquer des coupes sombres dans les domaines les plus cruciaux pour la vie quotidienne de nos concitoyens, alors que dans le même temps vous cédez aux caprices du maire de Nice.

A signaler aussi les subventions d'équipement versées aux communes qui passent de 500 000 € à 375 000 €, soit une baisse de 25%.

Passons au 5<sup>ème</sup> poste de dépenses : la mission éducation, sport, culture, enseignement supérieur. 10 % du budget 2011. Avec 126,7 M€, les crédits qui leurs sont consacrés sont stables par rapport à 2010 mais en baisse de 17 % par rapport à 2008.

Les collèges vont devoir se serrer les ceinture avec une diminution de 3,9 M€, soit une baisse 5,5 % par rapport à 2010. Si les crédits de fonctionnement se maintiennent, ce sont les

dépenses d'investissement qui baissent passant de presque 70 M€ en 2010 à 66 M€ cette année. La baisse est de 25 % par rapport au BP 2008. Est-ce également l'abandon du plan collège ?

Il convient de souligner aussi l'évolution du poste sport et jeunesse qui subit une baisse de 11,5 % sur 1 an, et de 48 % par rapport au BP 2008, alors que cette compétence participe de la politique de prévention.

Enfin, en 6<sup>ème</sup> position arrivent les routes et les infrastructures routières : de 13 % des crédits du budget en 2008, on passe à 6 % du budget au BP 2011 ! Une chute vertigineuse passant de 175,5 M€ en 2008 à 81,7 M€ en 2011, soit à peine la moitié, dont 41 M€ soit 34 % de moins qu'en 2010. Les crédits consacrés au point noirs routiers dégringolent : de 40 M€ en 2010, on passe à 23,3 M€ en 2011 à comparer aux 78,7 M€ inscrits au BP 2008. C'est considérable.

Votre budget est donc un budget d'austérité, dicté en partie par la crise, mais pour une grande part par votre persistance dans l'erreur.

Lors de la Décision Modificative du mois d'octobre, je saluais votre sens de l'innovation en relevant que pour la première fois les budgets annexes étaient appelés à la rescousse du budget principal du Département avec le reversement des excédents de ces budgets au budget principal et ce pour plus d'1 million d'€. Autre innovation, vous avez mis à contribution pour la première fois les fonds de réserve des collèges que vous ponctionnez. Enfin, après avoir fortement augmenté à 3€ les tarifs des cantines scolaires en 2009, vous les avez augmentés de nouveau cette année, certes de 8 centimes, mais cela a valeur de symbole. Ainsi vous n'hésitez pas à « gratter les fonds de tiroirs » et à faire les poches des familles si je peux m'exprimer ainsi.

Mais le plus grave, c'est que les coupes sombres auxquelles vous vous livrez touchent de plein fouet nos concitoyens dans leur vie quotidienne. Ainsi, au lieu de contribuer à renforcer les solidarités pour aider nos concitoyens face à une crise qui ne cesse de se prolonger, au contraire vous taillez dans les quelques domaines d'intervention qui les touchent directement comme celui essentiel et emblématique du logement, qui subit une baisse de 24 M€. Et cela alors que dans le même temps, cédant aux exigences du maire de Nice, vous ponctionnez 20 M€ pour financer son stade. On voit où sont vos priorités.

« *Panem et circenses* » disait Juvénal le Romain. Vous, ce sont seulement les jeux ! Votre budget est un budget d'austérité injuste, soumis aux caprices du maire de Nice. Un avant-goût de ce que sera la Métropole.

Nous voterons contre.

**M. Le Président.**- Je passe la parole à M. MOTTARD. Je lui demande un effort de concision. Je relève que M. VICTOR et M. CUTURELLO ont déjà parlé beaucoup plus que moi, si j'additionne leurs interventions.

**M. MOTTARD**.- Tout d'abord, nous nous associons à l'hommage poignant que vous avez rendu à Christian GROUSELLE et à Vincent BESTAGNO. Nous transmettons à leurs familles et à leurs proches un message de sympathie et de tendresse.

A mon tour d'intervenir. Le principe des interventions de la Gauche Autrement est généralement de les cibler sur la politique départementale. Notre intervention sera donc plus courte.

Le rapport de présentation du projet de Budget Primitif commençait traditionnellement par une analyse très laudative de la politique nationale de votre majorité. Rien de tel cette année, un peu comme si, gêné aux entournures, vous étiez plus à l'aise dans le cadre de la défense de votre gestion locale que dans celle de votre politique nationale. Je dis « votre », d'autant plus naturellement que vous êtes un parlementaire en vue qui n'a pas hésité à s'exposer, notamment cet été, dans la défense de la politique du Président. Alors, je m'interroge, nous nous interrogeons : doit-on voir à travers cette distinction, à travers cette volonté d'empêcher votre bilan national de polluer votre gestion locale, un début de schizophrénie politique ?

En fait, je vous rassure, le risque est quasiment nul car l'examen de votre politique locale démontre à quel point celle-ci est forcément carencée par les orientations prises à l'échelon national.

Ainsi, la réforme de la fiscalité locale dévoile l'essentiel de ses conséquences dès ce budget 2011. Alors même que nous sommes encore dans une période transitoire, on peut constater que les recettes fiscales qui relèvent de la maîtrise de notre collectivité ne représentent plus que 55 % de l'ensemble contre 70 % en 2010 et 100 % il n'y a encore pas si longtemps. Sans oublier, bien sûr, que les ressources fiscales ne constituent qu'un quart des recettes réelles de fonctionnement. C'est dire si notre collectivité, comme toutes les collectivités de France, s'est fait imposer par l'État une véritable burqa fiscale.

Si on complète le tableau en constatant l'injustice d'une réforme qui transfère la charge fiscale des entreprises aux familles et en pointant l'extrême complexité de la nouvelle répartition entre communes, regroupements de communes, départements et régions, on peut réaliser que la décentralisation à la française, initiée par François MITTERRAND et Gaston DEFFERRE, n'est plus en mesure de remplir sa mission originelle. Une mission qui, je vous le rappelle, consistait à réduire la frustration citoyenne face à l'obésité grandissante de l'État Providence, en développant une nouvelle approche de proximité et de lisibilité de la démocratie. Cette nouvelle orientation qui est en fait l'acte 1 de la recentralisation, vous ne pouvez, en tant qu'élu local, que la déplorer avec nous, même si votre loyauté vis-à-vis du Président de la République vous oblige à dire le contraire.

Sinon, pour l'essentiel, il ne fait pas de doute que nous avons là un budget de crise. Il y a d'ailleurs une sacrée contradiction dans le fait d'affirmer, dès la page 1 du rapport, que, je cite « *Le Département doit retrouver en 2011 la structure budgétaire qui était la sienne en 2008 avant la crise économique* » et de se retrouver avec des indicateurs objectifs en crise. Ainsi, le volume global du Budget se rétracte avec 1,307 milliard d'euros contre

1,376 milliard en 2010 et 1,431 milliard en 2009, soit une baisse de 124 millions et presque 9% en deux ans.

Les investissements, quant à eux, passent de 400 millions en 2009 à 330 millions en 2010 pour 250 millions en 2011, soit une baisse de 150 millions et presque 40 % toujours en deux ans.

Si l'on entre dans le détail des missions de notre institution, on s'aperçoit – et c'est plutôt un point positif je vous le concède – que la mission « Action sociale » est en légère hausse (497,6 millions d'€ contre 494 M€, + 0,8%), et que la mission « Éducation, sport et culture » maintient son niveau à 126,5 millions, après, il est vrai, une forte baisse l'an dernier. Mais on ne peut que constater l'effondrement des missions « Développement des infrastructures » (81,7 millions d'€ contre 123,5 M€ en 2010 et 151,9 millions en 2009, soit une baisse de 46 % en deux ans), et « Aménagement du Territoire » (254,8 M€ contre 291,5 M€ en 2010, soit presque 15 %).

Le cinquième poste, sur le « Fonctionnement de l'Administration » révèle lui aussi quelques informations sur ce budget de crise. En effet, sa relative stabilité est due à un effort important en matière de dépenses de fonctionnement car l'annuité de la dette, elle, ne cesse de progresser, avec 96,1 M€ en 2011 contre 86 M€ en 2010 et 70,8 M€ en 2009, soit une progression de plus de 35 % en deux ans. Or, si la maîtrise des dépenses de fonctionnement peut être une bonne chose – notamment quand elle correspond à une réduction des dépenses sur la communication et le train de vie – elle a ses limites lorsqu'on aborde la question de la réduction des effectifs.

Le rapport présente en effet comme un trophée le fait d'avoir supprimé 325 postes depuis janvier 2009 tout en considérant que ce n'est pas fini. Par rapport aux 4 734 agents de notre collectivité, cela signifie qu'on va bientôt atteindre le cap des 10 % de réduction. A moins d'admettre qu'un certain nombre de nos fonctionnaires ne servent à rien – et dans ce cas, il faudra dire où et pourquoi – on se retrouve avec un déficit d'effectifs et moins de services rendus à la population. Et, compte tenu du fait que l'essentiel de nos compétences est lié à la solidarité et au social, cela veut dire que nous prenons le risque d'aggraver la situation des plus modestes et des plus faibles de nos concitoyens.

Lors des précédents budgets, nous avons acté positivement le fait que, malgré la crise, le noyau dur de nos compétences obligatoires était plutôt préservé. Cette année, malgré un maintien du budget social que nous soulignons, car nous ne sommes pas tenants de la critique systématique, ce n'est plus tout à fait le cas.

D'abord, au sein de ce budget, il y a des reculs importants concernant certains programmes comme, par exemple, la prévention médico-sociale qui, en fonctionnement, accuse une baisse de 17 %. Je fais d'ailleurs juste une petite parenthèse à propos du social pour insister auprès de vous, M. le Président, pour que vous acceptiez de rencontrer les représentants de la Villa Saint-Camille. Je ne veux pas rentrer dans le fond du sujet, mais il y a manifestement une situation à clarifier. Il serait bien de le faire, ne serait-ce que pour le personnel qui est sur la corde raide actuellement.

Ensuite, le budget « Collèges » est, pour sa part, sensiblement en baisse, passant de 69,8 millions d'€ en 2010 à 66 M€ en 2011. Cette diminution laisse entière, par exemple, la question des objectifs du Plan Collège Avenir et notamment celui de 700 élèves par établissement, avec évidemment le prolongement sur les liens entre l'absentéisme scolaire et la question du sureffectif.

Enfin, le budget « Logement » est en chute libre, comme ont pu le souligner tous les membres de la commission compétente, quelle que soit leur appartenance politique : 12,5 M€ au lieu de 36 M€ en 2010, soit une réduction de 65 % et un budget logement ne représentant plus que 0,9 % de notre budget annuel. Même si nous ne sommes pas dans le cadre de nos compétences obligatoires, c'est assurément un signe très négatif que la collectivité des solidarités qu'est le Département envoie aux familles qui ont du mal à se loger. Nous savons tous, à travers le public de nos permanences, qu'il s'agit là du problème social numéro 1 du département.

En résumé, et parce qu'il faut appeler un chat un chat, ce budget est bien un budget de crise. Mais, au-delà de ce constat objectif sur un contexte que vous ne pouvez à l'évidence maîtriser, c'est plutôt avec la répartition des sacrifices dus à la crise que nous ne sommes pas d'accord avec vous, en tant que Président du conseil général bien-sûr mais aussi peut-être surtout, serai-je tenté de dire, en tant que parlementaire de la majorité nationale.

Avec le choix délibéré d'une fiscalité locale qui allège la fiscalité des entreprises au détriment des familles, avec la volonté de laisser l'État imposer de nouvelles charges aux collectivités locales sans les compenser, en maintenant pour la troisième année consécutive l'augmentation de 15 % d'une fiscalité locale qui touche tout le monde y compris les plus faibles, il y a là une réponse sociale à la crise économique que nous ne partageons pas et qui s'exprimera dans quelques minutes par un vote négatif.

**M. Le Président.**- Merci mes chers collègues. Sans porter un jugement sur ce fait qui n'est qu'objectif, je note que vous avez parlé 50 minutes contre 30 minutes en ce qui me concerne. Cela montre combien la démocratie est riche dans cet hémicycle.

Tout d'abord, merci à Patrick MOTTARD, même s'il n'a pas complètement tenu ce qu'il avait dit dans l'introduction de son discours, d'avoir évité de glisser sur un débat qui ne relève pas de cet hémicycle. Je mesure que certains rêvent d'être à l'Assemblée Nationale et qu'ils s'y sont employés quelques fois à plus de 5 ou 6 reprises il me semble, hélas pour eux toujours sans succès, mais nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale. Vous avez abordé certains sujets avec des propos caricaturaux, et même humoristiques, puisque cela fait plutôt rire tellement le trait est gros et la caricature grossière.

En vous écoutant, je nuancerai quand même un peu, pour Monsieur MOTTARD, qui a rappelé qu'il ne faisait pas de critiques systématiques, même si cette année, les échéances approchant, les mariages de raison - si ce n'est d'amour – font obligation d'un comportement plus soumis à la discipline de cette gauche plurielle ressuscitée. En vous écoutant, j'ai envie de citer Charles PEGUY : « *le triomphe de la démagogie est passager, mais les ruines sont éternelles* ». Il est vrai que vous avez fait assaut d'une démagogie, ce qui vous est d'ailleurs

coutumier. S'il y a bien une pathologie qui pourrait vous affecter ou vous menacer – peut-être que M. BENCHIMOL possède un diagnostic – c'est quand même la schizophrénie. D'un côté, et c'est toujours la seconde partie de votre discours, vous nous reprochez d'avoir diminué les dépenses. Nous avons baissé l'intervention sur le logement, sur les routes, sur les collèges. Oui, le budget a baissé. Il passe d'1,377 milliard d'euros à 1,307 milliard d'euros. Je le revendique. Ce n'est pas parce qu'un budget est en constante augmentation que c'est un bon budget. C'est ce qui nous différencie. Ce n'est pas parce que l'on multiplie les dépenses d'argent public que l'on fait une bonne politique.

Vous nous reprochez cette diminution des dépenses, mais en même temps, vous nous faites une critique en soulignant que nous avons trop recouru à l'emprunt. Si nous vous suivions, nous devrions donc massivement augmenter les dépenses, mais comment les financer ? Par l'emprunt, que vous avez massivement critiqué ? Vous avez même dit des contre-vérités majeures en affirmant que le département des Alpes-Maritimes serait le plus endetté de France. C'est faux et c'est un mensonge éhonté. Si nous prenons deux critères : la dette par habitant, c'est votre ex-premier Secrétaire, Président du conseil général de Corrèze, François HOLLANDE, qui remporte la palme, avec 1 329 € par habitant, contre 859 € pour nous ; le volume absolu, avec 1,120 milliard d'euros pour le département du Nord, présidé par M. Bernard DEROSIER qui, quand je l'entends à l'Assemblée Nationale, ne me paraît pas être proche de l'UMP. Je voudrais donc rétablir certaines vérités.

Si nous reprenons votre raisonnement et que nous augmentons les dépenses, puisque vous avez dit qu'elles étaient trop faibles sur plein de sujets, comment les financer ? Par la fiscalité ? Vous nous avez reproché d'avoir augmenté la fiscalité après 12 ans de pause et même une année de baisse en 2001. Nous l'avons augmentée en effet en période de crise pour mobiliser des ressources supplémentaires pour faire face à la crise et nous engager dans le plan de relance, ce que n'a d'ailleurs pas fait la Région, et je le déplore. Je n'ai pas l'impression que vous réclamiez une hausse de la fiscalité. Peut-être me suis-je trompé ou ne vous ai-je pas bien compris. Si c'est le cas, dites-moi si vous voulez une augmentation de la fiscalité.

**M. VICTOR**.-Pour certains oui, je l'ai demandée.

**M. Le Président**.- Je le note, mais je vous rappellerai M. VICTOR que nous n'avons pas de compétence sur la fiscalité du CAC 40. Cela vous a échappé, mais malheureusement, le conseil général ne peut pas activer des leviers fiscaux sur les entreprises du CAC 40. Il y a encore des lois dans ce pays, même si elles vous dérangent, et nous sommes obligés de nous y soumettre ou du moins de les respecter.

La deuxième solution est l'emprunt. Voulez-vous que nous empruntions plus ? La critique selon laquelle nous sommes trop endettés est donc erronée, il s'agissait d'un effet de tribune. Nous voyons bien que vous êtes dans la démagogie et que vous n'avez finalement pas grand-chose à dire sur le fond de ce budget. C'est un budget sérieux, efficace, qui a pris en compte les difficultés dans lesquelles se trouve notre collectivité, comme d'autres collectivités, en y apportant des réponses. C'est tout ce qui nous sépare. Nous avons la

responsabilité de la gestion, et vous, vous avez le monopole de la parole. Pendant que vous parlez, nous agissons. C'est un trait global de vos interventions.

Je souhaite revenir sur certains points que vous avez évoqués et qui me paraissent, avec tout le respect que je vous dois, totalement mensongers. Tout d'abord, vous avez abondamment parlé les uns et les autres de la réforme territoriale. Cette réforme a été votée. Je l'ai votée avec fierté et je le revendique. C'est une bonne loi, c'est une loi de simplification, de rationalisation et de modernisation qui va simplifier l'action des collectivités. Je ne peux pas vous laisser dire, comme vous l'avez fait avec des moyens qui me paraissent extrêmement choquants, et avec d'ailleurs une utilisation de l'argent public, puisque certains départements ont fait des tracts : la Région a pris des pages de publicité dans tous les journaux, c'est-à-dire dans la presse quotidienne locale mais aussi nationale, pour dire qu'il fallait sauver notre Région, comme si elle était menacée. Je crois savoir qui la menace, et ce ne sont sûrement pas les lois de la République. Un peu de sérieux quand même.

Quand vous écrivez aux associations en leur disant que nous ne pourrons plus les aider, rien n'est plus faux. Le texte, tel qu'il ressort du débat parlementaire, permet d'intervenir systématiquement sur les sujets que nous souhaitons jusqu'en 2015, dans un cadre de liberté absolue. En 2015, nous le ferons dans le cadre de conventions où nous définirons nos compétences respectives avec la Région. Pour moi, 2015 est un espoir car enfin, nous pourrons être regardés différemment par la Région, puisque nous y serons. Mes chers collègues de la majorité, ce sera une grande partie d'entre vous qui y siègera. Cela nous permettra de rattraper les retards considérables que nous subissons, avec une intervention par habitant du conseil régional d'à peine 98 € pour un habitant des Alpes-Maritimes, alors qu'elle est de 130 ou de 140 € pour un habitant des Bouches du Rhône.

Nous ouvrirons tout à l'heure le débat sur le Stade, puisque j'ai bien envie que nous jouions cartes sur table à ce sujet. Comment la Région de M. VAUZELLE va-t-elle donner 20 millions pour le stade Vélodrome, qui comme le stade de Nice accueillera la Coupe d'Europe, et 0 euro pour le stade de Nice ? Pourquoi ? Nous serions des sous-habitants et nous n'aurions par le droit à la même considération ? Qu'est-ce qui justifie cela ? Comment M. ALLEMAND, leader régional dans les Alpes-Maritimes, peut-il encore avoir l'audace de tenir des discours politiques avec l'humiliation qu'il subit ? Je serais lui, je rentrerais sous terre tellement c'est honteux. Qu'est-ce qui nous différencie de Marseille ? A Marseille, ils refont le stade Vélodrome, avec un PPP, comme à Nice, même si à Marseille c'est Bouygues qui a été choisi et qu'à Nice c'est Vinci. C'est exactement la même procédure que vous critiquez. C'est d'ailleurs la même procédure qu'a appliquée Mme AUBRY. Je pense que vous vous soumettez à son message puisque c'est votre patronne, première Secrétaire. N'a-t-elle pas fait un PPP pour le stade de Lille ?

Vos critiques sont démagogiques, politiciennes, et j'ajoute que le conseil général des Bouches du Rhône met 30 M€ dans le stade de Marseille, avec 20 M€ de la Région. A ce sujet, nous attendons des réponses. C'est pour cela qu'en 2015, quand nous serons à la Région, et nous y serons, nous ferons changer les choses pour avoir un regard complètement objectif sur les Alpes-Maritimes, contre l'injustice que nous subissons de la part de la Région.

Votre devoir serait de nous aider pour faire en sorte que nous ayons un regard différent de la part de la Région.

Je ne peux pas laisser dire ce que vous laissez sous-entendre. J'entends votre discours récurrent sur le rôle et la place qu'occuperait Christian ESTROSI pour peser sur nos décisions. Il a dirigé cette maison et l'a portée à un niveau qui a fait que notre département, dans bien des domaines, est un département qui a des atouts extraordinaires. Il les a confortés et renforcés, avec toute cette majorité. J'ai été avec fierté son directeur de cabinet. Cette politique, je la revendique à 200 %. Je la considère également comme m'y inscrivant totalement. Je vous donnerai un chiffre : la moyenne de l'aide aux communes dans le département des Alpes-Maritimes sur les 3 derniers exercices depuis que je suis Président du conseil général, est de 25 € par habitant pour la ville de Nice, 150 € pour toutes les autres communes en moyenne sur les Alpes-Maritimes, 150 € pour la ville de Cannes et 98 € pour la ville de Grasse. Arrêtez donc ce discours purement mensonger. En revanche M. CUTURELLO, vous êtes conseiller général du 14<sup>ème</sup> canton. Je crois que le 14<sup>ème</sup> canton est dans la ville de Nice, donc croyez-moi, j'irai dans votre canton dire que nous donnons trop d'aides aux habitants de la ville de Nice et qu'il faut en donner moins.

Quand je regarde ce que fait le conseil général pour l'ANRU, avec un engagement de l'ANRU des Moulins pour 25 %, alors qu'il y a 2 % de la Région. Vous nous avez tenu de grands discours avec des tremolos dans la voix sur le logement social, mais que fait la Région dans ce domaine ? Elle n'a pas plus de compétences que nous, mais elle n'en a pas moins. Est-ce que nous avons une compétence légale sur le logement ? Est-ce que la Région a une compétence légale sur le logement ? Pourquoi la Région n'intervient-elle pas sur l'ANRU ? Pourquoi, alors que nous mettons 50 M€ sur l'opération des Moulins, la Région ne met que 700 000 € ? Vous pouvez me répondre ? C'est cela l'engagement social en faveur des personnes défavorisées qui souffrent, qui n'ont pas de logement et qui sont dans la détresse ?

Sur le logement, nous avons deux axes, et nous le revendiquons. Nous continuons les opérations de renouvellement urbain. Il y en a pour 500 M€ dans le département des Alpes-Maritimes. Le conseil général y consacre 100 M€. Nous le faisons également avec la SEM Habitat 06 qui a aujourd'hui 1 000 logements et qui construit chaque année 300 logements. Elle en construira bientôt 500. Nous préférons construire des logements nous-mêmes plutôt que financer d'autres bailleurs sociaux dont nous considérons qu'ils ont les moyens pour bâtir eux-mêmes. C'est un choix. Vous pouvez ne pas l'assumer, c'est votre liberté. Je la respecte, mais en tout état de cause, nous avons fait un choix politique avec l'engagement sur les opérations de renouvellement urbain, puisqu'elles sont indispensables, et la production de logements autonomes par notre SEM Habitat 06.

Enfin, un mot sur les transferts. Je vous citerai un chiffre, puisque vous avez réclamé des chiffres M. CUTURELLO : 510 M€. C'est l'écart entre les dépenses d'APA et les recettes que nous recevons depuis 2004 de la Caisse de Solidarité Nationale Autonome. Je vous rappellerai que cette loi sur l'APA n'a pas été votée par notre majorité, même si c'est une bonne loi sur le fond. Votre discours ne repose que sur une jambe. On dépense, mais on ne prévoit pas les recettes. C'est ce qu'avait fait M. JOSPIN lorsqu'il avait fait voter l'APA. Il a

mis à la charge quasi-totale des conseils généraux une bonne mesure sociale, mais il n'en a pas prévu le financement. Comme je l'ai dit au Premier Ministre ainsi que dans une récente interview, il faut que nous sortions de ce système qui doit relever de la solidarité nationale, contrairement à ce qu'avait fait, je dirais assez lâchement, M. JOSPIN, en s'en délestant sans prévoir les financements adaptés sur les collectivités locales. Ce n'est pas un transfert, c'est une compétence nouvelle. Ce que nous avons transféré ensuite depuis 2004, je vous le rappelle, est prévu sous le contrôle du conseil constitutionnel. Vous pourrez faire un recours devant le conseil constitutionnel, d'autant plus que cette majorité a fait voter la question prioritaire de constitutionnalité, c'est-à-dire que chaque citoyen peut désormais saisir le conseil constitutionnel. C'est une grande avancée voulue par le Président de la République.

Ce que nous transférons est désormais sous le contrôle du conseil constitutionnel. Ce n'était pas le cas sous la loi JOSPIN de 2002. C'est pour cela que cette majorité est en train d'ouvrir le chantier de la dépendance. Ce ne sera pas facile. Ce sera comme les retraites. Là aussi, nous attendons les assauts de démagogie. Sur les retraites, vous avez quand même fait preuve d'un manque de crédibilité jusqu'à envoyer des gamins dans la rue manifester. Je crois que sincèrement, ceux qui ont fait cela ne se sont pas grandis. Pendant longtemps, ils auront un problème de crédibilité devant les Français. On peut promettre tout et n'importe quoi avec un assaut de démagogie. C'est beaucoup plus facile de faire passer la retraite de 65 ans à 60 ans, plutôt que de la faire passer de 60 ans à 62 ans, mais à la sortie, qui va financer et qui va payer si nous voulons maintenir les retraites ? Je crois que ce que vous avez fait n'était pas très sérieux. Si les habitants des Alpes-Maritimes regardent votre crédibilité à l'aune de ce que vous avez fait pour le débat sur les retraites, avec des enfants dans la rue pour manifester à propos d'une retraite qu'ils prendront dans plus de 60 ans, excusez-moi, mais le sérieux de votre argumentation est tout relatif. Dans 70 ans, l'espérance de vie aura gagné 20 ans, puisqu'elle augmente d'un trimestre par an.

Enfin, je voudrais revendiquer avec beaucoup de force les mesures de réduction des dépenses publiques que nous avons conduites dans cette maison. C'est vrai qu'il y a aujourd'hui 325 emplois publics de moins. C'est vrai que parallèlement, le service public conserve toujours la même qualité, que nous assumons toujours pleinement nos compétences, et qu'il n'y a pas un domaine, et a fortiori sur le terrain – que cela soit dans le champ social, dans les collèges, sur les routes – qui soit affecté par cette gestion. M. VICTOR, vous y avez associé les qualificatifs repris dans les rapports. Il est vrai qu'il y a un redimensionnement, que nous maîtrisons la masse salariale et que cette politique nous fait économiser 10 M€ par an en termes de dépenses de fonctionnement.

Je n'ai pas honte d'avoir mis en place cette politique. Au contraire, je la revendique. A un moment, l'emploi public devient l'ennemi de l'emploi tout court. L'emploi public est financé par le contribuable. Il pèse sur les ménages et sur les entreprises. Ce sont les recettes qui sont importantes, et c'est toujours dans les poches du contribuable que nous allons les chercher. Lorsque vous parlez des transferts, c'est toujours le contribuable national. Lorsque vous parlez de l'impôt, c'est le contribuable local, mais c'est le même, et en plus cela s'additionne. Nous revendiquons cette baisse des dépenses publiques, la baisse de l'emploi

public, la baisse de 20 % des moyens généraux. Nous nous sommes serrés la ceinture dans cette maison. Nous avons réduit notre train de vie. J'ai réduit les dépenses de communication de plus de 45 %. Elles sont aujourd'hui deux fois moindres que celles de la Seine Saint-Denis. M. BARTOLONE, Président PS d'un département manifestement en crise, qui lance dans la presse des appels de détresse : 7,12 M€ pour le budget de la communication de la Seine Saint-Denis. Nous sommes très exactement à la moitié. C'est sûr, nous n'avons pas la même conception de la gestion de l'argent public. C'est sans doute ce qui nous différencie.

Ce que vous avez dit me conforte dans cette position : stabilité fiscale, nous l'avons décidée ; baisse des dépenses de fonctionnement, nous l'avons fait ; diminution du recours à l'emprunt, avec un investissement recentré. Nous ne sommes bien-sûr plus au même niveau d'investissement de 2007, soit 430 M€. Nous étions alors en montée des plans pluriannuels : plan route, plan collèges, plan gendarmerie, schéma gérontologique. Nous avons créé 430 places pour les personnes handicapées dans ce département. Nous avons créé 2 300 places pour les personnes âgées. Nous avons réalisé 14 gendarmeries, 2 commissariats. Nous avons engagé la construction de 15 collèges neufs, réhabilité 15 autres collèges, fait 21 gymnases. Nous avons résorbé une centaine de points noirs routiers pour plus de 1,1 milliard d'euros d'investissements, avec la pénétrante de la Siagne, la RD35 bis à Antibes, la 202 bis, etc. Nous avons mis en place la politique du 1 euro. Nous avons aidé l'investissement pour mettre en place la carte Orange. Toutes les collectivités sont d'accord sauf la Région qui refuse d'y inclure les TER.

Aujourd'hui, nous repositionnons notre investissement à un niveau plus faible, parce que nous avons fait l'essentiel de ces plans. Nous avons accompli l'essentiel de l'effort. C'était un effort décennal. Nous sommes aujourd'hui sur le dernier tiers. Nous ralentissons l'effort puisque l'essentiel a été fait, et nous restons à un niveau qui est supérieur à celui de la moyenne des grands départements : 250 M€, c'est un investissement majeur. Nous ne touchons pas à l'aide aux communes. Au contraire, nous la confortons. Mes chers collègues, je vous propose donc d'adopter ce budget. Ces critiques sont des critiques politiciennes, démagogiques et stériles. Nous sommes dans l'action et dans le concret, pour les habitants des Alpes-Maritimes.

Je passe la parole à M. COULLET, rapporteur général du budget primitif, qui va nous en présenter la structuration.

**M. COULLET**.- Je vous remercie. Après ce débat passionnant et passionné, je vais vous donner en quelques mots les principales lignes de ce budget.

Le projet de budget primitif 2011 s'élève à 1,3 milliard d'euros. Il s'articule autour de 5 axes : maîtrise des dépenses de fonctionnement ; évolution favorable de l'épargne ; stabilité fiscale ; redimensionnement des dépenses d'investissement ; diminution du recours à l'emprunt. Les dépenses de fonctionnement représentent 960 M€ hors dette. Elles sont strictement identiques au BP 2009 et 2010. La rationalisation de la dépense publique est une priorité. Cette stabilisation a pu être atteinte notamment en comprimant fortement les dépenses relatives aux moyens généraux et en améliorant le pilotage de la masse salariale. Le

volume des dépenses de fonctionnement reste inchangé par rapport aux deux années précédentes, malgré l'augmentation de nos interventions en matière sociale. Je rappelle que le chiffre inscrit au BP 2011 est de 497,6 M€, la solidarité humaine restant au cœur de l'engagement départemental.

Les maîtrises des dépenses de fonctionnement associées à la remontée des droits de mutation permettent au Département de retrouver la structure budgétaire d'avant-crise avec une épargne nette de 101,3 M€ au BP 2011, en augmentation de près de 30 % par rapport au BP 2010. L'amélioration de l'épargne est atteinte sans augmentation de la fiscalité, puisque le taux de la part départementale de la taxe foncière sur le foncier bâti – je vous rappelle que c'est le seul volet fiscal sur lequel nous pouvons désormais faire évoluer le taux – est reconduit, sans augmentation par rapport à 2010 au taux de 8,68 %, auquel s'ajoutera le produit transféré de l'actuelle part régionale.

Depuis 2004, la priorité a été donnée à l'investissement afin de réaliser les grands programmes d'équipement nécessaires à notre département : infrastructures routières, collèges, gymnases, aménagement du territoire, aide aux communes. Ce niveau exceptionnel d'investissement a été maintenu en 2009 par l'exécution du plan de relance afin de soutenir l'emploi local. Pour 2011, les dépenses d'investissement s'élèvent donc à 250 M€ hors dette, volume comparable à celui des autres départements de même strate démographique et assurant la poursuite des grands chantiers engagés et le maintien de la solidarité territoriale.

Voilà brièvement rappelés les grandes lignes et les grands chiffres de l'année 2011, en vous proposant d'adopter ce budget primitif.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. M. DAMIANI.

**M. DAMIANI.**- En ce qui concerne le volet fiscal, il y a quelques points que je ne comprends pas très bien. Vous allez sans doute pouvoir m'éclairer. Cela concerne les recettes fiscales. Si j'ai bien compris, exit la taxe professionnelle et désormais, nous sommes dans la Contribution Économique Territoriale (CET). Ainsi, il y aurait 432 M€ de recettes prévus, contre 420 M€ l'année dernière, soit une progression de 3 % environ. M. COULLET nous a rappelé les bases qui servent à calculer ce montant : la taxe foncière, avec la part régionale que nous récupérons au passage, près de la moitié de la cotisation de la valeur ajoutée, et enfin une part de l'IFER, l'imposition aux entreprises de réseau.

Je ne comprends pas très bien les 3 % d'augmentation : soit vous avez fait montre d'un grand optimisme quant aux prévisions de ces recettes, et dans ce cas il y aura des lendemains qui déchanteront ; soit la réforme de la taxe professionnelle est la montagne qui a accouché d'une souris. A grands frais de déclaration, le Président de la République avait en effet indiqué que cette réforme avait pour vocation de faire baisser les charges des entreprises et donc de peser fortement sur l'emploi. Or le Gouvernement, qui a modifié quelque peu la nature de l'imposition aux entreprises, maintient *in fine* cette pression fiscale, puisque nous avons le même produit, voire un produit supérieur.

Dans les collectivités s'ajoute un aspect des plus pernicieux : la disparition du caractère dynamique de l'ancienne taxe. Les collectivités enregistraient chaque année une évolution des bases qui permettait de faire face aux dépenses nouvelles. Il semblerait qu'il y ait stagnation avec cette réforme. Carros a par exemple perdu 600 000 €. De plus, comme vous l'indiquez vous-même dans votre rapport, l'autonomie financière des collectivités territoriales disparaît presque complètement, dans la mesure où hormis la taxe foncière, il n'y a plus de volet fiscal sur lequel il serait possible de faire évoluer le taux. Nous allons donc devenir une sorte de percepteur collectant des recettes qui stagnent, alors que les dépenses incompressibles auxquelles nous devons faire face progressent d'année en année. J'aurais préféré conclure avec la grande réforme fiscale annoncée par le Président de la République et qui est attendue pour englober la réforme de la taxe professionnelle. Or on l'a fait passer en catimini et au forceps. Je pense que cette réforme qui ne satisfait personne ne produit aucun effet sur les entreprises, puisque si j'ai bien compris, le produit reste constant.

**M. Le Président.**- C'est une question importante, et cela me permet de revenir sur un point que j'avais oublié en réponse à M. CUTURELLO et à M. MOTTARD. Nous avons fait une estimation aujourd'hui de nos recettes fiscales. Quand je parle de recettes fiscales, que l'on ne s'y trompe pas, ce ne sont pas les recettes qui seront pour l'intégralité prélevées dans la poche du contribuable, ménages ou entreprises. Ce volet des recettes fiscales comprend également l'engagement de l'État dans la compensation de pertes de recettes de la taxe professionnelle.

Vous avez rappelé que nous avons touché l'année dernière 420 M€. Notre prévision de recettes repose sur le rapport qu'a rédigé l'Inspecteur Général des Finances, M. DURIEUX. C'est une projection de Bercy, et nous verrons si elle se confirme, sachant que généralement nous avons plutôt de bonnes surprises en la matière. Ne soyez pas exagérément pessimistes. Il y a là-dedans un fonds de compensation de la taxe professionnelle et un fonds de garantie. Dans votre argumentation politique, vous faisiez fausse route en indiquant que les collectivités allaient perdre beaucoup dans cette réforme. Non, elles ne perdent pas. De 420 M€ à 432 M€, c'est globalement l'augmentation des bases que nous constatons chaque année sans augmentation des taux. Le Gouvernement a donc veillé et veille à mettre en place un système de compensation où, pour les collectivités, c'est à somme nulle.

Le gain est pour les entreprises. La réforme, au plan national, devait représenter autour de 5 milliards d'euros. Selon le rapporteur général du budget Gilles CARREZ, elle va coûter à l'État 7 milliards d'euros. Ces 7 milliards d'euros seront une charge en moins pour les entreprises. Dans le département des Alpes-Maritimes, le Préfet a cité les chiffres, on estime la somme versée en moins par les entreprises à environ 120 et 150 M€. Nous ferons le bilan.

Il y a maintenant deux assiettes à la contribution des entreprises : la Contribution Foncière Économique, que nous ne percevons pas et qui va vers les communes ; la Contribution sur la Valeur Ajoutée des entreprises. Toutes les entreprises ne payent pas la Contribution sur la Valeur Ajoutée. Les grandes entreprises seront plus prélevées. Avant, la taxe professionnelle pesait sur tout le monde, c'est-à-dire sur l'artisan ou le commerçant comme sur IBM ou Amadeus. Aujourd'hui, les entreprises qui n'ont pas un chiffre d'affaires

de 500 000 € ne payent pas de CVAE. Certaines grandes entreprises, qui ont une forte valeur ajoutée, vont sans doute payer un plus, mais globalement, les entreprises des Alpes-Maritimes paieront entre 120 et 150 M€ de moins. L'État compensera. Nous, nous percevrons normalement plus que ce que nous avons perçu cette année.

C'est en cela que je dis que c'est une bonne réforme. C'est une réforme extrêmement compliquée, sachant qu'elle a été conduite en période de crise, et en période de réduction nécessaire du déficit de l'État et de son endettement. C'est ce qui fait la difficulté de l'exercice, mais en tous cas, c'est une réforme qui ne se fait pas à somme nulle pour les entreprises. Elle se fait à somme nulle pour les collectivités locales, et nous vous le démontrons. Votre question le démontre aussi. Contrairement à ce qu'avait dit M. CUTURELLO tout à l'heure, la réforme de la fiscalité locale ne nous affaiblit pas. J'ai souligné que nous aurons 0,2 point de plus de droits de mutation, dans un département où les droits de mutation sont dynamiques, c'est-à-dire que le taux des droits de mutation passe de 3,6 % à 3,8 %. Auparavant, c'était prélevé par l'État. Si les droits de mutation continuent d'augmenter, ce que je crois, nous aurons plus de recettes proportionnellement. Il y a aussi les autres recettes que vous avez citées. C'est une réforme équilibrée, bénéfique pour les entreprises et juste pour les collectivités.

M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Comme je vous l'ai dit la dernière fois, nous sommes bien moins optimistes que vous l'êtes en la matière, notamment en ce qui concerne les ressources de notre collectivité. Vous avez évoqué précédemment les économies de dépenses, mais pour notre part, nous pensons qu'il faut jouer sur les recettes. Or la réforme de la TP ne nous donne que très peu de perspectives. L'essentiel de nos ressources fiscales provient de dotations de compensation de l'État qui sont figées et qui ne vont pas évoluer pour 3 ans nous dit-on mais probablement pour bien davantage. En effet, le fonds de compensation de la taxe professionnelle et le fonds de garantie des ressources sont compensés habituellement à l'euro près, mais sur la base de la dotation 2011 et ceci de façon définitive, si rien ne change. Notre marge de manœuvre aujourd'hui ne porte donc que sur la taxe sur le foncier bâti, c'est-à-dire une taxe sur les ménages.

Vous indiquez que les entreprises vont payer moins de taxe professionnelle. Aujourd'hui, personne n'a beaucoup de certitudes. Il faudra voir le moment venu qui bénéficiera de cette diminution effectivement globale de la taxe professionnelle payée par les entreprises. La crainte que nous pouvons avoir, c'est que les grandes entreprises industrielles, qui n'étaient vraiment pas demandeuses d'une baisse de leur TP, soient les grands bénéficiaires et qu'à l'inverse les petites ou moyennes entreprises, notamment dans le bâtiment, se retrouvent avec des charges à peu près identiques si ce n'est supérieures.

Aujourd'hui, nous ne sommes sûrs de rien, ni vous, ni nous. Il faudra attendre deux ou trois clauses de revoyure pour le savoir. Ce qui est sûr, c'est que les ressources de notre collectivité vont être plus faibles et de moins en moins maîtrisées. Le bénéfice pour les entreprises du non-paiement de la TP ne compensera pas le manque à gagner pour l'économie départementale et pour l'emploi dans le département. Vous nous parliez à l'époque de

500 000 emplois créés par la suppression de la TP. Nous prenons date, et nous verrons ce qu'il en sera.

**M. Le Président.**- Rendez-vous l'année prochaine, nous verrons la réalité des chiffres. En période de crise, alors que l'enjeu de la compétitivité est un enjeu majeur, alléger les charges qui pèsent sur l'emploi ne peut qu'être bénéfique à l'emploi. L'objectif porte sur les emplois préservés et les emplois créés. Je sais que je ne parviendrai pas à vous convaincre et que nous sommes en opposition à ce sujet. Vous considérez que l'emploi n'est que l'emploi public. Je considère quant à moi que l'emploi, c'est d'abord l'emploi privé, puisque ce sont les entreprises qui créent l'emploi.

Sur le fond, vous dites que notre marge d'autonomie fiscale va se restreindre. Certes, ce n'est pas faux, mais je ne revendique pas pleinement la faculté de voter les taux. Il y a des mesures qui sont plus agréables. Plus sérieusement, nous avons la taxe d'habitation et les deux taxes foncières. Nous n'aurons plus la TP cette année. Nous aurons une part de taxe foncière Bâti beaucoup plus importante, puisque nous avons l'addition de la taxe foncière départementale et de la taxe foncière régionale. Nous aurons donc une assiette assez importante qui pèse sur les ménages propriétaires. Nous aurons un levier d'action fiscal qui demeurera important. Nous prévoyons des recettes de taxe foncière Bâti de l'ordre de 227 M€ l'année prochaine. Nous percevons avant 320 M€. Certes, la part s'est restreinte, j'en conviens, mais avec l'augmentation de la part sur les droits de mutation et avec la taxe foncière, nous conservons des marges de manœuvre. Peu importe de savoir comment elles viennent, l'essentiel est d'avoir des recettes. Aujourd'hui, elles sont garanties par la loi et par la Constitution.

Rendez-vous l'année prochaine. Vous nous aviez dit la même chose sur les droits de mutation, et je ne me suis pas trop trompé. J'avais prévu 280, et nous en sommes à 285, voire peut-être 290.

M. REVEL.

**M. REVEL.**- Je m'étonne de la montée au créneau de nos amis de la gauche plurielle et du groupe communiste. N'oublions pas qu'il y a quand même une péréquation. Sur Nice Côte d'Azur, nous avons 35 M€ en plus qui sont redistribués sur les communes moins riches que nous. C'est important. S'il y a une augmentation, il y a une péréquation qui est faite pour une redistribution, et donc pour une solidarité.

**M. TUJAGUE.**- Selon les simulations du Ministère de l'intérieur, certes, Nice Côte d'Azur va avoir des recettes en cotisations des entreprises nettement supérieures à ce que vous percevez aujourd'hui. C'est la même chose, à ma grande surprise, pour la communauté de Menton.

**M. Le Président.**- Et chez vous ?

**M. TUJAGUE.**- Cela baisse légèrement. Savez-vous pourquoi ? Nous avons Vicat et Lafarge, deux grandes industries qui ne demandent rien, qui n'ont pas à ma connaissance de grands problèmes, et qui vont se retrouver avec un sacré bénéfice au niveau de la TP.

**M. Le Président.**- Cela évitera peut-être un jour qu'ils délocalisent. Vous savez que ces entreprises s'interrogent sur des choix d'implantations entre l'Étranger et la France. Le fait de baisser ces charges est important. Un jour, vous nous remercirez d'avoir sauvé 500 emplois dans la Vallée du Paillon.

**M. TUJAGUE.**- Je ne suis pas sûr que la crainte que vous manifestez pour ces entreprises soit une réalité, notamment pour Vicat aujourd'hui. On ne délocalise pas comme ça. Les charges de main d'œuvre sont ridicules dans une industrie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la remplaçante de la TP va baisser, mais ce n'est pas la question. Dans les périmètres que je viens d'évoquer, regardez mes chers collègues ce que vont payer vos entreprises. Vous aurez peut-être quelques surprises. S'il y a 23 M€ de plus en recettes provenant des entreprises sur NCA, cela signifie que les entreprises paieront 23 millions de plus. La péréquation pourra jouer ensuite, mais méfions-nous quand même.

**M. Le Président.**- Merci à chacun pour la qualité de vos interventions. S'il n'y a plus de demande de parole, je vous propose de passer au vote de ce document essentiel, fondateur de nos politiques pour 2011.

*Le budget primitif 2011, mis aux voix, est adopté à la majorité absolue (Opposition du groupe socialiste et apparentés, du groupe communiste et du groupe « Gauche autrement »).*

Merci de votre confiance et merci d'avoir doté notre Département d'un bon budget et d'une bonne politique pour 2011. Je passe maintenant la parole à Mme GIUDICELLI pour nous présenter les budgets annexes 2011.

## **2. BUDGETS ANNEXES : BUDGET PRIMITIF 2011**

**Mme GIUDICELLI.**- Merci M. le Président. Nous en avons longuement débattu en Commission des Finances. Je vous propose d'adopter le budget annuel :

- du laboratoire vétérinaire qui s'équilibre à 1 788 466 € ;
- du port de Nice qui s'équilibre à 47 000 € ;
- des ports concédés qui s'équilibre à 912 995 € ;
- du port de Villefranche-Santé qui s'équilibre à 305 644 € ;
- du parking Silo qui s'équilibre à 130 738 € ;
- du cinéma Mercury qui s'équilibre à 470 694 € ;
- du CICA qui s'équilibre à 1 735 000 €.

En commission, le PS, le PC et la Gauche Autrement ont approuvé tous les budgets annexes, à l'exception évidemment de celui du CICA. Il faut donc que nous les votions séparément.

**M. Le Président.**- Me CONCAS.

**Me CONCAS.**- Nous n'allons pas voter le budget annexe du CICA pour des raisons que vous connaissez et qui sont récurrentes. C'est un peu le marronnier budgétaire des budgets annexes. Nous ne voyons pas venir deux perspectives de traitement du dossier du CICA qu'il faut d'ailleurs lier au dossier n°29 sur l'enseignement supérieur. Nous lisons que le Campus STIC recevra EURECOM à partir de janvier 2012. Nous savons qu'EURECOM remplit la quasi-totalité du CICA. En janvier 2012, nous allons donc nous retrouver avec une structure qui non seulement nous coûte, mais qui sera une véritable coquille vide. Que les membres de la Commission Économie s'emparent de manière définitive de ce dossier pour obtenir des perspectives et des informations. Avec Jacques VICTOR, nous posons régulièrement un certain nombre de questions, et il nous est répondu : « on verra, c'est à l'étude ». Êtes-vous en capacité de nous éclairer sur ce dossier pour lequel nous persistons à penser que nous sommes dans l'erreur ?

**M. Le Président.**- C'est un dossier depuis longtemps difficile. J'espère que vous me donnerez acte d'avoir au fil des ans réduit l'implication du conseil général. Nous en étions en effet il y a quelques années à près d'1 million d'€ de subventions d'équilibre. Nous en sommes cette année à 780 000 €, ce qui est encore beaucoup, mais nous avons fait des efforts de gestion importants. Tout comme vous, et peut-être encore plus que vous, j'ai envie que nous arrivions le plus rapidement possible à l'équilibre. Une partie du Campus ouvrira peut-être à la rentrée 2011, et l'autre partie à la rentrée 2012. Le Campus accueillera les locaux d'EURECOM aujourd'hui abrités par le CICA.

Nous travaillons sur plusieurs pistes. La première est la cession. Vous vous rappelez que nous nous étions engagés dans cette démarche il y a quelques années avec un appel à candidatures pour l'acquisition du CICA, et avec une évaluation des domaines qui était assez élevée et des offres bien inférieures à cette même estimation. Nous n'y avons pas donné suite. Depuis, nous avons été relancés de façon directe par deux investisseurs qui sont sur la place de l'immobilier des acteurs sérieux reconnus. Le premier faisait appel à un fonds de pension suédois. Finalement, il nous a indiqué qu'il ne pourrait pas se prononcer avec deux ans. Nous n'avons donc pas donné suite. Nous sommes en pourparler avec le second investisseur qui devrait nous faire une offre ou nous dire s'il en fait une avant fin février. Si ces solutions n'aboutissent pas, nous trouverons une solution avec la communauté d'agglomération Sophia Antipolis. Je m'en suis entretenu avec Jean LEONETTI à plusieurs reprises, et nous avons des pistes qui devraient permettre de régler définitivement ce problème et de répondre à des besoins de la CASA.

Je vous donne l'état des lieux total dans une transparence totale. J'espère que l'année prochaine, nous aurons enfin une décision lorsqu'il s'agira de voter le budget.

**Me CONCAS.**- Le rendez-vous est pris.

**M. Le Président.**- D'autres interventions sur les budgets annexes ? Nous les mettons donc aux voix.

*Le budget annexe 2011 du Laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le budget annexe 2011 du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le budget annexe 2011 du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le budget annexe 2011 du port de Villefranche-Santé mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le budget annexe 2011 des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le budget annexe 2011 du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le budget annexe 2011 du CICA, mis aux voix, est adopté à la majorité absolue (opposition du groupe socialiste et apparentés, du groupe communiste et du groupe « Gauche autrement »).*

Je vous remercie. Mme GIUDICELLI pour le rapport suivant.

### **3. QUITUS AUX SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE SOMINICE, SAEM SACA ET HABITAT 06 POUR LES COMPTES ANNUELS 2009**

**Mme GIUDICELLI**.- Ce rapport n'a pas d'incidence financière. Il s'agit simplement d'examiner les comptes annuels et les rapports de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2009 pour ces trois sociétés. Nous avons à nous prononcer sur le quitus annuel donné à ces établissements dans le cadre de leur mission statutaire. Ce dossier a été voté à l'unanimité en Commission.

**M. Le Président**.- M. CUTURELLO

**M. CUTURELLO**.- Juste une remarque sur la SOMINICE : nous n'avons pas été informés ni eu à débattre du changement de gouvernance. C'est bien dommage. D'autre part, comme notre collègue M. BALARELLO, nous sommes un certain nombre à ne pas prendre part au vote concernant Habitat 06.

**M. Le Président**.- Oui, j'allais le préciser. Je mets au vote le projet de quitus. Pour la SAEM SACA, M. BLANCHI, M. CESARI, M. GUMIEL, M. MORANI et M. VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

*Quitus est donné, à l'unanimité des suffrages exprimés, à la SAEM SACA pour l'exercice 2009.*

Pour la SOMINICE, je précise que M. ASSO, M. CALZA et M. GINESY ne prennent pas part au vote.

*Quitus est donné à l'unanimité des suffrages exprimés, à la société d'économie mixte SOMINICE, pour l'exercice 2009.*

Pour HABITAT 06, ne prennent pas part au vote M. BLANCHI, M. BALARELLO, M. CALZA, M. CUTURELLO et M. GUMIEL.

*Quitus est donné à l'unanimité des suffrages exprimés, à la société d'économie mixte HABITAT, pour l'exercice 2009.*

#### **4. ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES**

**Mme GIUDICELLI.**- C'est une proposition d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant total de 261 022,57 €. Nous prenons acte de cette admission en non-valeur, ce qui n'annule évidemment pas les créances. Cela permet à notre receveur de les soustraire de l'actif de la collectivité dans le compte de gestion. Vous avez le détail en dernière page du rapport. Il s'agit de loyers impayés, ainsi que d'une étude à laquelle nous n'avons pas donné suite. Ce rapport a été approuvé à l'unanimité en Commission des Finances.

**M. Le Président.**- Merci. Me CONCAS.

**Me CONCAS.**- Juste un mot pour saluer le payeur départemental et féliciter ses services pour la bonne réactivité en matière de créances irrécouvrables. Nous ne sommes plus dans les montants que nous avons auparavant. Ce dossier est un peu gangréné par l'établissement thermal de Roquebillière. Nous avons convenu avec Mme GIUDICELLI d'aborder cette question avec le payeur départemental, pour vérifier avec lui les clignotants qu'il a mis en amont pour assurer un suivi des entreprises, puisque nous sommes là en présence d'une liquidation judiciaire, d'une procédure collective ouverte, et d'une impossibilité de procéder au recouvrement de notre créance. Sur un passif de 457 000 €, nous avons pu encaisser environ la moitié. Il y a donc une bonne réactivité des services, mais je suis persuadé que nous pouvons faire un peu plus que l'envoi d'une première lettre recommandée et d'une deuxième lettre recommandée pour classer ensuite le dossier en admission en non-valeur. Voilà la modeste observation que je voulais faire sur ce dossier que nous voterons bien évidemment.

**M. Le Président.**- Je m'associe à votre remarque sur la réactivité des services du payeur qui ont en effet purgé certaines procédures qui étaient anciennes et qui datent d'une époque où j'étais tout petit, même si je n'ai pas beaucoup grandi, selon l'expression du Ministre de l'Intérieur qui me le rappelle souvent.

*Le rapport n°4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **5. REMISES GRACIEUSES AU PROFIT DE DIVERS DEBITEURS**

**Mme GIUDICELLI.**- Il s'agit de deux remises gracieuses. La première concerne l'école de danse Rosella Hightower, pour un montant de 51 662,14 € qui correspond à 50 % de loyers dus pour une période 2009 – 2010. La deuxième est la réduction de 50 % du tarif de la redevance d'occupation du domaine public maritime applicable aux restaurateurs situés le long des voies périphériques du port de Nice et qui subissent les travaux. Enfin, nous vous

proposons de prendre acte que ces remises gracieuses feront l'objet : pour Rosella Hightower, d'un titre de recettes en annulation sur l'exercice en cours ; pour les redevances d'occupation du domaine public du port de Nice, de titres de recettes qui prendront en compte les remises accordées. Ce dossier, comme les autres, a été approuvé à l'unanimité.

**M. Le Président.**- Des interventions ? M. VICTOR.

**M. VICTOR.**- Une simple intervention en effet. Nous voterons ce dossier, mais le jour où nous ferons le total de toutes les aides accordées à l'école de danse Rosella Hightower sous toutes leurs formes... Beaucoup de clubs de danse, de musique ou de théâtre aimeraient avoir ne serait-ce que 10 % de ce que nous avons accordé. Je veux seulement le pointer. Il faudra un jour trouver une solution qui ne nous conduirait pas régulièrement à devoir mettre cette école de danse sous perfusion.

**M. Le Président.**- Pour une fois, je suis d'accord avec vous.

**Mme GIUDICELLI.**- En Commission, j'étais aussi d'accord avec vous et avec M. VICTOR. Néanmoins, l'école de danse Rosella Hightower a été profondément défendue par M. TUJAGUE.

**M. VICTOR.**- Nous ne parlions pas de la qualité de cette école.

**M. Le Président.**- M. LISNARD.

**M. LISNARD.**- C'est une des deux seules écoles nationales de danse en France. Cette école a fait l'objet d'efforts de gestion considérables, avec une réduction de ses frais de fonctionnement. Parallèlement, elle nécessite un soutien au moins équivalent à d'autres structures artistiques que l'on trouve sur l'ensemble du département. Je pense aux orchestres ou à d'autres entités de ce type.

L'école Rosella Hightower a fait l'objet de réductions de ses frais de fonctionnement et d'une optimisation tout à fait remarquable de son fonctionnement, dans l'esprit de ce que souhaite M. CIOTTI. De plus, elle produit effectivement des étoiles qui font rayonner notre département dans le monde entier.

**M. Le Président.**- Sur Rosella Hightower, nous serons amenés à faire des propositions, en accord avec la commune de Mougins. Il y a notamment des problèmes liés à la construction de nouveaux studios de danse. Cela devrait aboutir à une situation de stabilité et de pérennité de l'école. L'intervention est légitime dans une telle structure internationale. Rosella Hightower a une notoriété mondiale unanimement reconnue, mais nous ne pouvons pas accroître chaque année notre participation à son fonctionnement, surtout en période de crise. C'est ce que j'ai dit au gestionnaire qui l'a pris en compte puisque des efforts ont en effet été accomplis.

Me CONCAS.

**Me CONCAS**- C'est un joli geste en direction des restaurateurs que de réduire de 50 % les redevances des terrasses, mais ne pourrions-nous pas aller au-delà ? Mettons-nous un instant à leur place : ce sont 100 % des terrasses qui n'ont pas été utilisées durant ces travaux, et nous n'allons proposer qu'un allègement de 50 % de cette charge. Je suis persuadé que nous pourrions faire un effort, et surtout le faire en direction des nouveaux, puisque vous vous êtes occupé du côté ouest mais il y a le côté est qui arrive. Il va falloir donner un peu de cohérence. C'est une délibération que nous voterons, en regrettant que l'on ne puisse pas aller au-delà des 50 %. Je le soumetts à votre analyse en restant attentif à la remarque que vous pourriez nous faire sur cette proposition.

**M. Le Président**.- Vous relèverez que nous avons déjà engagé des réformes importantes pour les restaurateurs du pourtour du port, puisque nous avons harmonisé les redevances d'occupation du domaine public départemental avec celles qui sont en vigueur pour le domaine public communal. Précédemment, les redevances étaient perçues par l'État, lorsque le port et les voieries autour du port lui appartenaient et étaient dans le domaine public de l'État. Comme vous le savez, cette diminution a été très importante pour les restaurateurs, avec une division en moyenne par deux et parfois par trois. C'est l'effort que nous avons fait cette année.

Nous y ajoutons un effort supplémentaire suite aux travaux. Je suis prêt à regarder ce dossier pour déterminer l'impact de ces travaux. Cet impact a été important pendant la durée des chantiers, mais le bénéfice des travaux a également été considérable pour la période qui a suivi, selon ce que me disent certains restaurateurs objectifs. On reconnaît rarement qu'il y a une augmentation du chiffre d'affaires lorsque l'on est commerçant, mais quelques-uns me disent que les travaux réalisés ont porté leurs fruits cet été avec des chiffres en très forte croissance. Regardons les bilans, mais je pense que nous faisons un geste qui s'additionne à un geste précédent déjà important.

*Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. M. LISNARD ne prend pas part au vote.*

Je vous remercie et cède la parole à M. AZINHEIRINHA qui va présenter en l'absence de Philippe TABAROT le rapport sur l'aide à l'enfance et à la famille.

## **6. BP 2011 - POLITIQUE AIDE A L'ENFANCE ET A LA FAMILLE**

**M. AZINHEIRINHA**.- Je vous propose d'approuver la politique de notre Département en faveur de l'enfance et de la famille, pour laquelle notre collectivité consacre un budget important puisqu'il s'agit de près de 90 M€. Cette politique repose sur 4 programmes. Le programme prévention tout d'abord, qui est un axe majeur, défini dans notre schéma départemental de l'enfance et de la famille pour 2009 – 2013 avec plusieurs mesures : la prévention spécialisée ; les mesures pour lutter contre le décrochage scolaire, avec le développement des contrats de responsabilité parentale, l'école des parents et la participation au financement de l'ERS à Saint-Dalmas de Tende.

Le deuxième volet est le programme de placement enfants et familles, avec plusieurs mesures nouvelles cette année en fonctionnement, comme l'augmentation du nombre de places chez les assistants familiaux, mais aussi en investissement avec la réhabilitation du foyer Montbrillant à Cannes et la construction d'une structure de 24 places sur le domaine de l'enfance de la Trinité.

Le troisième volet est le programme accompagnement social, pour un montant de 4 408 000 €. Il regroupe principalement la prestation d'aide à domicile des familles et la mesure d'accompagnement social personnalisé.

Le dernier volet est le programme des frais généraux, pour assurer essentiellement la formation obligatoire des assistantes maternelles.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Mme BOY-MOTTARD.

**Mme BOY-MOTTARD.**- Merci M. le Président. S'agissant tout d'abord du programme de prévention, il est à peu près équivalent à ce qu'il était la dernière fois, en légère baisse. A l'intérieur, certaines mesures sont néanmoins vraiment en baisse. En matière de prévention médicosociale, si l'investissement est à peu près stable, le fonctionnement diminue fortement, avec moins 17 %. Nous perdons presque 1 million d'€ pour le financement de ces mesures. Pour un programme censé constituer « *un axe fort de la politique départementale* », c'est quand même curieux. Nous pouvons nous demander si le programme prévention ne diminue que faiblement en raison d'une montée en puissance du CRP. Nous savons qu'il vous tient à cœur. On nous a parlé en Commission de 170 contrats signés pour 6 mois à 900 € l'un. Peut-être est-ce aussi la montée en puissance de l'établissement de réinsertion scolaire de Tende. Ce sont des actions dont le chiffre n'apparaît pas vraiment dans le rapport.

Au-delà des chiffres, toujours sur le programme prévention, une remarque : alors que vous aviez prévu dans un premier temps de modifier les territoires d'intervention des équipes de prévention spécialisée pour les organiser autour de certains collèges et des circonscriptions d'action médicale et sociale, vous avez finalement renoncé à cette nouvelle définition qui avait été très contestée par les professionnels du secteur. Je constate qu'aujourd'hui une réorientation est toujours prévue, mais il semblerait que ce soit après discussion, si nous en croyons le rapport. Ce serait peut-être un progrès par rapport à la redéfinition précédemment envisagée qui semblait ne pas avoir fait l'objet d'une très grande concertation.

Enfin, une question par rapport au CRP : dans le budget primitif 2010, nous avons parlé d'expérimenter un certain nombre de ces contrats en régie directe, en évoquant l'intervention d'opérateurs associatifs. Est-ce que cela a été fait ? Qu'est-ce que cela a donné ? Je ne pense pas avoir lu quelque chose à ce sujet dans le rapport.

Sur le programme placement enfants et familles, je tiens à souligner l'initiative qui me semble heureuse et qui consiste à développer de nouveaux modes de prise en charge auprès des assistants familiaux agréés, notamment pour accompagner l'offre diversifiée d'hébergement en matière d'accueil d'urgence. Cela faisait d'ailleurs partie, si mes souvenirs sont bons, de l'une des fiches action du schéma départemental de l'enfance. Il faudra veiller à

ce qu'une formation appropriée soit dispensée à ces nouveaux intervenants dans un domaine qui jusque là relevait plus particulièrement du foyer départemental de l'enfance. Avons-nous d'ailleurs prévu de faire profiter ces intervenants de l'expertise du foyer ? Cela pourrait être utile.

Sur le programme d'accompagnement social, je m'étais inquiétée en Commission de la baisse des crédits affectés à ces mesures. Une réponse satisfaisante m'ayant été donnée, je n'y reviens pas. Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Merci Mme MOTTARD. M. ALBIN.

**M. ALBIN.**- En préambule à ce rapport, puisque nous sommes vraiment dans le cadre de l'action sociale, permettez-moi tout d'abord de dire que nous sommes au cœur d'une question à laquelle nous consacrons un tiers de notre budget. C'est donc une partie importante des décisions que nous allons prendre aujourd'hui, comme vous l'avez souligné précédemment.

Dans un contexte où une politique d'austérité et de régression sociale est menée tambour battant par le Gouvernement et pèse de plus en plus lourd sur l'ensemble de nos concitoyens, nous aurions souhaité pouvoir voter ce budget et adopter l'ensemble des mesures que vous nous proposez. Pour cela, il aurait fallu que vos propositions marquent de la distance vis-à-vis de cette politique qui chaque jour accentue les inégalités et génère une paupérisation qui s'étend à la quasi-totalité des couches sociales de notre pays, hormis bien entendu les plus riches, et qui rend la vie totalement insupportable pour les plus pauvres d'entre nous. A cela se rajoute le désengagement continu de la participation de l'État aux charges qui nous sont transférées ou aux charges nouvelles. Qui oserait encore parler aujourd'hui du transfert à l'euro près ?

Aussi, à notre plus grand regret, serons-nous amenés à nous prononcer contre ou à nous abstenir sur vos propositions de mise en œuvre des politiques qui relèvent de notre responsabilité. Plus précisément, concernant l'aide à l'enfance et à la famille, dans un domaine où nous sommes loin d'être les champions, plutôt que de renforcer la prévention, vous vous êtes orienté vers la répression et la culpabilisation des familles avec les CRP. Le seul coût de ce dispositif à ce jour aurait permis d'augmenter de 5 le nombre d'éducateurs déployés dans les différents secteurs de notre département.

Quant à l'ERS, c'est un emplâtre sur une jambe de bois. On tente par des subterfuges qui ne concernent qu'une petite douzaine d'élèves de masquer les effets dévastateurs de la réduction des moyens attribués à l'Éducation Nationale. Dans le même temps, pour prévenir la marginalisation des jeunes, on ne s'intéresse qu'à ceux âgés de 7 à 16 ans, et on laisse de côté ceux de 17-25 ans, contrairement à ce que préconise la loi. Ces jeunes sont en déshérence totale, car privés de toute perspective d'emploi. Parallèlement, la charge de travail des éducateurs s'est considérablement accrue. Ils sont passés de 20 à 25 mesures par éducateur, ce qui rend encore plus difficile une intervention de qualité.

Parmi les nouvelles mesures que vous proposez, si nous sommes favorables au développement de l'accueil familial, il n'en demeure pas moins la nécessité de repenser l'accueil collectif en lui donnant un peu plus d'humanité.

**M. Le Président.**- Merci M. ALBIN. M. DAMIANI.

**M. DAMIANI.**- Je voudrais simplement vous faire part de mon inquiétude vis-à-vis de ce que vous appelez pudiquement la réorientation de la prévention spécialisée. Pour être témoin de leur efficacité, la présence des équipes au cœur de la cité visant à prévenir la marginalisation des jeunes de moins de 16 ans avait des effets très positifs. Dès l'été 2011, ce dispositif va subir une inflexion, que vous appelez « ajustement ». La subtilité de la langue française est merveilleuse. Vos services font montre d'ingéniosité en matière de subtilités de la langue française.

L'action de ces travailleurs sociaux va se limiter simplement désormais à traquer l'absentéisme. C'est à mon sens un problème marginal qui ne touche que quelques centaines de collégiens. Cette problématique, à ne pas négliger j'en conviens, pourrait être traitée différemment, sans qu'il soit nécessaire de mobiliser les éducateurs ni de dépenser tant d'énergie dans la mise en œuvre des CRP qui connaissent à mon sens un succès assez mitigé. On parle en effet de 160 ou 170 contrats. Je pense donc qu'il faut maintenir ces acteurs de rue là où ils sont actuellement, et où ils donnent entière satisfaction.

**M. Le Président.**- Merci pour votre intervention. Vous noterez qu'il y a quand même une augmentation des moyens sur ce budget de façon globale, même si elle est très faible, avec 97 845 000 € en 2011, pour 97 480 000 € en 2010. C'est une stabilité positive. Au regard du contrat administratif, nous en sommes cette année à environ 95 M€ qui seront réellement consommés. Il y aura donc un effort important par rapport à cette année.

Vous avez noté les uns et les autres la volonté de favoriser les modes de placement via des assistants familiaux. Bien entendu, cela ne veut pas dire que nous allons affaiblir les placements en établissement. Au contraire, nous allons les conforter, mais il est vrai que nous avons noté une diminution des besoins en la matière. Mme BOY-MOTTARD, vous avez noté la diminution d'1 million d'€ pour les crédits aux établissements. Cela est dû à la fermeture du Salvaret. C'était un établissement pour enfants qui devient un établissement pour handicapés. Nous restons dans le champ social, et nous le financerons toujours, mais par rapport aux demandes et par rapport aux difficultés apparues dans cet établissement, nous le redéployons sur autre chose. La baisse d'1 million d'€ est due uniquement à cela.

Ne faites pas des projections sur les CRP, alors que c'est une mesure concrète. Vous avez tenu, M. ALBIN, des propos qui sont insupportables quand vous parliez de culpabilisation des familles. Je vous invite à aller voir ces familles. J'avais eu le plaisir de faire un débat avec M. CUTURELLO sur France 3 où avait été invitée une famille signataire d'un CRP. M. CUTURELLO avait tenu son discours idéologique en disant que c'était scandaleux. La maman expliquait au contraire que c'était formidable en disant : « *c'est la première fois que la société me tend la main* ». Vous pouvez rester enfermés avec vos œillères et aller mécaniquement dire que ce n'est pas bien. Je ne sais pas pourquoi ce ne serait pas bien

de passer un contrat entre une famille et la société, et de faire un lien entre l'école, la famille, et les éducateurs. Il y a certes une sanction s'ils ne respectent pas leur engagement contractuel. Aujourd'hui, elle n'a jamais été activée. C'est une arme de dissuasion.

Quant aux 200 CRP, certains pourront dire que ce n'est pas beaucoup. En tous cas, il y a 1 000 élèves en situation d'absentéisme. Je pense que c'est un considérable progrès. Continuez de dire si cela vous fait plaisir que nous stigmatisons et que nous culpabilisons. Les parents qui pour la première fois sont accompagnés ne sont pas dans l'idéologie mais dans le concret. Tant que vous restez dans l'idéologie, cela me va très bien. Restez-y. Tant que vous aurez ces œillères, vous y resterez.

Sur la prévention spécialisée, c'est une compétence qui nous est reconnue par la loi sur les mineurs de 9 à 16 ans pour les accompagner et pour maintenir et souvent restaurer le lien social. Nous nous sommes beaucoup penchés sur ces questions d'absentéisme. Ce sont des sujets intimement liés : il n'y a pas la prévention spécialisée dans les quartiers qui s'oppose à une action sur l'absentéisme. L'indicateur d'absentéisme est déjà un premier indicateur de la rupture du lien social. Le lien social se fait en effet entre la famille et l'école. S'il y a ces situations d'absentéisme graves, avec 9 demi-journées d'absence par mois, cela signifie qu'il faut mobiliser nos équipes de prévention spécialisée.

Nous étions peut-être allés trop vite l'année dernière, donc j'ai voulu que nous prenions du temps pour la concertation et pour que nos services voient toutes les associations. Encore une fois, ce n'est pas la prévention spécialisée « ou » le CRP. Le CRP représente des moyens spécifiques qui n'empiètent pas sur le reste. C'est un outil supplémentaire pour la protection de l'enfance. Il y a aussi la prévention spécialisée, que nous poursuivons et qui est déployée dans une trentaine de quartiers de notre département, avec 6 associations majeures et 22 équipes de 3 éducateurs, soit 66 éducateurs mobilisés. Nous allons voir avec eux comment l'indicateur d'absentéisme peut être la base parfois de leur intervention dans le cadre qui est le leur aujourd'hui. J'ai entendu les inquiétudes qu'il y avait, et nous en avons tenu compte. J'espère que vous m'en donnerez acte. Nous allons travailler pour l'année prochaine, sans révolution, loin des propos mensongers, outranciers et caricaturaux que j'ai vus dans certains tracts de la CGT sur ce dossier.

S'il n'y a plus d'autre intervention, mettons ce rapport aux voix.

***Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe « Gauche Autrement », opposition du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste).***

Je vous remercie. Passons au rapport sur le dispositif RSA.

## **11. BP 2011 – DISPOSITIF RSA**

**M. AZINHEIRINHA.**- Je vous propose d'approuver les orientations de la politique RSA pour 2011 avec un budget de 119 M€ qui se décline en trois programmes. Le premier est le programme Allocation pour 100 M€, soit une moyenne mensuelle de 8,2 millions sur 12 mois. Le nombre d'allocataires tend à se stabiliser. Sur les trois derniers mois, nous enregistrons 18 500 allocataires contre 19 400 sur les premiers mois de l'année. Le

programme Activation représente quant à lui 15 M€, pour financer les aides aux employeurs d'allocataires en contrat unique d'insertion, avec un objectif reconduit sur 2011 de 1000 CAE et 600 CIE. Le troisième volet est le programme départemental d'insertion, avec 15 M€ pour financer les parcours des allocataires en insertion, à la fois dans le champ social et dans celui de l'insertion professionnelle.

Pour terminer, je vous propose d'approuver notre nouveau programme départemental d'insertion pour les années 2011, 2012 et 2013. Ce programme a fait l'objet d'un travail important, puisqu'il a été élaboré en concertation avec nos 9 CLI dont je remercie les présidents, ainsi qu'avec les 255 partenaires qui œuvrent dans le champ de l'insertion. Il a reçu un avis favorable à l'unanimité du Comité de pilotage RSA. Dans ce programme, vous retrouverez les 4 axes structurants du PDI : accéder à un logement et s'y maintenir ; retisser du lien social ; garantir l'accès aux soins ; accéder à l'emploi, ce qui reste l'objectif prioritaire de la loi sur le RSA.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. M. ALBIN.

**M. ALBIN.**- Merci M. le Président. Permettez-nous de pointer là aussi la distorsion qu'il y a entre les recettes et les dépenses. Nous l'avions déjà dit. Lorsque le RSA avait été mis en place, nous avons dénoncé l'effet pervers de ce dispositif qui permet avant tout de fournir de la main d'œuvre à bon marché, sans donner de réelles perspectives aux personnes concernées. Pour nous, l'insertion par le travail passe avant tout par la valorisation du travail produit et par la perspective de pouvoir en vivre durablement. Aujourd'hui, au-delà du cadeau fait aux entreprises du secteur marchand qui développent le temps partiel à outrance, ce dispositif coûteux pour la collectivité n'a pour but que de créer un marché du travail dévalorisé. En plus, avec la fusion ANPE ASSEDIC, c'est une véritable machine à ne rien produire, si ce n'est l'incapacité des salariés du Pôle Emploi à répondre aux nombreuses demandes engagées par l'État.

Le Revenu de Solidarité Active est selon nous le moyen de tenter de donner de l'espoir à des milliers d'individus, dans un pays où chaque jour des milliers de travailleurs sont mis au chômage au nom de la spéculation boursière. Il n'y a pas une entreprise qui ne licencie pas tous les jours. Il suffit de lire la presse nationale et même locale. Je dirai tout simplement que survivre n'est pas vivre.

**M. Le Président.**- Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.**- Merci M. le Président. Le budget global est à peu près égal à celui de 2010, soit 118 M€, mais c'est à l'intérieur que les chiffres diffèrent beaucoup et nous interpellent. Ce chapitre se décompose en deux principaux volets : les allocations, pour un montant prévu en 2011 de 99,7 M€, soit 100 M€ environ, contre 96 M€ en 2010, soit plus de 3,5 millions de différence ; le deuxième volet est l'insertion. En 2010, le plan d'insertion s'élevait à 21,9 M€, contre 18,6 M€ en 2011, soit 3,3 millions de moins, ce qui est considérable dans ce domaine.

Première question : comment expliquez-vous que dans la situation actuelle le nombre de demandeurs de RSA diminue ? La prévision s'établit sur la base du troisième trimestre 2010, qui a été le trimestre le plus faible de cet exercice. N'est-ce pas un pari risqué ? Dans le même temps, le volume des allocations augmente. Comment expliquez-vous vos prévisions ? Alors que les publics en difficulté le sont de plus en plus, et que la précarité augmente, il nous semble plutôt nécessaire de conserver des crédits d'insertion constants pour aider ces publics à accéder à l'emploi, ce qui est le but de ces dispositifs d'insertion.

Par ailleurs, sur quoi la réduction de 3,3 M€ porte-t-elle ? Quelles sont les actions touchées, ou les dispositifs réduits ? Je ne l'ai pas trouvé dans le rapport. Ce rapport stipule en outre que « *l'objectif primordial consiste à maintenir l'effort d'insertion qui permettra de maîtriser l'évolution du nombre d'allocataires* ». Visiblement, c'est le contraire que vous mettez en œuvre en réduisant le budget de 3,3 M€. Nous aurions souhaité que vous mainteniez ce budget d'insertion à son niveau pour permettre justement aux personnes plus éloignées d'y accéder.

Vous proposez ensuite le plan départemental d'insertion pour 3 ans. Nous avons l'impression que ce plan n'a pas fait l'objet d'une grande concertation sur le terrain avec les acteurs sociaux et les élus locaux. Tout cela constitue le motif de notre abstention.

**M. Le Président.**- Mme BOY-MOTTARD.

**Mme BOY-MOTTARD.**- S'agissant du programme Allocations, le montant est inférieur à celui qui a été nécessaire pour l'année 2010. Il est fixé apparemment en se basant sur le niveau des dépenses réelles des trois derniers mois connus. Cela semble raisonnable, même si ça ne témoigne pas forcément d'une confiance aveugle envers les politiques menées en faveur du retour à l'emploi.

Pour le programme départemental d'insertion, j'avais posé la même question en Commission. Nous avons appris en commission une chose qui pour ma part m'a étonnée et que j'ai même trouvée incongrue. Il nous a été indiqué que si les dépenses diminuaient en matière d'insertion, c'était qu'il n'y avait plus d'accompagnement spécifique et que celui-ci se faisait désormais par le Pôle Emploi avec lequel une convention avait été passée. Or au regard de la situation que nous savons délicate voire explosive au sein de Pôle Emploi, nous nous demandons pourquoi un tel transfert a été prévu. C'est peut-être encore une mutualisation des moyens. Je ne sais pas s'il y a d'autres explications. Le cas échéant, nous aimerions les avoir.

**M. Le Président.**- Mme GIUDICELLI, et puis M. AZINHEIRINHA qui apportera des réponses à vos questions.

**Mme GIUDICELLI.**- Notre budget local correspond à ce qui se passe au niveau national. Il y a une différence entre le RSA chapeau, c'est-à-dire ce qui reprend le montant du RMI et de l'API, et le RSA insertion. C'est vrai qu'au début, cela n'a pas été facile, puisque les personnes allaient faire leur dossier indifféremment dans les CCAS des communes, au sein de Pôle Emploi ou dans les CAF. Le Gouvernement a effectué des recrutements et ce

personnel recruté a été en poste rapidement, surtout à Pôle Emploi, sans avoir reçu de formation. Au début, tout cela était donc trouble et mal organisé. L'inquiétude des CAF était que ces emplois ne soient que précaires. Or les emplois créés restent et demeurent.

A propos du RSA, il nous avait été dit par le Ministre du Travail qu'une certaine somme avait été bloquée au FNSEA, où il reste 1,386 milliard d'euros. Certains Présidents de conseils généraux s'étaient d'ailleurs réunis pour demander que ce solde de 2010 soit reversé en partie aux conseils généraux. De plus, les prévisions ont été surestimées par rapport au nombre de personnes qui viennent demander le RSA. Certaines personnes refusent en effet de donner de façon précise et transparente leur situation actuelle. Parfois, ces personnes préfèrent garder le RMI et travailler un peu au noir. Même si ce n'est pas monumental comme fraude, elles ne tenaient pas à demander le RSA. D'autres préfèrent avoir le RSA chapeau et ne pas être réinsérées. C'est la raison pour laquelle nous sommes en deçà des prévisions.

J'ajoute que le RSA jeunes a été mis en place au 1<sup>er</sup> septembre. Pour le moment, nous n'avons pas de statistiques à ce sujet. Pour les départements d'Outre-mer, le RSA ne démarrera qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il est donc difficile d'imaginer qu'il y ait encore beaucoup plus de personnes qui viennent au RSA.

**M. Le Président.**- M. AZINHEIRINHA.

**M. AZINHEIRINHA.**- Quelques éléments de réponse. En ce qui concerne les propos de M. ALBIN, nous avons chaque année la même intervention. C'est le dispositif que vous condamnez depuis le départ, nous en avons longuement parlé en commission.

En ce qui concerne les questions de Mme GOURDON, sur la baisse des allocataires tout d'abord, Mme GIUDICELLI vient d'y apporter un élément de réponse. Je l'en remercie. Nous sommes partis sur une hypothèse de stabilisation, que Mme BOY-MOTTARD juge elle-même raisonnable. L'année dernière, au moment du budget complémentaire, nous avons été obligés de corriger. Nous verrons cette année. Nous avons tenu compte de l'augmentation de 1,5 % de l'allocation et de cette projection sur les sept premiers mois de l'année.

Sur la baisse des crédits pour le PDI, nous n'avons pas tout à fait la même lecture. Nous avons effectivement inscrit 17 M€ sur le budget 2010 pour ce programme. Or nous avons constaté que la consommation réelle des crédits, avec les objectifs que nous fixons à nos partenaires, était de 13 M€. Nous sommes donc même en hausse, puisque le programme pour le PDI est fixé à 15 M€.

Sur la question de la baisse des crédits d'insertion professionnelle que nous avons évoquée en Commission, ce ne sont pas tout à fait des actions supprimées. Parmi les allocataires du RSA, plus de 9 000 relèvent directement de Pôle Emploi et peuvent bénéficier des actions prises en charge par Pôle Emploi, dans leur parcours d'insertion. Nous ne les supprimons donc pas, puisqu'elles sont prises en charge par Pôle Emploi.

**M. Le Président.**- Merci pour ces précisions. Le pic d'allocataires du RSA a été de 19 945 fin mai 2010. Le dernier chiffre en notre possession, celui d'octobre, s'élève à

18 707 allocataires, soit plus de 1 200 allocataires en moins sur cette période. Cette précision étant apportée, nous allons passer au vote.

*Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe socialiste et apparentés, opposition du groupe communiste).*

**12. BP 2011 – FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT, AIDE AUX TERRITOIRES ET AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE**

**M. AZINHEIRINA**.- Ce rapport a été approuvé à l'unanimité en Commission. Il s'agit du fonds de solidarité pour le logement qui est une compétence de notre département et qui est doté de 4,5 M€, dont la gestion est confiée à la Caisse des Allocations Familiales des Alpes-Maritimes. Le deuxième volet est l'aide aux territoires, avec 1,73 million d'euros pour les besoins des deux programmes que sont les contrats urbains de cohésion sociale et le plan départemental d'action en faveur des quartiers prioritaires, ainsi que quelques actions hors programme. Le troisième volet est celui de l'aide aux jeunes en difficulté, via la dotation du fonds départemental d'aide aux jeunes pour 850 000 €, le financement des foyers des jeunes travailleurs, et un soutien aux rapatriés d'origine nord-africaine pour un montant total d'1,84 million d'euros.

**M. Le Président**.- Merci beaucoup. Des interventions ?

*Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**7. BP 2011 – POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES**

**Pr BENCHIMOL**.- En l'absence de Philippe TABAROT, je vais vous présenter ce rapport qui, comme vous l'a indiqué le Président dans son propos inaugural, est une des politiques majeures de notre collectivité.

Cette politique se décline en 4 grands programmes : l'hébergement des personnes âgées ; le maintien à domicile ; les frais généraux ; la lutte contre la maladie d'Alzheimer. En ce qui concerne le programme d'aide à l'hébergement, nous vous proposons de fixer le taux d'évolution à 1,2 % des tarifs d'hébergement des établissements habilités à l'aide sociale, et de majorer de ce même taux le tarif journalier forfaitaire pour les lits habilités en établissements privés à but lucratif, ce qui signifie que ce tarif sera pour 2011 de 52,32 €.

Au titre de la dépendance, il est proposé d'adapter le budget de chaque EHPAD en fonction du niveau de dépendance des personnes âgées, et de ne pas le laisser homogène quel que soit le niveau de dépendance. En ce qui concerne le soutien aux investissements des EHPAD, il est proposé de fixer le tarif journalier moyen de référence à 58 €. Pour l'évaluation et l'accompagnement des établissements d'hébergement, nous vous proposons de poursuivre cette opération.

Dans le cadre du maintien à domicile, il est proposé de généraliser l'utilisation du chèque emploi service universel, ce qui entraîne un certain coût mais qui est tout à fait utile pour nos personnes âgées qui restent à domicile.

Enfin, pour les CLIC, il est proposé de poursuivre la participation au fonctionnement des Centres Locaux d'Information et de Coordination, et surtout de les intégrer progressivement dans le cadre de l'installation de la Maison départementale des Seniors. Pour la maladie d'Alzheimer, nous vous proposons de poursuivre le programme de plan départemental de lutte contre la maladie d'Alzheimer, qui est déjà largement réalisé, avec pour 2011 l'autorisation d'inscrire 100 000 € au budget.

Pour l'ensemble de cette politique, le coût total s'élève à la somme conséquente de 168 797 000 €, ce qui montre l'importance de l'investissement de la collectivité en faveur de nos seniors. Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Mme BOY-MOTTARD.

**Mme BOY-MOTTARD.**- Là encore, le budget global est stable. Le gros de la dépense est constitué par l'APA. A propos de l'APA, j'ai une précision à vous demander. J'aurais dû le faire en Commission, mais j'ai posé de nombreuses questions sur ces dossiers et j'ai oublié celle-ci. Je m'en excuse auprès des services qui répondent d'ailleurs souvent bien, ce qui nous évite d'avoir des tas de questions en séance. Il est prévu 3 M€ en moins pour l'APA. Quels sont les chiffres donnant à penser que les besoins sont moins importants en la matière ? Dans le rapport, il est question d'une stabilisation du nombre des allocataires à domicile, mais les crédits de fonctionnement du programme de maintien à domicile des personnes âgées diminuent de presque 5 %. Si le nombre augmente, pourquoi diminuer le financement ?

S'agissant du programme sur les frais généraux de fonctionnement, la baisse de 30 % des crédits affectés serait due, d'après ce qui est inscrit, à l'intégration progressive des CLIC dans le cadre de l'installation de la Maison départementale des seniors. Face aux inquiétudes qui se sont manifestées en commission, il nous a été dit que cette intégration permettrait de réaliser des économies grâce à une mutualisation du système. On nous a assuré que les points d'accueil seraient maintenus et que la mutualisation ne concernerait que les plus importants. Pouvez-vous nous le confirmer, car en la matière, la proximité est indispensable à l'efficacité du service rendu ?

**M. Le Président.**- M. CUTURELLO.

**M. CUTURELLO.**- Je m'associe aux remarques de Mme BOY-MOTTARD concernant les crédits de l'APA et les interrogations qui subsistent à propos des CLIC. Nous espérons que le maillage sera maintenu et non réduit. D'autre part, sur la question du programme Alzheimer, je note que les crédits sont assez modiques, alors que les besoins pour ce programme sont importants. De plus, d'une manière plus générale, en ce qui concerne l'hébergement des personnes âgées, nous avons décidé il y a quelques années d'imposer, à notre initiative, 20 % de lits attribués à l'aide sociale dans les structures privées nouvelles.

Ceci dit, nous n'avons pas l'initiative de la création de ces établissements ni de cette politique dans un département où, je le rappelle, la structure des centres d'hébergement pour les personnes âgées est l'inverse de la structure nationale. En effet, nous avons ici deux tiers de maisons de retraite privées et un tiers de maisons de retraite publiques, ce qui est l'inverse du niveau national. C'est un long chemin, mais nous commençons à nous inquiéter de la possibilité de commencer à réduire cet écart qui est quand même très important. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce dossier.

**M. Le Président.**- M. ALBIN.

**M. ALBIN.**- Je ne vais pas ajouter grand-chose. Pour les raisons que vient d'avancer Paul CUTURELLO, nous nous abstenons également sur ce dossier, notamment en ce qui concerne les moyens attribués pour la prise en charge du vieillissement de la personne.

**M. Le Président.**- D'accord. Quelques mots sur l'évaluation du nombre d'allocataires de l'APA. Il est vrai que nous avons plutôt tendance à mesurer une stabilisation, avec 24 159 bénéficiaires aujourd'hui, contre 23 859 fin 2009. En un an, nous avons donc 300 allocataires supplémentaires, ce qui est une progression modérée. Sur les derniers mois, nous avons plutôt le sentiment d'une régression. Cela s'explique par des facteurs démographiques, puisque les personnes âgées qui rentrent en dépendance correspondent aux classes creuses des années 20. Il y a moins de personnes âgées. Il y a aussi peut-être un débat lié à l'actualité, puisqu'est annoncée une modification des critères d'intervention relativement à la réforme du 5<sup>ème</sup> risque. L'une des perspectives était la récupération sur succession. Chaque fois que cette perspective est évoquée, nous constatons une stabilisation voire une régression du nombre d'entrées dans le dispositif d'allocation.

Sur les recettes, nous avons généralisé la mise en place des CESU. Nous allons percevoir cette année une recette de 3 M€. C'est la première année où nous bénéficierons de cette politique. Le CESU avait pour objectif de contrôler l'effectivité, même s'il y a eu quelques contraintes pour les personnes âgées et si nous les avons accompagnées au mieux. Le CESU est pour nous la garantie que l'allocation versée soit utilisée de manière strictement conforme au plan d'aide. Il y a un volume de chèques qui n'ont pas été utilisés et qui nous sont remboursés par le prestataire. Sur 2009, nous aurons le reversement de 3 M€ en 2010. Ce choix nous amène à recevoir 3 M€. A défaut de ce choix, ces 3 M€ auraient été conservés par les personnes, à des fins qui n'étaient pas celles visées par le plan. Cela fait partie des dispositions et de la bonne gestion que nous avons mise en place et qui va donc nous permettre de recevoir ces 3 M€. Je veux le souligner.

Sur le plan Alzheimer, il n'y a pas de relâchement de l'effort, bien au contraire. Nous avons engagé des projets au-delà de ses lignes de fonctionnement. Dans le cadre de l'ouverture des 2 300 lits avec les centres d'accueil de jour et les établissements qui réservent des lits Alzheimer, nous les prenons en charge au sein du montant global de la dépendance. La ligne Alzheimer porte donc sur des points très précis, mais notre engagement est plus global.

Enfin, nous intervenons sur des projets bien spécifiques. Dans le dernier appel à projets santé, nous avons participé à des dossiers extrêmement importants qui ont été retenus. Nous poursuivons donc notre effort. L'institut Claude Pompidou donne lieu à un investissement de 2 M€. Nous participerons bien évidemment à son fonctionnement. Cette politique mobilise beaucoup de crédits. Au-delà de ces aspects budgétaires, je voudrais que nous ayons une réflexion, que je souhaite naturellement ouverte à tous les groupes, pour mettre en place une politique d'accompagnement pour les seniors. Il y a bien sûr les prestations et les allocations légales que nous versons pour la dépendance, mais pour cette année 2011, je veux que cela soit le cadre d'une nouvelle réflexion sur le comment bien vieillir et comment mieux vieillir. Nous avons un label national sur le bien vieillir qui nous a été donné par le Ministère des Affaires Sociales. Nous avons des programmes de recherche sur la maison intelligente du futur, qui est à modéliser dans le laboratoire du CSTP à Sophia.

C'est un enjeu. L'espérance de vie est une chance. Sachons en tirer le plus grand bénéfice pour les seniors. Aujourd'hui, trois périodes se dessinent dans la vie : la période de l'enfance, des études et de l'enseignement supérieur ; la période de la vie active ; la période de la retraite. Il faut pouvoir accompagner cette période de retraite du mieux possible. C'est une révolution qui s'annonce. Nous avons un taux de dépendance qui va diminuer malgré l'augmentation de l'espérance de vie. Il y aura proportionnellement de moins en moins de personnes dépendantes dans les Alpes-Maritimes, en raison de l'amélioration de la qualité des soins. Ce ne sera pas le cas dans tous les départements de la Région. Voilà ce que je souhaitais ajouter.

Sur ce rapport, qui s'oppose ou s'abstient ?

*Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste).*

Je passe la parole au Pr BENCHIMOL pour la politique santé.

## **9. BP 2011 – POLITIQUE SANTE**

**Pr BENCHIMOL.**- Merci M. Le Président. Il s'agit d'un rapport extrêmement important. Nous considérons qu'il honore notre collectivité, puisqu'il va au-delà des missions qui lui sont déléguées. Cette politique est tout à fait remarquée par l'ensemble des autres départements de France, car elle concerne des actions extrêmement importantes pour nos concitoyens. Elle est dotée d'une enveloppe de 6 580 800 €, ce qui montre son importance.

Parmi les missions déléguées dans le domaine de la santé, il y a bien-sûr les missions en matière de vaccination, de lutte contre la tuberculose, contre les maladies vénériennes et les infections sexuellement transmissibles, en particulier le SIDA. Il y a également le dépistage du cancer : cancer du sein, cancer colorectal, ainsi que la politique que nous menons pour la prévention du cancer du col de l'utérus par la vaccination des collégiennes. Citons ensuite la lutte contre les moustiques tigres, pour lutter contre la dengue et le chikungunya.

Nous avons un projet nouveau extrêmement important et unique, comme nous le rappelait le Président dans son propos inaugural, sur la création d'un Institut Universitaire de la Face et du Cou qui va regrouper sur un même site les missions de soins, d'enseignement et de recherche en matière d'ORL. C'est un programme unique en France.

L'appel à projets Santé sera reconduit en 2011, avec une enveloppe de 3 M€, comme l'année précédente. Enfin, nous avons la poursuite et la maintenance du programme de télémédecine, ainsi que celle du Pôle d'excellence rurale qui nous a permis notamment de nous doter de quatre maisons de santé pluridisciplinaires rurales. Les frais généraux de fonctionnement correspondent essentiellement à l'acquisition des vaccins et des médicaments. Par ailleurs, le plan concernant les défibrillateurs cardiaques se poursuit et va à terme doter notre département du plus grand nombre de défibrillateurs apportés à ses habitants.

J'en ai terminé M. le Président.

**M. Le Président**.- Merci beaucoup. Me CONCAS.

**Me CONCAS**.- Merci M. le Président. Je suis surpris par le décalage saisissant qu'il peut y avoir entre la manière d'évoquer les dossiers santé par votre majorité et par le Doyen de la Faculté de Médecine, et le regard qu'en porte la presse nationale lorsque nous examinons les classements.

La médecine spectacle, c'est bien pour les élus qui envisagent d'utiliser la médecine comme opération de promotion personnelle. Ce n'est pas un grief que je fais à l'égard du Doyen pour lequel j'ai beaucoup d'estime, mais je pensais qu'il allait s'emparer de ce dossier pour venir nous dire : j'ai pris connaissance des classements du CHU par *l'Express*, le *Point*, *Le Nouvel Observateur*. J'ai pris connaissance de ce désastre médical qu'est le département des Alpes-Maritimes. J'ai pris connaissance du fait que pour le cancer du sein, Lacassagne est 23<sup>ème</sup> national, que le CHU lui-même est 35<sup>ème</sup> sur 71, qu'en chirurgie cardiaque c'est Arnault Tzanck qui arrive en 17<sup>ème</sup> position nationale, qu'en pédiatrie nous sommes 28<sup>ème</sup> au national, et qu'en urgence traumatologique, nous avons battu la Martinique puisque nous sommes 23<sup>ème</sup> au national.

Je pensais que fort de ces éléments, il allait s'emparer de ce dossier, avec éventuellement les élus de l'opposition, et que dans une belle unanimité, nous allions essayer de faire un petit peu mieux pour nous retrouver dans le peloton de tête qui est le peloton naturel auquel doit aspirer la 5<sup>ème</sup> ville de France. Je vois qu'il n'en est rien. Je vois que nous abordons des questions qui sont même à la périphérie des domaines de santé que nous devrions aborder. Je pense aux femmes. Je pense qu'il y a des déserts dans le Moyen et le Haut Pays. Nous savons que la mammographie est obligatoire au-delà de 50 ans, que les frottis pour le cancer de l'utérus et la détection sont également obligatoires sur une séquence tous les 3 ans. Or nous nous apercevons que dans le Moyen et le Haut Pays, nous avons des difficultés et nous avons une mauvaise réponse sur le cancer du col de l'utérus, parce que les détections se font au-delà de 10 ans pour une raison simple : les équipements sont tous sur la bande littorale.

Nous voulons bien aborder la question du bus info-cancer, mais est-il l'élément le plus pertinent pour ce type de travail ? S'agit-il de la meilleure opération de prévention que nous puissions faire en matière de santé ? Je pose la question. Il aurait été intéressant que les débats puissent avoir lieu sur cette question. Avons-nous abordé la question du SIDA ? Le département des Alpes-Maritimes est quand même le numéro 1 en France pour le SIDA. Il faut quand même prendre conscience de cela. La Région PACA a également une difficulté majeure, avec un taux d'IVG extrêmement important pour des mineures de 14 ans.

Alors que nous sommes dans des problématiques de santé dures, lourdes et compliquées qui concernent la proximité des femmes et des hommes de ce département, je vois un peu de bling-bling avec le Synchrocyclotron dont on doit nous parler dans quelques minutes. C'est un équipement qui peut présenter un intérêt. Je fais une réponse complète pour aborder le dossier suivant. C'est un équipement pour lequel le dossier arrive un peu en retard puisque Orsay le fait déjà depuis 2004 et que les Américains le font depuis 1946 pour traiter les cancers de l'œil. Je veux bien que l'équipement ait un intérêt et que nous participions à hauteur de l'investissement pour Lacassagne pour 6 M€, mais on ne nous dit pas combien coûte le tout. De grâce, et je le dis au Doyen avec le respect que je lui dois, revenons sur une politique de santé proche des gens, et ne faisons pas de la santé un moyen de communication. Ce n'est pas respectueux vis-à-vis de celles et ceux qui payent des impôts.

**M. Le Président.**- Vos propos sont très choquants et même scandaleux. Parler de naufrage médical pour le département des Alpes-Maritimes ! De naufrage médical ! Je diffuserai votre intervention à tous les professeurs de médecine du CHU. Je crois qu'ils apprécieront votre expertise. Je ne savais pas que vous aviez des compétences en matière médicale. Vous venez de démontrer l'approximation de certains discours politiques. Nous voyons bien quelle était votre arrière pensée dans vos propos.

Je suis très choqué que vous utilisiez ce dossier, qui devrait être un dossier consensuel et qui devrait très clairement tous nous réunir, puisque s'il y a bien une politique volontariste qui dépasse nos compétences, c'est bien celle de la santé. Avec d'ailleurs une certaine cohérence que je reconnais, Jacques VICTOR s'y est toujours opposé en disant que cela ne relevait pas de nos compétences et que nous le faisons.

Je vais laisser répondre le Doyen BENCHIMOL sur le fond, puisque vous avez commis des approximations dans ces classements. Je pense que nous ne pouvons pas prendre ces classements pour argent comptant. Tous les professeurs le savent. Je note d'ailleurs, si vous avez lu ces classements, que dans la dernière livraison, je crois du *Figaro Magazine*, il y avait un classement par région, dont celui de nos établissements sur la région. Nous étions très bien placés sur la région. Vous n'avez pas cité la chirurgie de l'épaule, où le Pr BOILEAU est premier en France, et où l'on vient du monde entier pour se faire opérer au CHU de l'Archet. Il appréciera l'idée de naufrage médical. Je pense que la communauté médicale des Alpes-Maritimes appréciera à sa juste mesure votre intervention, et comptez sur moi pour la diffuser très largement.

Ce que nous faisons est au contraire tout à fait exemplaire. Cet appel à projets, qui a mobilisé en 4 sessions 18 M€ d'investissements et 120 projets de recherche, est tout à fait

exemplaire. S'il y a bien un domaine où nous pouvons collectivement, mais vous vous en excluez vous-même, revendiquer une légitime fierté, c'est notre contribution à aider et à soutenir la communauté médicale. Nous n'avons pas ici une expertise médicale. Nous avons la chance de bénéficier de la compétence du Doyen de la Faculté de Médecine. Vos propos n'ont trompé personne. Nous voyons bien qui ils visaient. Vous vous en êtes défendu, mais ce sont des méthodes assez staliniennes : on attaque quelqu'un, avant de dire que ce n'est pas lui.

Il n'y a pas de médecine bling-bling ici. Il y a 8 000 personnes qui sont atteintes du cancer chaque année en plus. Il y a un centre Antoine Lacassagne – et j'irai dire à la tribune que vous avez dit que ce qu'il fait est un naufrage médical – qui nous fait aujourd'hui l'Institut de la Face et du Cou. Le Pr BENCHIMOL vous répondra sur le fond. Ce qui se fait avec le synchrocyclotron n'est pas quelque chose qui ne se fait pas depuis 1946. Il y en a trois au monde, et il y en aura un à Nice. C'est un investissement de 50 M€. Il traitera tous les cancers. Nous pouvons tous en avoir besoin. La maladie n'épargne personne.

Je peux concevoir que l'on conteste que le conseil général, pour des raisons budgétaires ou de compétences, aille sur ces domaines, mais pour le critiquer sur le fond, quelles qualités avez-vous pour dire que c'est une médecine bling-bling ? Quelles capacités avez-vous pour dire que les professeurs de médecine et que le Doyen de la Faculté de Médecine entretiennent une médecine bling-bling ? Qu'est-ce qui vous autorise à dire ça ? La lecture d'un magazine ? C'est cela votre expérience médicale ? Excusez-moi, c'est un cri de colère, mais je suis choqué par ce que vous avez dit, et je vous demande de le retirer parce que c'est indigne de la qualité de la communauté médicale des Alpes-Maritimes ! La recherche sur Alzheimer, avec le Pr Philippe ROBERT, c'est une médecine bling-bling ? C'est un des professeurs qui est le plus en pointe ! Dans le domaine du cancer, ce que fait Antoine Lacassagne dans ses domaines de compétences, c'est de la médecine bling-bling ? C'est honteux ce que vous dites.

M. BENCHIMOL.

**Pr BENCHIMOL.**- Merci. Effectivement, je suis très choqué par l'intervention de Me CONCAS. Je suis très choqué que vous preniez des magazines bling-bling pour vous faire une opinion précise. Je vous dirai simplement une chose. Savez-vous combien il y a de points entre le 1<sup>er</sup> et le 25<sup>ème</sup> sur ces magazines ? Le 1<sup>er</sup> est classé à 19,2 et le 25<sup>ème</sup> est classé à 18,4. Effectivement, nous sommes 25<sup>ème</sup> sur certains domaines, dans ces magazines et dans ces classements, mais avec un tel différentiel, nous parlons de l'excellence. Les 50 premiers, ce sont les 50 centres hospitaliers excellents. Pensez-vous à 18,4 être moins bien soigné qu'à 19,2 ? Je ne le pense pas. C'est à la marge, et c'est pour donner des classements.

Je vous rappellerai simplement que pour certains critères pris dans ces classements, il faut d'abord que chaque service réponde à l'incitation des magazines. Beaucoup d'entre nous ne répondent plus, puisque nous en avons un peu marre de cette course au classement pour le classement. Beaucoup d'entre nous, chefs de service de ce CHU que vous avez qualifié de minable, chefs de service minables d'un CHU minable selon vos critères, nous ne répondons plus à ces incitations. Nous en avons un peu marre d'avoir plusieurs classements qui arrivent

la même semaine. Par contre, je vous incite à aller voir le classement des mutuelles. Je crois que vous n'y serez pas insensible. La MMA et les Mutuelles de France ont sorti un classement sur le traitement des cancers. Nous sommes médaillés d'or sur tous les services du CHU qui traitent le cancer.

S'il n'y a pas de services qui sont classés, je vais vous en donner la raison. C'est parce qu'il y a une politique globale des établissements – en particulier une coopération entre le centre Antoine Lacassagne et le CHU de Nice – où certaines activités, qui sont dans un projet médical commun, sont exclusivement traitées dans un des centres et non dans l'autre. Je vous donnerai comme exemple la chirurgie du cancer du colon que je connais bien. Elle est exclusivement traitée dans mon service, alors que la chimiothérapie est aussi traitée au Centre Antoine Lacassagne. Pour le cancer du poumon, la chirurgie est traitée exclusivement au CHU, alors que la chimiothérapie et la radiothérapie ne sont traitées qu'au centre Antoine Lacassagne. Si vous prenez la radiothérapie ou la chimiothérapie du cancer du poumon, le CHU ne sera pas classé, puisque nous avons choisi délibérément pour le bien des Azuréens que cela se fasse dans un seul centre de référence.

Vous avez parlé du dépistage du cancer du sein. Je vais vous expliquer un certain nombre de choses que vous ignorez totalement. Le dépistage organisé du cancer du sein dans notre département est un des plus mauvais de France. Vous avez raison. Mais il faut aller jusqu'au bout de la réflexion et du raisonnement. Le nombre de femmes qui se font dépister dans le département est un des plus élevés de France. Le dépistage organisé était inférieur à 30 %, avant que l'on se saisisse du dossier, mais le nombre de femmes qui se font dépister est supérieur à 80 %. En effet, interrogez votre épouse, et elle vous dira ce qu'elle fait. Interrogez vos épouses, elles vous répondront toutes ce qu'elles font : elles font du dépistage non organisé et individuel. Elles vont voir leur médecin pour faire une mammographie quand elles veulent, par le radiologue qu'elles veulent, et au rythme qu'elles veulent. Cela ne rentre pas dans les statistiques, mais elles se font pourtant dépister tous les ans. Elles le font parce qu'elles ont un accès aux soins extrêmement facile, parce que nous sommes en France et dans le département des Alpes-Maritimes.

Elles ont un seul problème, et c'est ce que nous avons essayé de leur expliquer : quand elles font un dépistage individuel, elles n'ont qu'une seule lecture de leur mammographie. C'est très bien que 50 % des femmes se fassent dépister de manière individuelle, mais nous voulons que 80 % des femmes aient une double lecture, comme le dépistage organisé le préconise. En effet, une double lecture augmente de 10 % les chances de détection, ce qui améliore considérablement le pronostic et donc la mortalité. C'est ce que nous avons fait en augmentant de 20 % grâce aux actions que nous avons menées dans cette collectivité et avec la ville de Nice. Ce n'est pas de la politique bling-bling. Nous le faisons et les femmes en sont bénéficiaires. Regardez les chiffres et les courbes de survie que nous avons, et vous verrez les résultats.

Le Cyberknife, que nous avons financé : c'est extraordinaire ce que nous arrivons à faire avec cette machine. On vient de toute la France pour se faire traiter dans le département que vous avez qualifié de naufragé médical. Le Pet Scan, nous n'en avons pas, mais il est

vrai aussi que beaucoup préfèrent aller encore se faire faire leur Pet Scan ou leur IRM à Monaco, plutôt que de bénéficier des machines qui ont été acquises par notre collectivité et qui sont, je le dis avec beaucoup de foi et d'énergie, manipulées avec des résultats interprétés par des personnes de très grande qualité. Nous pouvons parler des classements, du naufrage médical. Je pourrais vous en parler pendant des heures, mais ce n'est pas bien ce que vous dites là.

**M. Le Président.**- Pr GILLY.

**Pr GILLY.**- J'ai été moi aussi extrêmement choqué, et je m'associe pleinement à ce que vient de dire Daniel BENCHIMOL. Nous avons une Faculté de Médecine considérée, et c'est peut-être celle qui a le plus de relations avec les États-Unis. Les États-Unis sont très réticents à communiquer et à faire des partenariats. Or Harvard en fait avec la Faculté de Nice. Je pense que c'est dans la discussion un dérapage de Me CONCAS, mais cela me fait de la peine et je suis extrêmement choqué, car je connais le travail qui se fait au CHU de Nice au bénéfice de tous les malades et de tous les patients.

**M. Le Président.**- Merci. Vous avez insulté la communauté médicale. Elle ne comprend pas que des médecins ou des professeurs, et Dieu sait si nous avons des professeurs de grande qualité. Il y a aussi les agents hospitaliers, des infirmières, des sages-femmes, etc. Ce sont tous des gens qui font un travail minable dans un CHU minable. Vous l'avez dit. Soit vous retirez ces mots et vous vous excusez auprès d'eux, soit croyez-moi je vais les diffuser.

**M. ALBIN.**- Nous partageons votre analyse pour dire que les personnes qui travaillent dans le milieu hospitalier font un travail remarquable et méritent toute notre reconnaissance. En ce qui concerne les dossiers que vous nous présentez, nous sommes évidemment favorables à ce que les progrès de la recherche, et de la médecine en général, soient accessibles au plus grand nombre. C'est pour cela que nous souhaitons que l'État assume ses responsabilités de façon à pouvoir garantir l'accès aux soins pour tous, où que l'on se trouve sur notre territoire national. De même, nous pensons que la recherche, qu'elle soit privée ou publique, doit être sous l'expertise publique, de manière à ce que l'on ne cherche pas que ce qui peut rapporter beaucoup en se détournant de ce qui est moins rentable. C'est cela aussi une conception des soins et de l'égalité des soins pour tous. Dans le dossier que vous nous proposez, alors que nos charges obligatoires augmentent, nous regrettons de devoir nous engager à hauteur de 6,5 M€, dans un domaine qui ne relève pas de notre compétence, aussi louable soit-il. C'est de cela dont il s'agit sur le fond. En ce qui concerne la recherche et la mise à disposition pour l'ensemble de la population des progrès de la médecine, nous y sommes bien évidemment favorables. C'est sur la façon de s'y prendre que nous sommes réservés et réticents.

**M. Le Président.**- Je comprends votre argumentation, mais je ne la partage pas. Au moins, vous avez le mérite ne de pas insulter la communauté médicale toute entière.

**Pr BENCHIMOL.**- Je voudrais simplement revenir sur un mot parmi ce que vous avez dit : l'expertise publique. Nous sommes très attachés à l'expertise publique et à l'expertise officielle. Quand l'expertise repose sur des critères comme l'attractivité... Qu'est-

ce que l'attractivité, selon *l'Express*, le *Nouvel Observateur*, etc. ? L'attractivité correspond au nombre de patients soignés en dehors du département dans un centre. C'est un des critères majeurs pris en compte par les magazines. Le département des Alpes-Maritimes, avec la mer devant, l'Italie sur la gauche et la montagne en haut, nous n'avons que le Var pour augmenter notre activité. C'est un des critères majeurs de classement des établissements. Il faut le savoir.

Le deuxième critère majeur de classement des établissements est la DMS, c'est-à-dire la durée moyenne de séjour. Il se trouve, Me CONCAS, que le CHU de Nice traite prioritairement les patients les plus âgés du département, puisque les plus jeunes vont dans des structures privées qui ne sont pas classées dans la plupart des classements que vous avez cités. Les personnes âgées ont un certain nombre de problèmes, et nous avons des difficultés de soins de suite, ce qui fait que notre durée moyenne de séjour est plus élevée qu'ailleurs. Il faut le savoir. C'est pour cela que les critères pris en compte sont très difficiles à tenir. Il ne faut pas s'en tenir simplement à ces classements. Je vous répète encore une fois que c'est à la marge, entre 19,2 et 18,4.

Quant à l'expertise publique, je vous invite à venir voir le nombre d'équipes de recherches labellisées par l'INSERM et le CNRS de la Faculté de Médecine de Nice. Vous serez surpris quand vous les comparerez à d'autres villes, y compris celles qui sont le mieux classées sur les classements auxquels vous faisiez référence. Lorsque le Pr GILLY vous dit que nous avons des relations avec certaines universités, je peux vous dire que celles-ci ne se fient pas à la politique bling-bling. Il faut leur montrer exactement ce que nous savons faire, ce que nous sommes capables de faire pour qu'elles viennent s'associer avec nous. Sinon, elles vous laissent où vous êtes.

Enfin, je terminerai en rappelant que nous avons reçu à la rentrée à la Faculté de Médecine de Nice le Pr Arnold MUNNICH, généticien internationalement reconnu. L'invité d'honneur de cette cérémonie était le parrain de la nouvelle promotion. Il leur a dit : « vous avez beaucoup de chance de faire vos études dans cette faculté de médecine et de pouvoir exercer dans ce CHU, car je peux témoigner qu'il s'agit là de pôles d'excellence de notre société et de notre pays. » Quand c'est Arnold MUNNICH qui dit cela, je pense que nous ne pouvons que le respecter.

Ensuite, et M. ALBIN vous nous le dites à chaque fois, je comprends très bien votre propos qui est un propos sur les convictions. Pour le reste...

**Me CONCAS.**- M'autorisez-vous une phrase ?

**M. Le Président.**- Oui allez-y.

**Me CONCAS.**- Je ne pensais pas que mon intervention susciterait une telle réaction. Je veux m'adresser aux deux médecins présents dans cette salle. J'ai pour la communauté médicale une estime infinie. C'est parce que l'avocat que je suis n'y connaît strictement rien à ce genre de questions. Je suis comme tous les gens, je reçois ces publications. Daniel nous éclaire en disant que le CHU ne répond pas aux questions des classements, et que c'est la raison pour laquelle nous nous trouvons mal classés. J'entends cette réponse, mais vos

indignations, faites-les à l'égard de *l'Express*, du *Point* et du *Nouvel Observateur*. Indignez-vous auprès d'eux lorsque vous estimez qu'ils communiquent des chiffres qui ne sont pas le reflet de la réalité.

Dans les propos que j'ai tenus, de grâce, et je le dis au sténotypiste, qu'il soit retiré en ce qui me concerne tout propos qui aurait pu être blessant en direction du corps médical. Je dis simplement « nous sommes mal classés », et je pose la question « pourquoi ». Le Doyen BENCHIMOL me répond en disant : « nous ne répondons plus aux classements ». Dont acte. J'avais même oublié de vous dire que le groupe allait bien évidemment voter ce dossier. Pour moi, il n'y a pas d'indigent, il n'y a pas de difficulté. Vous répondez à une question que je pose, je l'entends parfaitement et je vous en remercie.

**M. Le Président.**- Je note que vous retirez une partie de vos propos. Je voudrais demander à M. CUTURELLO si les propos sur le naufrage médical des Alpes-Maritimes sont des propos individuels de Me CONCAS ou des propos du groupe que vous présidez, pour notre information et celle de nos concitoyens.

**M. CUTURELLO.**- Vous venez de constater que les propos étaient retirés M. le Président. Voilà.

**M. Le Président.**- Pas tous. Il a dit « les propos blessants ». Le « naufrage médical », est-ce que vous le retirez ?

**Me CONCAS.**- Je ne parlais de « naufrage médical » qu'à la lecture des publications. S'il m'est confirmé que tout ceci est faux, aucun naufrage médical, il n'y a pas de problème. Vous m'avez répondu, je retire sans problème.

**M. Le Président.**- Et la médecine bling-bling ? Vous avez mis en cause personnellement le Pr BENCHIMOL. J'attends que vous lui présentiez des excuses.

**Me CONCAS.**- Daniel, je ne vous ai pas mis en cause à titre personnel.

**M. Le Président.**- Tout le monde jugera. Vous avez reconnu que vous aviez parlé d'un sujet que vous ne connaissiez pas, avec des termes qui sont je le répète inqualifiables et que je dénonce avec la plus grande force en soulignant aussi un point que vous avez évoqué à propos de la médecine rurale. Je rappellerai que nous sommes le premier Département de France à avoir mis en place des dispositifs de télémédecine qui nous ont valu le prix Territoria. Nous engageons une politique innovante sur la démographie médicale en zone rurale et six médecins ont bénéficié de nos critères d'intervention et de nos aides pour s'installer en milieu rural. Je souligne que nous mettons en place une bourse pour tous les étudiants à partir de la 6<sup>ème</sup> année de médecine qui perçoivent 1 000 € par mois s'ils prennent l'engagement de s'installer en zone rurale. Je souligne que nous avons financé les maisons de santé publique, notamment celle de Valderoure, qui connaît un formidable succès. Dire que nous ne faisons rien sur la médecine rurale est un élément de plus qui confirme la vacuité de vos propos en la matière. Vous avez eu au moins l'honnêteté de reconnaître que vous n'y connaissiez rien, ce qui ne nous avait pas échappé.

Je passe à présent au vote sur ce rapport.

***Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).***

Je propose au Pr BENCHIMOL de présenter le rapport sur le Synchrocyclotron et, puisque vous nous avez mis en cause sur le dépistage du cancer du col de l'utérus, de rappeler les dispositions que nous avons mises en place, notamment avec le vaccin, ce qui n'est je crois pas pratiqué dans beaucoup de départements ni financé par beaucoup de conseils généraux, y compris ceux qui sont proches de vos idées.

## **10. POLITIQUE SANTE : SYNCHROCYCLOTRON**

**Pr BENCHIMOL.**- En ce qui concerne le dépistage en milieu rural, pour le cancer du sein, nous avons même chiffré le coût de mise en place d'un mammographe mobile pour aller dans le haut et le moyen pays. Finalement, nous n'avons pas reculé pour des raisons financières, puisque la volonté du Président et de son Directeur de Cabinet était bien de le faire quel qu'en soit le coût. C'est uniquement pour des raisons de rentabilité médicale, puisque nous nous sommes rendus compte que nous ne serions pas utiles. Les expériences menées n'avaient pas été probantes. Il aurait fallu que le Mammo-bus se rende sur les places de nos villages et que nous annoncions sa venue à grand renfort de publicité. Nous n'aurions vu que quelques femmes s'y rendre, ce qui ne correspondait pas tout à fait à notre objectif. Nous avons préféré faire des interventions individuelles pour que ces femmes viennent se faire dépister. Nous avons même envisagé la prise en charge leurs déplacements.

En ce qui concerne le cancer du col de l'utérus, nous sommes allés encore plus loin. Nous avons en effet souhaité mettre en place la vaccination gratuite pour toutes les collégiennes arrivant en classe de troisième. C'est une action extrêmement importante du Département et qui est unique. Nous allons jusqu'au bout de la démarche de prévention, puisque nous allons prévenir un cancer en vaccinant contre un virus. Il faut le faire avant que l'activité sexuelle ne commence. C'est le département qui prend en charge l'organisation globale de cette vaccination à l'échelon de tout le département. Toutes nos collégiennes seront vaccinées contre le virus qui est reconnu pour être à l'origine de près de 95 % des cancers du col de l'utérus. C'est une action majeure qui nous est jalouée par tous les autres départements de France, puisque c'est assez unique sur notre territoire.

Concernant le rapport sur le synchrocyclotron, je rappelle à Me CONCAS que nous disposons déjà d'un cyclotron. Ce cyclotron ne traite que les tumeurs oculaires. Lorsque j'ai souhaité que la Faculté de médecine s'unisse à la plus prestigieuse université au monde pour essayer de la faire progresser vers l'excellence, je suis allé à Boston, et j'ai rencontré un certain nombre de collègues de Harvard. Je suis allé au *Massachusetts General Hospital* de Boston. Juste à côté se trouve le centre de proton-thérapie qui est un des plus grands des États-Unis et donc un des plus grands au monde. Quand je suis venu me présenter à eux pour leur dire que nous voulions travailler avec eux, ils m'ont dit que nous étions à Nice les meilleurs sur le traitement du cancer de l'œil et qu'ils allaient nous aider et travailler avec nous. C'est grâce au cyclotron, Me CONCAS, que j'ai pu ouvrir cette fenêtre sur Harvard qui

permet aujourd'hui à la Faculté de médecine d'être associée avec Harvard, justement parce que nous sommes reconnus et que nous avons une compétence avec le cyclotron pour le traitement des tumeurs oculaires.

Mes collègues d'Harvard m'ont aussi expliqué qu'il faudrait comme eux que nous parvenions à traiter toutes les tumeurs, et non pas seulement les tumeurs de l'œil. Nous ne l'avons pas fait, puisque cela coûte beaucoup d'argent et nécessite beaucoup d'investissements en moyens humains et financiers. Aujourd'hui, grâce à l'effort de tous et à cette compétence reconnue, nous présentons un projet qui va nous permettre d'améliorer ce cyclotron dédié uniquement aux tumeurs de l'œil au moyen d'une proton-thérapie nous offrant la possibilité de traiter toutes les tumeurs, et en particulier celles qui ne sont pas accessibles aux traitements conventionnels, c'est-à-dire à la chirurgie et la radiothérapie. Grâce au synchrocyclotron, nous pourrions traiter encore plus de patients.

Nous allons être un département, une ville et un centre pilote, puisque nous allons expérimenter à titre gratuit un prototype de la plus grande société de proton-thérapie au monde, la société IBA. Compte tenu des relations qu'elle a avec notre cyclotron et avec le personnel qui y travaille, cette société va mettre à disposition à titre gratuit un prototype d'une taille et d'une consommation énergétique plus réduites. Nous savons que ce prototype est très efficace. Il va être installé à titre gratuit à Nice. En revanche, l'installation nécessite des investissements extrêmement lourds, en termes de bâti et de chaîne d'utilisation du synchrocyclotron, pour un budget global d'environ 50 M€. 32 M€ doivent être trouvés pour mettre en place ce projet. Ce projet particulièrement innovant, notre collectivité se propose de le soutenir avec un financement à hauteur de 5 M€. Je vous rappelle également, il n'y a qu'un seul autre centre permettant de traiter les patients selon cette nouvelle technique. Il s'agit du centre d'Orsay qui dépend de l'université Pierre et Marie CURIE. A titre d'exemple, je rappelle qu'il y a 5 centres de proton-thérapie aux États-Unis.

**M. Le Président.**- Merci Pr BENCHIMOL. Des interventions sur ce dossier ?

**M. ALBIN.**- Nous nous abstenons pour les mêmes raisons que tout à l'heure, même si nous trouvons l'outil formidable bien évidemment.

**M. Le Président.**- Merci de trouver l'outil formidable. Quant à nous, nous allons faire en sorte qu'il soit mis en place.

*Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté (Abstention du groupe communiste).*

### 13. **SERVICE CIVIQUE**

**M. VIAUD.**- Le présent rapport présente les modalités d'implication du département dans la promotion et dans la mise en œuvre du service civique dans les Alpes-Maritimes. Il est proposé d'une part que la collectivité demande son agrément au titre de structure d'accueil et reçoive une cinquantaine de volontaires dans les services départementaux, et que d'autre part le département subventionne à hauteur de 20 000 € le projet MEDIATERRE présenté par l'association Unis Cité. Cette action est une action nouvelle, puisqu'elle fait suite à la loi du

10 mars 2010. Son objectif est double : renforcer la cohésion nationale et favoriser la mixité sociale. Cette forme de service civique est ouverte aux jeunes de 16 à 25 ans et donne lieu à une indemnité de l'État. Les jeunes pourront faire ce service civique 24 heures par semaine. Les jeunes volontaires percevront de l'État 422,11 €, ce qui sera majoré de 100,64 € lorsque la situation le justifiera. Cet engagement est un engagement noble. Nous devons soutenir cela. C'est pour cette raison que je vous propose de voter ce rapport à l'unanimité.

**M. Le Président.**- M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Effectivement, faire un service civique, pourquoi pas, c'est peut-être une bonne idée, mais au regard des tâches qui seront attribuées à ces jeunes gens, nous pouvons être sur une forme de réserve. S'adressant à des populations qui pourraient être éventuellement puisées dans les populations les plus défavorisées, leur donner le rôle d'écrivains publics me paraît peut-être nécessiter une formation supplémentaire. De même, dire qu'ils vont servir de conseillers en matière d'économie d'énergie : soit on n'attache pas trop d'importance à ce rôle de conseil ; soit on pense que cela peut être fait par n'importe qui, ce qui n'est pas le cas. Faire un service civique, pourquoi pas, mais il faudrait réfléchir un peu mieux aux tâches qui seront dévolues à ces jeunes. Leur donner pour consigne d'aller expliquer qu'il est dangereux de s'exposer au soleil me paraît quand même un peu déplacé.

**M. Le Président.**- Ne soyez pas réducteurs quant à la qualité des participants au service civique. La liste que nous proposons est loin d'être exhaustive. Nous avons un écueil à surmonter : les participants au service civique ne peuvent pas se placer en concurrence avec des services marchands. La ligne de crête juridique est étroite, puisque les participants au service civique ne peuvent pas remplacer les agents publics. Si tel était le cas, d'autres pourraient avoir la tentation de remplacer à moindre coût des agents publics par des participants au service civique. Il est donc clairement précisé qu'il ne peut y avoir concurrence avec les services marchands.

Nous ne pouvons donc pas leur faire réaliser des missions qui doivent être assurées par des entreprises. Nous ne pouvons pas non plus remplacer un fonctionnaire par un participant au service civique. Nous avons fait preuve d'un peu d'imagination. La vôtre ne nous sera pas inutile pour l'approfondir. Nous fonctionnerons, pour les premiers agents du service civique, avec MEDIATERRE qui va intervenir dans le domaine certes de l'économie d'énergie, mais pour l'information des locataires dans les logements sociaux et les résidences HLM. Il y aura donc une formation qu'il faudra donner à ces jeunes.

**M. VINCIGUERRA.**- Au regard des missions qui leur seront attribuées, je pense qu'ils auront besoin d'une véritable formation, avant même de commencer ces missions. Si le service civique correspond à une formation, oui, effectivement.

**M. Le Président.**- C'est un peu l'objectif. D'autres interventions ? Je mets aux voix ce dossier.

*Le dossier n°13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Nous allons terminer le volet social avec le rapport sur le handicap. La parole est à Mlle MURRIS.

## **8. BP 2011 – POLITIQUE AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

**Melle MURRIS.**- En l'absence de Philippe TABAROT, j'ai le plaisir de vous présenter ce rapport sur la politique en faveur des personnes handicapées qui pour 2011 s'élève à 97 288 000 € en dépenses et à 14 900 000 € recettes. Cette politique se compose de 4 programmes : l'aide à l'hébergement ; le maintien à domicile ; l'accompagnement social ; le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Mes chers collègues, concernant le programme d'aide à l'hébergement, il vous est demandé de fixer l'objectif annuel d'évolution des dépenses pour les budgets du secteur handicap opposables aux établissements de la manière suivante : en reconduisant à l'identique les moyens alloués en 2010 ; en prenant en compte en déduction les résultats excédentaires des exercices antérieurs et les surcoûts en année pleine des structures dont l'autorisation a été accordée sur les exercices précédents.

Concernant le programme de maintien à domicile, il est proposé de poursuivre les actions engagées dans le cadre du maintien à domicile. De même, pour l'accompagnement social, il est proposé de reconduire le dispositif relatif aux auxiliaires de vie scolaires. Enfin, concernant le règlement départemental d'aide et d'action sociale, il est proposé de modifier l'article 3-4 sur le taux de subvention en réservant à la collectivité le droit de faire varier au cas par cas le taux de son intervention en investissement dans la limite de 50 % au plus de la dépense subventionnable.

En commission, le groupe communiste a émis un vote contre, et le groupe socialiste un vote réservé.

**M. Le Président.**- Merci Melle MURRIS pour ce rapport brillamment défendu.  
M. ALBIN.

**M. ALBIN.**- Même si le rapport a été brillamment et élégamment rapporté, il sera très difficile d'infléchir notre position. Nous avons l'illustration même du fossé qui se creuse entre les besoins, le transfert de compétences de l'État et notre participation. C'est quasiment insupportable. Nous partageons l'analyse que vous avez faite sur cette question et qui pointe réellement que cette charge concernant le handicap doit relever de la solidarité nationale en ne restant à aucun moment à charge unique de notre collectivité. 100 M€ de charges, 15 M€ de participation de l'État, cela devient insupportable tant le besoin est important. Comme sur les routes, nous sommes partis de loin, et nous avons rattrapé le retard. Aujourd'hui, cela a un coût considérable pour notre collectivité. Le Premier Ministre n'était pas M. JOSPIN lorsque le transfert de la charge du handicap a eu lieu, mais les faits sont les mêmes.

Par conséquent, pour marquer notre réprobation vis-à-vis de cette façon politique de voir les choses, nous voterons contre. Ce n'est pas que nous sommes contre la prise en charge du handicap ou que nous ne voulons pas aider les personnes qui se trouvent dans cette

situation, mais c'est tout simplement que nous n'acceptons pas que des charges aussi lourdes soient transférées avec un désengagement quasi-total de l'État.

**M. Le Président.**- Je prends note de votre argumentation. Vous avez raison, et je voulais le dire ce matin lorsque j'ai évoqué les conditions de création de l'APA en 2002. La prestation de compensation du handicap, créée par la loi handicap de 2005, n'est pas un transfert mais une loi qui a conféré ses pouvoirs et ses responsabilités à notre département. Jusqu'à 2009, alors que l'APCH existe depuis 2006, l'écart sur les trois premières années a été très largement en faveur du département. La première année, nous avons 376 000 € de dépenses et 8 457 000 € de recettes de l'État, soit un écart de 8 089 000 € en notre faveur. La deuxième année, nous avons eu 8 552 000 € de dotations de l'État contre 2 934 000 € de dépenses. La prestation de compensation, qui s'est substituée à l'allocation compensatrice tierce personne, a mis beaucoup de temps à rentrer en application. En 2008, les choses ont commencé à s'inverser, avec 9 600 000 € de dépenses et 9 291 000 € de recettes. En 2009, l'écart est apparu fortement avec 18 000 000 € de dépenses et 16 300 000 € de recettes de l'Etat.

Sur ces 4 années, le solde est positif à hauteur de 2,7 M€. Nous sommes donc loin des chiffres que j'ai évoqués précédemment concernant l'APA, c'est-à-dire 510 M€. Pour l'honnêteté du raisonnement que je vous dois, l'écart s'inverse totalement en 2010. Nous estimons en effet cette année que l'écart sera en notre défaveur à hauteur de 14 M€. Nous avons doublé en un an le nombre d'allocataires de l'APCH. Les dépenses s'élèvent à plus de 20 M€. Sur les 5 premières années de mise en place de la prestation de compensation, nous avons un solde négatif de l'ordre de 11,5 M€. C'est sans doute trop. C'est vrai qu'il y avait une clause de revoyure sur les comptes administratifs 2010, comme sur le RSA. C'est un point que nous allons soulever, mais encore une fois, nous ne sommes pas dans le cadre d'un transfert. Vous avez la réalité des chiffres. Elle a été longtemps en notre faveur. Aujourd'hui, le mécanisme s'inverse très clairement, ce qui soulève naturellement un problème.

Mme BOY-MOTTARD.

**Mme BOY-MOTTARD.**- Merci M. le Président. Il est vrai que les crédits de cette politique sont substantiels. Beaucoup d'efforts sont faits par notre collectivité en la matière. Pour notre part, nous trouvons cela normal. Je voudrais par ailleurs faire trois remarques.

Tout d'abord, je voudrais relayer une inquiétude des structures médicosociales concernant la reproduction à l'identique et constante des masses budgétaires qui leur sont allouées. Étant donné qu'il en avait été de même l'année dernière, cette stabilité pourrait avoir des effets pervers. La situation risque en effet d'être difficile pour les structures en question qui sont confrontées à des augmentations du personnel qu'elles emploient dans le cadre de conventions collectives. Que vont-elles devoir faire : rogner sur les formations, limiter les sorties, les animations, etc. ?

En commission, nous avons aussi parlé de mutualisation des charges et de contrats pluriannuels d'objectifs qui devraient permettre de stabiliser les budgets pendant encore

quelques années. J'ai l'impression que cette mutualisation est la nouvelle tarte à la crème pour éviter d'avoir à dire que nous faisons des économies et que certains vont devoir effectivement en payer le prix.

Je voudrais ensuite revenir sur les difficultés qui nous ont été signalées par l'Inspection Académique à l'occasion du COMEX de la MDPH à propos de l'accueil des enfants handicapés en milieu scolaire, et concernant plus précisément les insuffisances de notre département en structures d'accueil spécialisées. Les listes d'attente conduisent les demandeurs à patienter pendant 2 ans, alors que la moyenne dans notre pays est plutôt d'un délai d'attente d'1 an. En commission permanente, Philippe TABAROT a fait valoir qu'il s'agissait de règlements de comptes entre services de l'État, mais le représentant de l'Inspecteur de l'Académie a quand même mis en avant certaines modalités de fonction de la MDPH. En prévoyant systématiquement deux parcours possibles pour les enfants – accueil en institut spécialisé ou accueil en milieu ordinaire – on permet aux établissements spécialisés de choisir, souvent dans la plus grande opacité, les enfants qu'ils souhaitent accueillir, laissant le soin à l'Éducation Nationale de prendre en charge tous les autres qui, faute de moyens, ne bénéficieront pas des soins auxquels ils pourraient prétendre.

Bien sûr, la loi de 2005 a prévu, et c'est une bonne chose, l'intégration en milieu scolaire ordinaire de tous les enfants, mais l'Éducation Nationale n'a pas les moyens d'y répondre de façon satisfaisante, malgré l'aide que peut apporter notre collectivité en complétant les effectifs des APS. Le cri d'alarme de l'Inspection Académique ne peut nous laisser indifférents. Il en va d'abord de l'intérêt des enfants qui souffrent d'un handicap et qui ont besoin d'un accueil adapté, mais aussi de l'ensemble des publics des établissements scolaires.

Enfin, vous nous avez parlé ce matin dans votre intervention sur l'adoption du nouveau plan qui allait prendre en compte les différentes problématiques, dont la question du transport. Malgré des progrès certains que tout le monde s'accorde à reconnaître, cette question reste un point sensible s'agissant de transports à la demande. Selon la loi du 11 février 2005, cela doit être proposé en solution alternative aux personnes handicapées quand le réseau de transport n'est pas entièrement accessible, et ce au même tarif que celui qui est pratiqué sur le réseau classique. Or si les autorités organisatrices des transports des EPCI ont bien mis en place le transport à la demande, il n'en est pas de même du conseil général qui, semble-t-il, brille par son absence en la matière.

Il y a une question importante que seul le conseil général pourrait traiter : celle de l'interopérabilité de ces transports à la demande. Chaque service de transport à la demande ne dessert que son territoire et ne peut aller au-delà puisqu'il n'est plus dans son périmètre d'action. Il faudrait permettre, au moins dans certains cas, une continuité de service. C'est une chose que pourrait peut-être gérer notre collectivité.

Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Merci. La question de la tarification est un point que vous avez soulevé en Commission. Aujourd'hui, la stabilité que nous défendons et que je vous propose de voter a été débattue avec les associations gestionnaires des établissements d'accueil des personnes handicapées. Le fruit de ces rencontres nous permet de dire que compte tenu des fonds de réserve 2010, cela ne soulève pas de difficultés majeures. Nous devons donc pouvoir fonctionner ainsi.

La mutualisation que vous avez qualifiée de tarte à la crème devra devenir une réalité. Nous déléguons nos missions à plusieurs associations qui œuvrent dans le champ social. Il faudra qu'il y ait un rapprochement entre certaines structures, de même pour l'enfance. C'est le sens des conclusions qui ont été tirées par les auditeurs de l'étude que nous avons mandatée sur les structures sociales. Les dépenses de gestion de ces structures ont des incidences sur les prix de journée. Il faut que ces dépenses de gestion soient mieux et davantage mutualisées. C'est une réalité, et ce n'est pas une tarte à la crème. Je veux mener à terme cette réforme. Je sais que c'est difficile et compliqué, puisque cela va heurter certaines situations acquises, mais nous n'avons pas le choix. A un moment, il faudra que nous placions dans un même cadre les modes de gestion que nous souhaitons voir déléguer de notre part.

Nous voyons bien qu'il y a des situations différentes, des patrimoines différents, des fonds de réserves différents. Si nous avons un objectif de stabilisation du prix de journée, il faut que nous progressions sur ces objectifs. Les conventions pluriannuelles d'objectifs qui vont être négociées, aussi bien sur le handicap que sur l'enfance, seront pour nous des outils puissants, non pas de contrainte, mais d'incitation. Croyez-moi, j'ai une ferme volonté d'avancer sur ces dossiers. Nous avons des marges de progrès très fortes en la matière, et nous avons le devoir de les explorer.

Pour le reste, nous prenons note de votre position. Vous connaissez bien le dossier. Je note de façon globale que l'effort sur le handicap se poursuit, puisque nous passons de 91,4 M€ en 2010 à 96,23 M€ l'année prochaine. Il y a un effort conséquent et d'autant plus marqué si nous y ajoutons l'investissement. Nous investissons aussi sur les structures. Nous votons des critères qui nous permettront d'investir plus, puisque nous étions limités à 30 % et que nous allons aller jusqu'à 50 %, avec le souci de faire ensuite baisser les prix de journée. Ce que nous allons donner en investissement, nous le retrouverons ensuite sur nos dépenses de fonctionnement. C'est une dépense qui se veut globale et qui est en forte progression, essentiellement du fait de l'APCH. Nous ignorons le rythme de progression de l'APCH. Avons-nous atteint le plafond ? Ce dont nous sommes sûrs, c'est que le nombre des allocataires de l'allocation compensatrice pour tierce personne ne devrait plus beaucoup diminuer. En revanche, il y a un public qui reste nombreux pour l'APCH, avec notamment tous les malentendants qui sont éligibles à cette politique. Je pense que nous n'avons pas atteint les plafonds d'allocataires que nous risquons d'avoir dans les années à venir.

M. BALARELLO.

**M. BALARELLO.**- Vous avez raison de dire que le prix de journée est la conséquence également de l'investissement. J'ai pu construire plusieurs établissements de ce genre-là, avec des crédits HLM. Il faut le dire. Beaucoup d'établissements ne le savent pas. Il est possible d'avoir des crédits HLM, c'est-à-dire des crédits où l'investissement sera moins important.

**M. Le Président.**- Merci. Mettons le dossier au vote.

*Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté (opposition du groupe communiste).*

**19. PLAN DEPLACEMENTS DU CONSEIL GENERAL 2011 – 2014 ; VOLET « SUBVENTIONS AUX TRANSPORTS PUBLICS ET AMENAGEMENTS CYCLABLES »**

**M. ICART.**- Ce rapport a pour objet de présenter la stratégie de financement du département en faveur des modes alternatifs à la voiture à court, moyen et long terme. Il s'agit donc d'approuver les volets subventions des transports publics et des aménagements cyclables, le plan de déplacements du conseil général pour la période 2011–2014, et la création d'un fonds Déplacements. Le plan de déplacements du conseil général sur la période 2011–2014 est destiné à favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture, notamment par la création de réseaux de transports collectifs efficaces avec des connexions améliorées. Ce volet de subventions aux transports publics et pistes cyclables recense les projets considérés d'intérêt majeur pour le département.

En termes de stratégie du département, le conseil général a favorisé la mise en place de projets structurants de transports en commun en site propre et de pôles intermodaux qui s'inscrivent parfaitement dans la politique d'aménagement du territoire départemental. A fin 2010, 30 M€ ont été engagés sur cet axe en 7 ans. La stratégie du département en termes de financement des transports pourrait s'articuler autour des axes suivants :

- priorité aux transports qui ont un impact positif en termes d'aménagement du territoire et de développement économique ;
- les projets devront répondre aux enjeux du développement durable inscrits dans le plan Climat du département, dans une logique d'équité entre les territoires des Alpes-Maritimes ;
- ils devront être cohérents avec les intérêts du conseil général en tant que gestionnaire du réseau routier départemental et en tant qu'AOT interurbaine.

En termes de modalités de financement, nous proposons : la modification des taux des acomptes des subventions en étalant les versements sur 4, 5 et 6 ans selon l'importance des subventions ; l'instauration de critères d'évaluation pour un contrôle a posteriori (respect du planning, respect du budget, bilan socioéconomique réel, etc.). Les modalités de financement et les taux d'aide du conseil général seront définis par la commission permanente.

En matière de transports urbains, les principaux projets recensés impactent toutes les AOT, avec également un projet ferroviaire. Dans le cadre du contrat Etat-Région 2007 –

2013, 6 opérations ont en effet été inscrites pour un montant total de 404 M€ : la troisième voie entre Antibes et Cagnes sur Mer ; l'amélioration de la capacité de la ligne Cannes Grasse ; la modernisation de la ligne Nice Breil-sur-Roya ; la modernisation de la ligne Nice Digne ; les études préliminaires à la LGV ; les études prospectives Cannes Antibes Nice. Les engagements contractuels du conseil général de ces projets s'élèvent à 81,43 M€.

Les projets départementaux liés aux déplacements sont les suivants : mise en accessibilité du réseau interurbain pour les personnes à mobilité réduite ; Système d'Aide à l'Exploitation et l'Information des Voyageurs ; aménagements cyclables départementaux ; aménagements des routes départementales pour favoriser les transports collectifs.

Je vous propose d'approuver le volet de subventions des transports publics et des aménagements cyclables du plan Déplacements du conseil général pour la période 2011–2014, d'approuver la création d'un fonds Déplacements sur les budgets des politiques solidarité territoriale et de transports et déplacements, et enfin de donner délégation à la commission permanente pour : suivre ce dossier ; définir les critères et les modalités de financement, engager les subventions par opération ; se prononcer sur tout document nécessaire à la mise en œuvre, au suivi, à l'évolution et au bon déroulement du plan Déplacements. Il vous est également proposé d'autoriser le président du conseil général à signer au nom du Département tout document se rapportant au plan Déplacements et à l'attribution du fonds Déplacements.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Le Président.**- Merci M. ICART. M. ALBIN.

**M. ALBIN.**- Concernant ce dossier sur les transports et les déplacements, il est vrai que les mesures que vous proposez vont en majorité dans le bon sens. Nous constatons avec satisfaction une réelle volonté de prendre en compte le développement des transports collectifs. Cette prise en compte s'est amorcée déjà maintenant depuis quelques années. Il est tout de même surprenant de constater que le développement des pôles multimodaux, pour lequel des études ont déjà été engagées par notre collectivité, se cantonne à des intentions et à des nouveaux crédits sans que véritablement ne transparaissent des programmes précis qui ont fait l'objet de réflexions. Je n'en citerai pas forcément, mais il y en a quelques-uns que vous connaissez aussi bien que moi. C'est un peu dommage, car ils se situent à la périphérie de la grande agglomération niçoise.

En ce qui concerne la LGV, il faudra bien qu'un jour nous puissions dire stop aux querelles de clochers, pour que l'intérêt collectif l'emporte et que cette ligne soit enfin définitivement dessinée et voie rapidement le jour pour désenclaver notre département. Le Président de Nice Côte d'Azur disait récemment : « *si nous ne pouvons pas faire avec la France, nous nous tournerons vers l'Italie* ». Personnellement, je ne suis pas convaincu que ce soit la bonne solution pour relier Paris, Marseille et Nice en un temps acceptable. Faut-il dans un premier temps poursuivre les études tant que la question fondamentale d'une décision politique n'est pas tranchée ?

Voilà ce que nous souhaitons dire. Pour autant, nous jugeons positives les pistes qui se dégagent de ce rapport.

**M. Le Président.**- Merci. M. CUTURELLO.

**M. CUTURELLO.**- J'ai également quelques remarques sur ce dossier, en particulier sur les transports publics. Il est fait référence à un certain nombre de dossiers qui sont toujours en attente. C'est l'occasion d'avoir quelques éclaircissements à ce sujet, en particulier sur la ligne 2 du tramway de Nice, qui est portée par la communauté urbaine et au sujet de laquelle nous n'avons pas franchement de précisions. Nous avons en tout cas des informations contradictoires quant à son calendrier. Qui dit calendrier dit plan de financement. Si vous avez des informations plus précises, sachant que nous sommes financeurs, cela m'intéresserait beaucoup.

Le transport en site propre de Grasse sous forme de funiculaire continue d'être porté. Celui de Nice a semble-t-il été abandonné. C'est une question. Il ne figure même pas au rapport. En ce qui concerne l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux, le rapport ne fait référence qu'à 1 seul, celui de la gare Thiers de Nice qui est en effet très important. Quid de Saint-Augustin et de Saint-Jean-d'Angély, d'autant plus que nous allons fermer la gare routière en centre-ville et que les différentes lignes vont arriver à différents endroits de la ville. Sur Saint-Augustin et Saint-Jean-d'Angély, nous avons quelques interrogations sur le calendrier, puisque si les emprises au sol sont aujourd'hui déterminées, le calendrier risque de poser un peu problème.

Le dernier dossier est celui de la LGV. Vous aviez il y a quelques temps formulé des pronostics plutôt optimistes quant à cet équipement indispensable. L'ancien Préfet de Région me paraissait moins optimiste. Je ne sais pas si l'optimisme doit être encore de mise de nos jours. Peut-être avez-vous des éclaircissements à nous apporter à ce sujet.

**M. Le Président.**- Selon la formule d'Alain, le pessimisme est d'humeur et l'optimisme est de volonté. Je n'ai pas démontré un optimisme démesuré sur ce dossier. Ce qu'avait dit le Préfet Michel SAPIN lors de son départ me paraissait assez sensé, et nous avons perdu beaucoup de temps avec un choix de tracé que je ne veux pas rouvrir. Lorsque nous avons été réunis par M. BORLOO, le Président de RFF avait qualifié le tracé, qui est désormais le tracé choisi, de « périlleux techniquement ». Je persiste à croire que cette position était frappée de bon sens. Le choix a été fait, et je ne vais pas rouvrir ce débat. J'en ai parlé au Secrétaire d'État aux Transports pour lui faire part de notre impatience et de nos inquiétudes sur ce dossier. Nous serons amenés à financer des études, et je pousse avec la majorité pour que nous allions le plus vite possible.

Pour répondre à vos autres questions, j'ai bien compris M. ALBIN que vous faisiez référence au pôle d'échange de l'Escarène et de Drap. Sur l'Escarène, nous sommes dans une réflexion sur l'opportunité de ce dossier. Sur celui de Drap, qui nous paraît plus prioritaire, nous avons avancé. Nous sommes dans l'attente d'une réunion avec la Région qui doit se tenir début janvier. Sur les autres dossiers, nous avons évoqué le pôle de la gare Thiers puisque

c'est un dossier nouveau, qui n'est pas inscrit au contrat de projet État-Région, mais bien évidemment, le pôle multimodal de Saint-Augustin est un élément essentiel du contrat de projet. De même celui de Saint-Jean-d'Angély comme celui de Bon-Voyage, où nous avons été moteurs pour faire une interconnexion entre le tramway et le train, ce qui n'avait jamais été fait auparavant. C'est un dossier que j'ai porté, qui avance, et qui va permettre des interconnexions comme à Saint-Jean-d'Angély. Ce sont donc bien entendu des dossiers globaux.

Sur la ligne 2 du tramway de Nice, le maire de Nice a indiqué que les travaux de cette ligne 2 commenceraient au cours de l'année 2013. Nous avons déjà délibéré sur le financement, et nous aurons à intervenir sur des études dès l'année 2011. Le projet est donc très clairement engagé. Naturellement, nous le soutiendrons, comme nous soutiendrons les dossiers qu'a rappelés M. ICART. Cette délibération est une délibération cadre. Nous avons des dossiers de transports essentiels dans notre département qui vont nous permettre de franchir un palier très important en matière de déplacement : le funiculaire de Grasse ; le transport en site propre le Cannet, Cannes, Mandelieu ; le transport en site propre entre la gare multimodale d'Antibes et Sophia Antipolis ; la ligne 2 du tramway. Ce sont autant de grands chantiers qui représentent à eux seuls plus d'1 milliard d'euros d'investissements dans notre département, en faveur des transports publics. C'est un rapport global et exhaustif qui va préciser nos critères. Nous avons des opérations inscrites, dans le contrat de projet État-Région, où nous sommes co-financeurs, sachant que nous finançons tout autant que la Région voire parfois beaucoup plus, et dans le contrat de plan départemental.

En termes de pérennité et de poursuite des contrats de plans départementaux, il y a un volet où nous voulons très clairement réaffirmé notre engagement : celui des transports. C'est prioritaire. L'année 2011 sera l'année de la Carte Orange. Dès les premiers mois, les abonnements, soit 45 € par mois et 365 € par an, vont être proposés sur tous les réseaux du département. Les premiers abonnements vont être commercialisés sur les lignes du conseil général, de Nice Côte d'Azur et de la CASA. La CARF devrait suivre assez rapidement, avec ensuite un peu moins rapidement Sillages et le SITP. J'ai d'ailleurs écrit récemment aux présidents de ces autorités organisatrices pour leur rappeler l'urgence. Il y a des crédits européens qui favorisent la mise en place de cette billettique unique. Une commission s'est récemment tenue à Marseille sur des crédits FEDER. Sur le projet Sillages par exemple, nous finançons 50 % des monnayeurs pour qu'il y ait interopérabilité. L'Europe finance à peu près 20 %, et le reste est à la charge de l'AOT. Je leur ai dit qu'il fallait à présent aller vite et être au même rythme que les autres. Nous ne pouvons pas avoir un projet de funiculaire et ne pas être prêts sur la billettique.

C'est donc vraiment un rapport global. Nous améliorons l'offre et les produits proposés aux usagers. Nous créons des infrastructures nouvelles et nous travaillons avec nos partenaires sur l'inter-modalité dans tous les secteurs. Il y a des projets à très court terme et d'autres à plus long terme, comme la LGV dont l'horizon est à 15 ans. Ne nous cachons pas derrière des arguties sémantiques. Nous avons voulu avec ce rapport définir un cadre exhaustif et souligner que pour nous, les transports constituent un sujet majeur et prioritaire.

Encore une fois, je lance un appel à la Région. Vous, qui avez peut-être plus d'influence que moi auprès de la Région, dites-leur qu'ils feraient une œuvre utile pour l'intérêt général en s'associant à nous sur cet abonnement unique. Ce serait tout de même formidable d'avoir un abonnement unique qui ne soit pas réservé qu'aux bus et au tramway, mais qui soit aussi ouvert aux trains. Pourquoi vos amis de la Région ne veulent-ils pas aller sur l'abonnement unique ? M. ICART a une solution qui est de dire ; devenons autorité organisatrice des transports dans la région avec Monaco en faisant un groupement européen de coopération territoriale (GECT). Personnellement, je pense que la question va se poser, tellement les réseaux de TER fonctionnent mal aujourd'hui et tellement nous avons l'impression d'être face à un mur qui n'entend pas nos propositions.

M. ICART.

**M. ICART.**- Lors du comité de ligne qui s'est réuni à Mouans-Sartoux voilà une dizaine de jours, j'ai fait un appel à la SNCF et à la Région. Jean-Yves PETIT, vice-président de la Région, a présenté un plan de priorité. J'ai invité également notre collègue Mme GOURDON. Ils appelaient à créer un syndicat des AOT. Je leur ai indiqué que cela existait dans les Alpes-Maritimes et qu'ils pouvaient y participer. Nous n'en sommes pas à la phase des balbutiements. J'invite Jean-Yves PETIT à s'associer à ce que fait le Département des Alpes-Maritimes. Je voudrais préciser par ailleurs que pour la LGV, nous sommes pris dans un projet qui n'est en effet pas le meilleur. J'ai lancé une idée et je pousse pour que l'on renverse pour une fois la façon de traiter le problème. Plutôt que de commencer de l'ouest vers l'est, commençons de l'est vers l'ouest. Cela permettrait d'avoir le plus tôt possible une ligne LGV au moins pour la traversée des Alpes-Maritimes. Nous pourrions alors libérer la ligne historique et la dédier aux déplacements de proximité, ce qui améliorerait la desserte locale. J'ai donc pris ces deux initiatives.

**M. Le Président.**- Ce sont des initiatives très opportunes. M. CUTURELLO.

**M. CUTURELLO.**- Les transports publics que nous finançons dans le département sont départementaux. Or les trains ne s'arrêtent pas à Mandelieu. C'est un problème plus vaste, puisque la région comprend six départements, ce qui ne vous a pas échappé. Je pense que la Région tente de réfléchir à des solutions. J'espère que nous pourrions un jour en trouver, mais ce n'est pas un manque de volonté. C'est une difficulté qui ne vous échappe pas.

**M. Le Président.**- Il ne m'avait pas échappé en effet qu'il y avait six départements. Nous pourrions très bien concevoir un abonnement qui ne serait valide que dans le département des Alpes-Maritimes. Sur le TER, nous savons très bien que les déplacements entre Fréjus et le département des Alpes-Maritimes ne constituent pas la majorité des déplacements. Les usagers qui empruntent la ligne des Chemins de Fer de Provence pour aller à Puget-Théniers doivent payer 15 € pour un aller retour, et ils ont parallèlement le bus. Ce n'est pas très logique, et cela fragilise l'équilibre même de cette ligne. Il faudrait progresser. Ces lignes sont infra-départementales.

Nous pouvons prendre aussi l'exemple de la ligne Cannes-Grasse, ou la ligne de la Roya. Sincèrement, je ne pense pas que ce soit une difficulté. Je comprends que cela pourrait inciter d'autres départements à faire aussi bien que nous, mais quand dans une majorité il y a des élus verts qui prônent les transports en commun... M. VAUZELLE est un élu vert. Lancez-vous, et dites à vos amis qu'il faudrait qu'ils sautent un peu dans l'eau froide. Un peu d'audace pour l'environnement et les transports !

M. ALBIN.

**M. ALBIN.**- Puisque nous sommes dans les transports ferroviaires, je suis surpris de voir que la proposition qui avait été faite par Me BALARELLO pour que notre collectivité intervienne pour une compatibilité meilleure du matériel ne soit pas reprise alors que garantie lui avait été donnée qu'elle le serait.

**M. Le Président.**- J'ai réécrit au nouveau Secrétaire d'État aux Transports. Son prédécesseur, M. BUSSEREAU, que j'avais saisi, m'avait répondu qu'une commission devait se réunir pour assurer la compatibilité. C'est une affaire un peu loufoque, avec le train italien qui n'est pas homologué en France et inversement. Ce n'est pas de bon augure pour la construction européenne. M. BUSSEREAU m'avait dit qu'une réunion devait se tenir en fin d'année pour lever ces obstacles. Manifestement, cela n'a pas encore été fait. Je le regrette et je le déplore. Je pense qu'unaniment, nous pouvons inviter le nouveau Secrétaire d'État aux Transports à régler au mieux cette affaire, et sans que l'on se couvre les uns et les autres de ridicule.

Mme GOURDON. Je suis sûr que vous allez soutenir le 1 euro dans les trains.

**Mme GOURDON.**- Absolument. Lors de la réunion qui s'est tenue à Mouans-Sartoux à laquelle faisait référence notre collègue, M. PETIT a affirmé qu'il était dans cette démarche de réflexion et qu'il avait déjà rassemblé un certain nombre d'AOT des départements pour essayer d'avancer vers quelque chose. Je pense qu'il faut que nous fassions le lien correctement, sans a priori.

**M. Le Président.**- Nous avons veillé à ce que le matériel de billettique des TER soit compatible avec le matériel que nous avons installé sur nos bus et dans le tramway. Aujourd'hui, le blocage n'est même plus technique. Dès que nous aurons installé la billettique, ce sera fait pour Nice Côte d'Azur, pour le conseil général, pour la CASA. Cela fonctionne dans le train. Il suffit d'un engagement financier de la Région. Certes, cela a un coût. Pour le conseil général, le coût du 1 euro est de 15 M€ par an. J'ai évoqué tout à l'heure le Stade Vélodrome. Il y a peut-être des choix plus équilibrés. Si vous acceptez de remplir cette mission, il faudrait que vous contactiez ceux qui sont plus vos amis que les nôtres pour les encourager à y aller.

**Mme GOURDON.**- Je précise que les dysfonctionnements de la ligne Cannes-Grasse et d'autres lignes ne sont pas dus à la Région, mais à d'autres circonstances.

**M. Le Président.**- Je n'émettrai pas d'avis. Passons au vote sur ce dossier important et essentiel.

*Le rapport n°19, mis aux voix, est approuvé.*

Il est donc approuvé à l'unanimité avec un mandat donné à l'opposition pour demander à M. VAUZELLE de passer au 1 euro dans les trains ! Je passe à présent la parole à M. COLOMAS pour le rapport sur le logement.

#### **14. BP 2011 – POLITIQUE DU LOGEMENT**

**M. COLOMAS.**- Ce rapport présente la politique logement et son programme d'aide à la pierre doté pour 2011 de 12,44 M€, dont 11,44 M€ en investissement et 1 million d'€ en fonctionnement. Je rappelle que par délibération du 18 décembre 2009, l'assemblée départementale a souhaité une inflexion de la politique, avec quatre objectifs : mettre l'accent sur les opérations de renouvellement urbain ; diminuer le prix du foncier nécessaire à la construction ; modérer le coût des charges pour les locataires ; maîtriser les loyers.

En ce qui concerne la première mesure, c'est-à-dire le renouvellement urbain, je vous signale que le montant total est énorme puisqu'il représente 480 M€. Ce sont des opérations qui ont eu lieu à Nice Pasteur, l'Ariane, les Moulins et Grasse. Ce sont des opérations extrêmement importantes. Pour ceux qui ne connaîtraient pas, je peux leur conseiller d'aller voir à Pasteur et à l'Ariane, avec la démolition des 454 logements ; ils pourront constater combien l'opération ANRU a été positive pour ces quartiers.

Dans le domaine de la diminution du foncier, il est proposé de réorienter le dispositif d'aide en direction des collectivités locales et de leurs établissements publics. En effet, il semble que c'est à ce niveau que se situe la compétence en matière d'habitat et de politique foncière. Il apparaît donc cohérent de soutenir les initiatives prises pour mettre à disposition des terrains à des prix facilitant l'équilibre des opérations sur la base d'un loyer maîtrisé. Il vous est proposé que notre département puisse accorder une compensation de 50 % de l'écart entre le prix de vente des Domaines et le prix de vente à l'organisme, avec un plafonnement à un prix au moins inférieur à 40 % de l'évaluation de France Domaine.

Pour ce qui concerne la modération du coût des charges, il vous est proposé de tenir compte dans la construction, des nouvelles qualités en faveur des logements par la prise en compte des objectifs du Grenelle de l'Environnement. Ceci se matérialiserait, pour privilégier les constructions de bâtiments de basse consommation et de bâtiments passifs ou à énergie positive, à concurrence de 2 000 € par logement pour un bâtiment basse consommation et de 5000 € pour un bâtiment passif ou à énergie positive.

Pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> points, il est proposé de continuer les subventions aux organismes constructeurs, et de continuer le dispositif de lutte contre la vacance du logement et l'aide à l'amélioration de l'habitat rural.

En conclusion, il faut souligner que cette décision est novatrice, et qu'elle a déjà porté ses fruits dans certains départements, dont l'Isère. Ce dispositif semble réaliste puisqu'il met les communes assujetties à la loi SRU en première ligne dans le combat pour le logement social. J'en ai terminé M. le Président.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- En commission, nous avons assez longuement débattu de ce rapport, qui est un rapport important. Nous avons observé que les moyens consacrés au logement en 2011 seraient nettement inférieurs à ce qu'ils étaient en 2010. C'est une première constatation qui nous inquiète beaucoup. Même si le logement n'est pas une compétence du Département, c'est un domaine important pour le Département, comme vous l'avez dit ce matin.

La deuxième remarque, c'est que pour pouvoir diminuer les moyens, vous avez proposé une réforme des modes d'intervention du Département. Que ce soit pour la réhabilitation, les constructions neuves ou le surcoût foncier, nous sommes partout en recul par rapport à ce qui se faisait en 2010. Nous avons notamment eu un long débat sur le mode d'intervention au niveau du surcoût foncier. Nous avons conscience, nous comme vous, du poids du foncier sur la construction en matière de logement social. Nous ne sommes pas sûrs en revanche, même s'il y a eu une belle expérience en Isère que nous ne connaissons pas, que la méthode retenue permette d'aller de l'avant en la matière en donnant plus de responsabilités aux communes et en ne subventionnant que la différence entre l'estimation des domaines et le prix de vente, à condition qu'il soit plus bas de 40 % par rapport à l'estimation. C'est une observation importante. Il ne faudrait pas qu'au travers du problème du foncier l'opération soit bloquée. Ceci nous conduirait à être très hésitants pour soutenir le rapport que vous présentez.

De plus, dans ce rapport, il y a les règles que vous nous proposez pour le financement du logement, et la présentation de sept opérations pour lesquelles nous sommes tout à fait favorables, du moins en ce qui concerne notre groupe, qu'il s'agisse de logement social locatif, de vente en accession sociale ou de logements pour étudiants. Sur ces sept opérations, il n'y a pour nous aucune difficulté. Sur le projet de réforme des interventions en matière de logement, il y en a quelques unes. A la lecture de ces opérations, on se rend bien compte que l'application de la règle courante et commune ne suffit pas pour permettre de construire du logement social. Il faut y ajouter chaque fois une intervention exceptionnelle du Département. Il serait normal que cette intervention exceptionnelle devienne une règle qui permette vraiment d'aller de l'avant.

**M. Le Président.**- Merci. Mme GOURDON.

**Mme GOURDON.**- Monsieur le Président, chers collègues,

Nous nous entendons tous pour dire que l'une des urgences de notre société est de créer du logement social. Vous ne manquez pas de le souligner dans le préambule de ce rapport 14.

On ne rappellera jamais assez que 70 % de la population peut prétendre être éligible au logement social. C'est dire la situation du logement dans notre pays, et plus encore de notre département. Ce terrible constat aurait dû nous conduire à poursuivre notre effort dans un domaine crucial, qui a des conséquences si fortes sur la vie quotidienne de nos concitoyens. C'est dire combien nous aurions souhaité que notre collectivité poursuive son effort dans ce domaine.

Malheureusement, il semble que nous soyons confrontés à un effondrement budgétaire. Près de 25 M€ manquent dans le budget 2011 comparé au budget 2010, soit 65 % de moins. Comment avec les 11,8 millions d'€ qui restent inscrits pourrions-nous accompagner les bailleurs sociaux et les collectivités qui relèvent le défi du logement ? Des choix nouveaux, des abandons d'actions et de programmes expliquent pour partie ce recul.

Mais comment alors continuer d'afficher que le logement reste une priorité du conseil général ? Cela n'est plus vrai. Le document que vous nous proposez ne permet pas de comprendre comment se décompose l'enveloppe réduite à 11,8 M€. Pourrions-nous être éclairés sur ce point ? Parmi les abandons figurent la lutte contre la vacance, l'aide aux particuliers dans l'achat d'un logement, le prêt de 15 000 € à taux zéro instauré en 2010. Les opérations de renouvellement urbain sont maintenues mais pour quel montant annuel ? Cela ne figure pas dans le rapport.

Autre imprécision du rapport, l'engagement sur le programme de requalification du quartier Notre-Dame à Nice, présenté par NCA à hauteur de 74,5 M€ : nous n'avons aucune prévision ni sur le pourcentage de participation, ni sur la base de la participation, vu que le projet est un projet large, dépassant largement la question du logement.

Le grand changement, c'est la modification du mode d'intervention du conseil général concernant les aides au foncier pour le logement social. C'est la disparition de l'aide au surcoût foncier. Jusqu'alors, une subvention était attribuée par le conseil général aux organismes constructeurs pour le surcoût foncier. Cette aide disparaît pour être remplacée en totalité par une aide aux communes qui revendront un terrain avec une réduction de 40 % par rapport au prix des Domaines. Cette aide s'élèvera à 50 % de la différence entre le prix de vente et l'évaluation des Domaines.

Cette mesure vise à réduire le coût du foncier pour le logement social. Sera-t-elle plus efficace ? Combien de communes feront-elles cette démarche ? Par ailleurs, comment les bailleurs sociaux pourront-ils boucler leur montage financier lorsque qu'ils achèteront du foncier au privé ? Avec cette modification, l'aide n'intervient plus que sur le foncier public.

Par ailleurs, une autre modification de taille a été introduite concernant le type de logements conventionnés subventionnés au titre du foncier : le PLS sera à nouveau subventionné.

Dans la 1<sup>ère</sup> mouture de la délibération, les aides apportées concernaient seulement la réalisation de logements PLUS et PLAI. Or, une note aux rapporteurs vient de modifier ces

critères et l'aide semble étendue aux logements de type PLS. La délibération est ainsi substantiellement modifiée.

Or, il faut avoir conscience que faire du PLS ne permettra pas de loger les habitants de notre département qui en ont le plus besoin. Nous savons tous que les PLS sont la gamme haute du logement social. Les communes en ont trop construit et aujourd'hui nous n'arrivons pas à les attribuer parce que les loyers sont trop élevés et ne correspondent pas aux revenus des demandeurs.

Pourtant, une politique volontariste permettrait de favoriser les PLUS et PLAI. Comme vice-présidente de Pôle Azur Provence, chargée du logement, je peux dire que nous avons décidé de ne plus cofinancer les PLS.

Comme adjointe de Mouans-Sartoux, je peux dire qu'après une politique forte d'accession sociale à la propriété, menée avec le prêt PAP à taux zéro, nous nous sommes retrouvés faibles en locatifs sociaux. Aussi, dans le cadre de notre PLH, avons-nous pris le taureau par les cornes. Nous avons mis en route des achats fonciers volontaristes et un programme de construction de logements 100 % sociaux PLUS et PLAI.

La Région aussi s'engage dans une politique volontariste sur un programme pluriannuel d'aides au foncier, aux acquisitions amélioration et à la production de logements sociaux pour les plus démunis. De son côté l'État recule progressivement. Rappelons ici la réduction de 44 % entre 2007 et 2010 du montant des aides pour la construction des logements PLUS, passant de 4 100 € à 2 300 €. Rappelons le prélèvement autoritaire de l'État sur les ressources propres des organismes HLM.

Il est difficile d'accepter que les engagements verbaux et politiques soient contredits en permanence par les actions et les budgets mis en place. En moins de 10 ans les loyers ont augmenté de 30 à 50 % : à l'évidence les ressources des ménages n'ont pas suivi. Les dépenses de loyer pèsent 25 % en moyenne. C'est beaucoup trop lourd.

Même si ce n'est pas une compétence de notre collectivité, au regard de l'importance du sujet, nous aurions pu faire du logement social une grande cause départementale parce que notre département figure parmi les départements les plus pauvres, avec peu de logements sociaux.

Au contraire, dans ce budget, notre collectivité recule dans son engagement. Nous ne pourrions donc voter pour ce rapport.

**M. Le Président.**- M. MOTTARD.

**M. MOTTARD.**- Je me suis déjà exprimé sur le logement dans le cadre du discours général. Plus les interventions se multiplient, plus nous constatons qu'il ne s'agit pas d'une diminution mais d'un véritable effondrement. Il n'est en effet pas banal de voir un budget amputé des deux tiers. C'est une interrogation, compte tenu de tout ce que nous avons dit sur le logement et sur l'urgence sociale de cette question. En ce qui concerne les aides au foncier, le débat a été largement abordé en commission, et il a été de bonne qualité. Néanmoins, tout

le monde était sceptique, y compris parmi les conseillers de la majorité, puisque la bonne volonté des communes risque de ne pas être suffisante pour nourrir suffisamment la politique du logement social. Il avait également été avancé que cela correspondait à l'abandon de toutes les aides individuelles. A une époque, nous estimions que les aides aux bailleurs sociaux collectifs étaient plus souhaitables que les aides individuelles qui pouvaient susciter des effets d'aubaine, mais les supprimer devait permettre le renforcement des aides collectives, et non qu'il n'y ait rien à la place.

**M. Le Président.**- M. BALARELLO.

**M. BALARELLO.**- Je voterai ce rapport M. le Président, mais je vous demande, dès que nos recettes en droits de mutation seront plus importantes, que l'on rétablisse la rédaction antérieure de la réglementation des aides aux organismes constructeurs concernant le chapitre foncier que j'avais contribué à mettre en place voilà un certain nombre d'années. En effet, contrairement à ce que le rapport semble croire, les trois quarts des terrains pour réaliser du logement social sont acquis auprès de propriétaires privés par les organismes HLM. Cette suppression d'aide au surcoût foncier, compte tenu de la valeur du foncier dans le département, risque de réduire à néant un grand nombre d'opérations dont l'équilibre financier indispensable est difficile à trouver, souvent par manque du 1 % patronal. Quant à l'aide aux communes pour le foncier, je suis d'accord avec le rapport. Je pense que nous devons inciter les collectivités à céder gratuitement les terrains aux organismes d'HLM. Je suis d'accord également avec la prise en compte par la note aux rapporteurs des PLS pour la mixité sociale.

**M. Le Président.**- Merci. M. COLOMAS.

**M. COLOMAS.**- J'ai regardé le tableau des 35 communes de plus de 3 500 habitants qui n'ont pas les 20 % de logements sociaux. C'est édifiant. Il y a un total de prélèvements de 6,37 M€. En y réfléchissant, effectivement, il faut que ces communes se prennent en charge. Il n'est pas normal que nous soyons toujours dans une situation où ces communes refusent d'avoir du logement social. Si avec ce nouveau procédé nous parvenons à mettre les communes en première ligne, je pense que nous aurons fait un grand pas.

Par ailleurs, pour répondre à Mme GOURDON, je suis un peu déçu que le maire de Mouans-Sartoux, vice-président du conseil régional pour le logement, aille manifester à Levens où mon collègue, Antoine VERAN, n'arrive pas à construire 35 logements sociaux. C'est le vice-président au logement qui va manifester alors que je connais ceux qui ne veulent pas des logements sociaux à Levens. Ce sont des personnes qui ont des villas avec piscine et qui ne veulent pas d'un HLM à côté.

**M. Le Président.**- Certains n'en sont pas à une contradiction près. Merci de l'avoir relevé.

Sur le plan national, puisque vous avez toujours coutume, M. CUTURELLO, de prendre des références nationales, je veux préciser qu'en 2009, la majorité, dont je m'honore

de faire partie, a construit deux fois plus de logements sociaux qu'en 2001, dernière année de gestion du Gouvernement JOSPIN. Sur le département des Alpes-Maritimes, nous recentrons nos politiques sur deux axes particuliers. Nous avons supprimé les aides individuelles à l'accession à la propriété. Ces aides ont eu leur utilité, puisque 11 000 ménages en ont bénéficié pour 84 M€ de crédits du conseil général. Notre situation budgétaire ne nous permet plus d'aller dans cette voie. Nous avons décidé l'année dernière d'y mettre un terme. Nous avons encore eu des reliquats de dossiers qui ont pesé lourdement, tant sur l'exercice 2008 que sur l'exercice 2009. Je vous rappelle qu'en 2007, rien que sur cette politique, le montant d'intervention était de 28 M€. Il était encore de 22 M€ en 2009. Par rapport à ce que vous indiquez, prenez les mêmes références.

Nous voulons que les communes ne fassent pas jouer la concurrence, et donc la spéculation entre les bailleurs, mais au contraire qu'elles s'engagent. Nous mettons en place un dispositif d'aide sur le surcoût foncier pour les terrains mis à la disposition des bailleurs par les communes. Deuxièmement, nous nous engageons résolument dans les programmes de renouvellement urbain. J'ai l'impression que vous feignez de l'ignorer, mais je vous donnerai quelques chiffres. Les opérations de renouvellement urbain dans notre département s'élèvent par convention à 514 M€. Nous y sommes engagés à hauteur de 91 M€. Nous avons aujourd'hui sur ce volume engagé à peine 14 M€. Il nous reste donc 76 M€ à financer sur les exercices à venir, avec une forte accélération qui s'annonce, notamment sur les programmes de l'Ariane et des Moulins que j'imagine vous soutenez.

Nous revenons à nos débats de ce matin : nous avons à un moment une contraction de nos recettes et une augmentation de nos dépenses. Nous maintiendrons globalement l'effort sur le logement, mais cet effort se rééquilibrera au profit des opérations de renouvellement urbain et au détriment des aides individuelles. Vous avez suffisamment critiqué ici les aides individuelles pour ne pas adhérer à cette démarche. Les opérations de renouvellement urbain portent sur les quartiers les plus dégradés, ceux qui ont le plus besoin de l'intervention sociale. Vous rappeliez tout à l'heure Mme GOURDON l'intervention de la Région. Je ne veux pas faire un débat sur la Région, mais 2 % de 514 M€, cela fait à peine 10 M€. C'est du saupoudrage. C'est pourtant le cœur de votre politique sociale. Je regrette que la Région ait refusé de conventionner des dossiers comme les Moulins et qu'il n'y ait pas un engagement très fort de sa part à ce sujet.

Troisième axe : nous avons décidé de construire nous-mêmes nos logements, par le biais de notre opérateur, la SEM Habitat 06. La SEM Habitat 06, présidée par M. BLANCHI et dirigée par M. TOCQUET, a en portefeuille 800 logements qui viennent essentiellement de l'ancienne SEM de Saint-Laurent et de celle de Cagnes-sur-Mer. Depuis que nous avons acheté ces deux SEM, Habitat 06 a construit 300 logements et a en programme 220 logements en 2011. Elle gère des résidences pour étudiants, et nous avons un programme important à Nice avec plus de 120 logements.

Nos priorités seront toujours : d'aider les bailleurs, avec une incitation forte pour les communes ; de financer les opérations de renouvellement urbain, sachant qu'elles seront très coûteuses pour le conseil général ; de construire nous-mêmes nos logements avec Habitat 06.

Si nous construisons 200 à 300 logements sociaux neufs par an avec Habitat 06, nous aurons fait œuvre utile. Je pense qu'il faut à un moment concentrer nos moyens dans certaines directions. C'est le choix que nous avons fait. Je ne viendrai pas à cette tribune vous dire que nous pouvons continuer à tout faire. Cela c'est le langage de l'opposition. A un moment, il faut faire des additions, être responsable, étudier les possibilités de financement et faire des choix. Ce sont des choix que nous faisons et que nous assumons. Ils prennent peut-être des directions différentes par rapport à ce qui avait été fait, mais gouverner, c'est choisir et décider. C'est ce que nous faisons. Nous n'aurions pas les moyens de poursuivre les mêmes lignes. Je rappelle en outre que nous sommes hors compétence. Vous fustigez suffisamment nos actions hors compétence pour que je vous le rappelle. Investir 30 M€ hors compétence par an, je pense que cela traduit quand même une volonté forte pour le logement dans ce département. Notre volonté, soyez-en assurés ou rassurés, est intacte en la matière.

*Le rapport n°14, mis aux voix, est approuvé (Abstention du groupe communiste, opposition du groupe socialiste et apparentés et du groupe « Gauche autrement »).*

Je vous remercie. Je précise que MM. BLANCHI, BALARELLO, CALZA, CUTURELLO et GUMIEL ne prennent pas part au vote.

#### **15. BP 2011 – POLITIQUE ECONOMIE, TOURISME, ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

**Mme SATTONNET**.- Dans le cadre de la politique économie et attractivité du territoire, ce rapport traduit la politique urbanisme et aménagement. Le département est associé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la planification urbaine et dans les plans de prévention des risques pour garantir la cohérence de ces documents avec les champs d'intervention de l'action départementale ainsi que les grandes orientations du Grenelle 1 et 2. De cette façon, une centaine d'avis a été cette année adressée aux collectivités au cours de l'année 2010.

Le département, en tant que membre du conseil d'administration, participe au fonctionnement et à l'ingénierie de l'EPA de la Plaine du Var. Le budget 2010 de l'EPA s'est élevé à 4,61 M€. Le BP pour 2011 est estimé à 4 M€. La participation des différents partenaires pour le fonctionnement 2011 obéira à la clé suivante : 50 % pour l'Etat ; 15 % pour la région ; 20 % pour Nice Côte d'Azur et la Communauté des Coteaux d'Azur ; 15 % pour le département, soit un financement à hauteur de 600 000 €.

Après la réalisation des études de définition, le contrat de développement sera finalisé en 2011. Il déclinera le calendrier, le contenu et le financement des études des opérations mises en œuvre par les maîtres d'ouvrage de la Plaine du Var. Par ailleurs, pour l'exercice 2011, hors schéma routier, les éléments suivants sont à relever :

- transfert à l'EPA des propriétés départementales sur la commune de la Gaude, quartier de la Baronne ;

- participation au lancement de l'élaboration conformément au PPRI de la Vallée du Var d'un schéma de cohérence hydraulique et d'aménagement d'ensemble concernant le secteur « grand Arénas » incluant le CADAM, une partie des Moulins, le pôle Multimodal, le MIN et une partie de l'Arénas ;
- intégration dans l'OIN de la création du parc naturel départemental des rives du Var et ses portes d'entrée, ce qui pourra se concrétiser après le transfert de la domanialité du Fleuve Var au département ;
- la poursuite du projet de plateforme d'échange multimodale de Saint-Augustin dans lequel le département finance l'étude en cours « Passage sous voie RFF » à hauteur de 25 %, soit une participation de 125 000 € ;
- le dispositif du périmètre de pré ZAD arrivant à son terme le 1<sup>er</sup> juillet 2011, l'État, en collaboration avec l'ensemble des acteurs, travaille à la définition des périmètres des futurs ZAD.

**M. Le Président.**- Merci. M. VICTOR.

**M. VICTOR.**- C'est un dossier qui aurait pu être particulièrement intéressant. Il est important, puisqu'il s'agit de notre politique économique. Nous ne pourrions néanmoins pas prendre part au vote. Tout y est mélangé. L'aménagement numérique du territoire est une question importante, lorsque nous savons que malheureusement, malgré tous les efforts que nous pouvons consentir, il y aura une partie de la population niçoise qui ne pourra pas avoir la couverture TNT. C'est une première question.

Dans le même dossier, nous avons, au nom de l'urbanisme et de l'aménagement, la question de l'OIN, avec ce que j'ai évoqué ce matin dans mon intervention liminaire. Nous avons plus loin les maisons du département. S'il est vrai qu'elles rendent un service, nos services publics, par la politique qui est menée actuellement, désertent notamment l'arrière-pays, et nous ne pouvons pas nous prononcer là-dessus.

Nous avons par ailleurs un programme de soutien aux entreprises. Il y a des idées intéressantes en ce qui concerne notamment l'artisanat, le petit commerce et la démarche que nous avons. Nous avons le programme tourisme dans le même dossier. Il nous est impossible de nous prononcer globalement sur ce genre de dossiers qui regroupent une large diversité et au sein desquels nous pouvons avoir des appréciations différentes, du négatif au positif. Nous nous interrogeons sur ce point, puisque nous avons eu plusieurs dossiers durant la préparation de cette plénière où il était effectivement très difficile de s'exprimer sur tel ou tel aspect du dossier qui apparaissait un peu contradictoire avec le reste. Je ne sais pas si c'est une stratégie. Nous verrons les dossiers sur l'Éducation tout à l'heure, mais le problème est le même. Nous avons des difficultés à nous prononcer sur la globalité tellement tout est mêlé. Auparavant, nous avions le détail. C'est dommage et regrettable, mais je pense qu'à l'avenir, notamment pour les séances budgétaires, il faudra nous donner les éléments nous permettant de nous exprimer sur le détail des dossiers. Dans ce dossier, ce n'est manifestement pas le cas, et nous ne pourrions pas prendre part au vote.

**M. Le Président**.- A l'instar de votre déjeuner, je vous invite à choisir le menu plutôt que la carte. Notre politique est globale. Ce matin, vous avez d'ailleurs voté contre cette politique, puisque vous avez voté contre l'acte fondateur de cette politique qu'est le budget. Je vois bien le jeu des uns et des autres. Vous votez ici contre les recettes, vous dénoncez le temps d'un discours tout ce qui ne va pas, comme l'emprunt et la fiscalité, etc. Ensuite, précipitamment retournés dans votre canton, vous notifiez tout ce que nous avons fait et revendiquez les effets de cette politique. Cela ne marchera peut-être pas toujours comme ça. Notre politique est une et indivisible. Vous pouvez être contre certains aspects, mais vous êtes de toute façon contre tout, puisque vous avez voté contre le budget. Vous avez voté contre la globalité de cette politique. Encore une fois, c'est le menu et non la carte. Le menu, c'est la majorité qui le concocte, et il est plus que digeste. Il y a deux menus différents, le vôtre et le nôtre, mais il n'y a pas de patchwork.

**M. REVEL**.- Ce n'est pas parce qu'ils sont au régime qu'ils ne peuvent pas regarder le menu !

**M. VICTOR**.- C'est la population qui est mise au régime, et à un drôle de régime !

**M. Le Président**.- Sur cette partie aménagement, y a-t-il d'autres interventions ? Je cède donc la parole à M. GUMIEL sur la partie tourisme.

**M. GUMIEL**.- Dans le cadre des orientations touristiques, le département s'est engagé autour de dix chantiers prioritaires :

- soutenir le tourisme d'affaires à travers le développement et la modernisation des équipements structurants ;
- développer une offre touristique patrimoniale et culturelle ;
- développer et conforter les activités de pleine nature ;
- développer les activités de loisirs nautiques et les actions touristiques sur les ports départementaux ;
- planifier et gérer le développement touristique départemental ;
- favoriser l'accessibilité et les transports pour les touristes ;
- lancer une démarche qualité globale à l'échelle du département ;
- soutenir la réalisation de manifestations et d'événements d'envergure nationale ou internationale ;
- repenser l'organisation territoriale du tourisme du département ;
- associer l'habitant au développement touristique.

Pour 2011, il est proposé pour la politique touristique de poursuivre la démarche de mutualisation des structures touristiques engagée en 2010. Afin d'optimiser l'organisation institutionnelle dans le département, nous avons procédé à la dissolution de l'UDOTSI. Le CRT Côte d'Azur va étendre son positionnement et ses missions, en cohérence avec la stratégie touristique départementale. Cette mutualisation s'opère dans l'objectif de proposer une offre touristique départementale plus attractive, performante et compétitive de manière à

assurer la croissance économique de ce secteur d'activité stratégique pour les Alpes-Maritimes, dans un marché fortement concurrentiel.

Le CRT jouit déjà d'une position centrale au plan national et international en matière de promotion touristique. Il se positionnera désormais comme un interlocuteur privilégié en matière de développement et d'aménagement touristique au profit notamment de l'ensemble des acteurs du moyen et du haut pays. Il est ainsi chargé de définir les produits touristiques nouveaux et spécifiques qui viendront démultiplier et conforter l'offre existante. Par son nouveau positionnement, il assurera la coordination des structures en place dans le cadre de stratégies préalablement définies. Nous adapterons la réglementation actuelle afin de renforcer le soutien technique et financier apporté aux établissements touristiques de la zone rurale des Alpes-Maritimes, notamment en matière d'accessibilité environnementale, et de mettre en œuvre les actions touristiques portées par le Département.

**M. Le Président.**- Merci. Des interventions sur ce dossier ? M. MASCARELLI.

**M. MASCARELLI.**- Je tiens tout d'abord à remercier les services pour avoir accepté de scinder ce dossier qui avait été prévu pour être présenté en un seul morceau. Je vais présenter la partie relative aux aides aux entreprises et qui recouvre deux grands domaines. Le premier est le soutien aux filières innovantes, avec le choix d'une série de filières clés et l'aide à tout ce qui peut apporter une valeur ajoutée importante. Le second est le soutien aux emplois de proximité, avec en particulier notre partenariat avec la Chambre des Métiers, le soutien à la création et à la transmission de TPE, et l'aide aux plateformes initiatives locales qui, rappelons-le, sont fortement créatrices d'emplois.

**M. Le Président.**- Merci. M. GINESY, sur le quatrième volet de ce rapport.

**M. GINESY.**- Il est vrai qu'en parlant du numérique, nous sommes sur un domaine d'importance. Vous-même M. le Président, lors de votre dernière interview dans *Nice Matin*, avez souligné que nous étions en pleine révolution du numérique. C'est ainsi que dans le présent rapport nous pouvons distinguer trois volets, avec tout d'abord la couverture du territoire par la TNT, dont le basculement aura lieu au mois de mai 2011. Ce sera pour l'ensemble de la population du département la possibilité d'accéder à 18 chaînes gratuites. Il est vrai que le plan gouvernemental, même si nous avons trouvé un certain accord avec le CSA, n'était au départ qu'une couverture à 90 % du territoire national. Lorsque j'étais encore parlementaire, j'avais été reçu avec le Président du conseil général par Mme KOSCIUSKO-MORIZET. Nous avons alors grandement participé avec d'autres parlementaires à monter ce niveau à 94 % du territoire national.

A la sortie de ce rendez-vous, le Président du conseil général m'avait indiqué qu'il fallait pour les Alpes-Maritimes que nous allions plus loin. J'avais alors proposé que nos services étudient la possibilité d'équiper la zone rurale et la zone de montagne. C'est ainsi que dans ce rapport, nous vous proposons d'aller plus loin et de porter à 98 % voire 99 % la couverture du département des Alpes-Maritimes au bénéfice de notre population par

l'implantation de 8 relais, pour un coût total de 1,5 million d'euros, dont 200 000 € de fonctionnement.

Le deuxième volet du numérique présenté dans ce rapport est la couverture du territoire par l'internet à haut débit, voire à très haut débit. Là aussi, depuis quelques années, il y a eu avec le conseil général des Alpes-Maritimes une vraie volonté affichée, notamment au travers du partenariat avec France Telecom, de pouvoir installer des NRA-ZO, c'est-à-dire des nœuds de raccordement aux zones d'ombre. Nous avons enregistré sur ce point des avancées très importantes. Alors qu'il y a quelques années un certain nombre de communes n'étaient pas couvertes, il ne nous reste plus aujourd'hui que trois communes à desservir. L'ensemble du territoire aura au minimum les 512 ko. Cela ne signifie pas que nous serons sur du très haut débit. Il faudra continuer à travailler. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé aujourd'hui d'élaborer un schéma directeur départemental d'aménagement du numérique dans les Alpes-Maritimes pour aller plus loin, et notamment établir un programme pour utiliser les 2 milliards d'euros que le Premier Ministre a affectés au développement du très haut débit sur le territoire national.

Le troisième volet concerne la couverture du territoire par la téléphonie mobile. Là aussi, depuis 2004, le conseil général s'est beaucoup investi au côté de l'Etat qui a négocié avec les opérateurs la possibilité d'avoir un certain nombre d'émetteurs. Il restait des zones en difficulté. Nous avançons avec le développement du 2G et du 3G. Nous savons que le 4G arrive. Nous sommes donc sur l'évolution de 4<sup>ème</sup> génération. Voilà ce que je vous propose pour l'aménagement numérique du territoire.

Pour ce qui est des Maisons du département, nous en avons six. Elles fonctionnent particulièrement bien et exercent depuis 2006 leurs talents dans les différents pôles du département, en proposant des prestations de services propres aux initiatives du département, associant également le fonctionnement d'un certain nombre de services de l'État, comme la remise des cartes grises, l'établissement des cartes nationales d'identité. C'est un service au public, au sens large du terme. Les chiffres qui vous sont présentés dans le rapport sont particulièrement éloquentes. La période n'est plus aussi prospère qu'elle l'était en 2006. Néanmoins, il vous est proposé aujourd'hui un premier espace visio initié par le conseil général sur la commune de Tende. Ce sera la possibilité de mettre en application le relai du numérique avec le télé-service.

Voilà présentés M. le Président les deux aspects de ce programme.

**M. Le Président.**- Merci M. GINESY pour ce rapport important qui exprime notre solidarité territoriale avec beaucoup de force, pour faire en sorte que 60 communes du département bénéficient de la TNT dès le premier trimestre, en tous cas lorsque la télévision analogique sera éteinte le 24 mai prochain. C'est important, même si cela ne concerne en pourcentage que très peu d'habitants de notre département. Nous sommes là dans le cadre d'une politique de solidarité. Elle a un coût élevé pour peu d'habitants, mais c'est notre devoir et notre mission d'assurer cette équité et cette justice devant l'accès aux services publics pour tous.

Me CONCAS.

**Me CONCAS.**- Jacques VICTOR a raison. Cette réflexion s'est faite en commission et est d'ailleurs l'illustration des diverses interventions. C'est dire si le dossier manque d'unité alors même que nous pouvons avoir un avis sur les Maisons du département et le soutenir, et avoir un avis divergent sur le dossier économique et ne pas le soutenir. Conduire ce saucissonnage et amener les uns et les autres à se positionner dans un vote unique est ce qui a posé une difficulté. La difficulté est d'autant plus avérée que nous sommes déçus par la présentation du dossier sur les Maisons du département. Nous les avons vu fleurir avec satisfaction, puisqu'elles étaient l'expression d'une forme de solidarité des territoires. Et puis c'est tout. L'emballage des Maisons du département est resté là, et malgré la solidarité des territoires que nous devons aux habitants des Alpes-Maritimes, tout le secteur de l'ouest, je pense notamment à la sous-préfecture de Grasse, ne dispose pas d'une Maison du département. C'est curieux. Allez-vous porter un coup d'arrêt à ce développement, ou sont-ce uniquement des difficultés budgétaires qui vous conduisent à le différer dans le temps, en espérant que cette marche en avant ne s'arrête pas dans l'intérêt des habitants des Alpes-Maritimes ?

Je m'associe à la démarche de Jacques VICTOR mais nous voterons ce rapport au titre de l'abstention, pour que notre groupe montre la nécessité de donner de la cohérence dans la présentation des choses, dans l'intérêt bien compris de nos débats.

**M. Le Président.**- Merci. En ce qui concerne les maisons du département, c'est une politique que nous poursuivrons naturellement. C'est une bonne politique, et je remercie ceux qui l'ont rappelé et qui l'ont souligné. Nous le ferons bien entendu au rythme qu'imposent nos finances aujourd'hui. Nous sommes clairement aujourd'hui contraints de le faire à un rythme un peu moins rapide que celui qui avait permis d'initier ce programme, mais nous continuons sur le fond avec la même volonté d'installer des Maisons du département qui sont des structures très performantes. Sur ce rapport très complet, y a-t-il des oppositions ?

*Le rapport n°15, mis aux voix, est adopté (Abstention du groupe socialiste et apparentés).*

*MM. ALBIN, CIOTTI, REVEL, TUJAGUE et VICTOR ne prennent pas part au vote.*

## 16. **BP 2011 – PROGRAMME AGRICULTURE**

**M. GINESY.**- Ce rapport présente une certaine continuité, puisque nous avons 884 400 € prévus en dépenses d'investissement et 952 000 € prévus en fonctionnement. C'est la continuité des actions engagées, avec des dispositifs renouvelés. J'insisterai particulièrement sur l'aide à AGRIBIO 06, et sur tout ce qui est culture biologique. Le département soutient ces agricultures biologiques avec la valorisation et la promotion. Nous voyons que le département compte de plus en plus d'exploitations certifiées biologiques. Je pense que notre politique dans ce domaine a de bons résultats.

Concernant le soutien à l'élevage, nous continuons à aider l'héliportage, la désinfection, la prise en charge d'un tiers du coût du matériel d'identification animale, et les dispositifs sanitaires. En complément du programme agriculture s'ajoutent la participation départementale à l'abattoir de Puget-Théniers et l'intervention du laboratoire vétérinaire départemental.

Dans le domaine des aides particulières de fonctionnement, nous aidons toujours les jeunes agriculteurs au moyen d'une dotation pour leur installation. De même, l'incitation à l'assurance grêle a prouvé son bienfondé et sa légitimité. L'ensemble du dispositif des aides à l'investissement et à la modernisation des exploitations a aussi fait la preuve de sa réussite sur ces dernières années. En revanche, ce dispositif évolue par rapport aux critères d'éligibilité, avec des plafonds qui sont légèrement abaissés, afin de pouvoir aider le maximum d'agriculteurs avec un maximum d'efficacité. Nous sommes ainsi passés d'un plafond limité à 150 000 € par unité de travail humain, sachant qu'une exploitation pouvait comprendre plusieurs unités de travail humain, à une application d'un plafond de 100 000 € par exploitation, sauf pour les jeunes agriculteurs ou dans le cas des GAEC où ce montant peut être multiplié par trois.

Je voulais aussi vous signaler que sur le plan végétal de l'environnement, nous avons fait une extension avec une éligibilité sur l'ensemble du territoire départemental. Pour la modernisation des nouveaux installés, il y a aussi un critère très important que nous n'avons pas jusqu'à présent : l'auto-construction est éligible dans la mesure où les travaux ne constituent pas un risque pour l'exploitant et son personnel. Enfin, pour l'aide hydraulique collective, des contraintes sont imposées. Pour pouvoir être aidées, il faut soit que les structures comptent au moins 30 % d'agriculteurs parmi elles, soit que les superficies mises en valeur par les agriculteurs représentent au moins 30 % des surfaces irriguées. Il y a également la convention à intervenir avec le service vétérinaire, mais je vous épargne la lecture de l'ensemble du dossier.

Voilà M. le Président, mes chers collègues, rapidement présenté ce dossier agriculture.

**M. Le Président.**- Merci.

*Le dossier n°16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## 17. **BP 2011 – POLITIQUE TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS ET POLITIQUE DES PORTS**

**M. CESARI.**- Dans ce rapport, nous abordons la politique des transports, des déplacements et des ports départementaux avec un budget global qui s'élève à 67 336 425 €, dont un peu plus de 50 millions pour les transports départementaux. Je ne reviendrai pas sur les charges de fonctionnement qui seront les mêmes en 2011. Je citerai simplement les actions nouvelles et la poursuite des actions déjà engagées en 2010 :

- la création de lignes express nouvelles : après deux lignes express ayant rencontré un grand succès – la ligne 250 Nice aéroport-Golfe Juan Vallauris et

la ligne Rando Bus Nice- Saint-Martin Vésubie – de nouveaux services express seront testés pour la desserte de stations de ski ;

- la refonte du réseau TAM ;
- le lancement de la carte Azur, véritable carte Orange, avec la signature de l'ensemble des partenaires au sein du SYMITAM. Des premiers produits tarifaires seront mis en place en 2011 avec un abonnement grand public à 45 € par mois et un abonnement annuel de 365 €.

Sur le transport et le programme multimodal, une étude sur le pôle multimodal de Drap était attendue. Elle se conduira en 2011. Il y a également une étude sur le schéma des transports en commun de la Plaine du Var. Nous pouvons citer également : la poursuite des aménagements de Nice-Breil ; la plateforme de la troisième voie ; le lancement des premiers travaux de la ligne Cannes-Grasse ; les opérations d'aménagement hors plan, pour les gares principalement, avec un budget de 977 000 € ; la signature pour la convention concernant les aménagements de la gare de Cannes centre ; la convention pour créer une nouvelle halte au Pont Saint-Michel sur la ligne Nice-Breil.

Concernant nos ports départementaux, le projet transfrontalier ALCOTRA comprend un diagnostic sur la gestion environnementale des ports de plaisance de Riviera Côte d'Azur et Ligurie, ainsi que la sensibilisation par la conception d'un document sur la protection de l'environnement destiné aux plaisanciers franco-italiens. Dans le cadre des études de faisabilité, 100 000 € sont prévus, dont 70 000 € pour l'étude sur le confortement de la digue du port de Cannes. Dans le cadre des dépenses d'investissement relatives aux bâtiments, nous avons la caserne Lympia, ainsi que l'engagement des études relatives à la reconstruction de la base de secours en mer Nice-Tour rouge. En fonctionnement, je citerai simplement les subventions qui seront versées comme les années précédentes à la SNSM, l'aide au rôle aux prud'homies des pêches du département, et l'aide pour la mission de surveillance des zones maritimes protégées.

Je vais pour terminer préciser l'intervention de M. BALARELLO. Il avait déjà fait cette intervention en 2009. Il s'agit d'une rupture de charges constatée sur Breil qui pénalise une dizaine de transfrontaliers. Cela tient aux normes, non pas des trains, mais du matériel, et plus particulièrement des voies. Des réunions se sont tenues, et nous pourrions demander soit les conclusions, soit les décisions prises suite à ces réunions de travail. Nous pourrions effectivement adresser une lettre au Secrétaire d'État chargé des Transports.

Je vous remercie.

**M. Le Président**.- Merci. M. BALARELLO

**M. BALARELLO**.- M. CESARI, M. ALBIN et moi-même sommes intéressés. Pour quelle raison ? A l'époque de l'Europe, il est inadmissible que les autorails français ne puissent pas circuler en Italie et inversement. Je me suis renseigné : il y a deux établissements publics qui peuvent en aval donner les autorisations. Pour les autorails italiens, cet organisme se trouve à Amiens. Pour les autorails français, il se trouve à Florence. Les deux marques

concernées n'ont pas demandé l'autorisation à ces deux services. M. le Président, je sais que vous étiez intervenu auprès de M. BUSSEREAU qui vous avait répondu qu'une entrevue avec le Ministre italien était prévue. Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse. Si vous-même n'intervenez pas, nous pourrions en rester là encore longtemps, ce qui paraît totalement inadmissible. Le même problème s'est présenté entre la France et l'Allemagne et la France et le Luxembourg, mais il a été réglé depuis fort longtemps. Nous comptons donc sur vous pour parvenir à une solution.

**M. Le Président.**- Je saisisrai à nouveau le Ministre des transports. M. CUTURELLO.

**M. CUTURELLO.**- Nous avons déjà abordé ce sujet dans le précédent rapport sur les transports, mais je voudrais simplement quelques précisions. Une petite correction tout d'abord en page 270 : vous nous dites que le tableau détaille les dépenses par nature en M€. Or nous aurions ainsi 26 millions de millions d'euros, ce qui me semble beaucoup... Ceci étant, sur la question de l'abonnement grand public de 45 € par mois et de 365 € par an, nous y sommes bien évidemment favorables, mais avons-nous exploré la piste de la contribution éventuelle des entreprises pour le financement de ces abonnements ? En région parisienne, vous n'ignorez pas en effet que ce n'est plus la carte orange mais le passe Navigo qui est en place. Le tarif qui est proposé est de 60 € pour le grand public, mais il est pris en charge à 50 % par les entreprises. C'est une piste que nous pourrions explorer en nous inspirant ainsi de ce qui se fait en région parisienne.

**M. Le Président.**- D'un point de vue légal, c'est une démarche que doit entreprendre le salarié auprès de son employeur. Nous pourrions néanmoins en assurer la promotion.

**M. CUTURELLO.**- D'accord. C'est en effet quelque chose d'important. En ce qui concerne ensuite les études préliminaires de la LGV, le rapport fait preuve d'optimisme en mentionnant une présentation mi-2011 des tracés qui feraient ensuite l'objet du dossier de DUP.

**M. Le Président.**- C'est optimiste. Plus d'autre intervention ? En commission permanente, il avait été demandé ce que représenterait le coût de la gratuité totale des transports départementaux. Nous avons fait une étude. Pour les lignes d'Azur, c'est-à-dire pour le conseil général et Nice Côte d'Azur, le coût serait au minimum de 45 M€ par an, et davantage en cas d'augmentation de la fréquentation, soit 10 M€ pour le Département et 35 M€ pour Nice Côte d'Azur.

**M. ALBIN.**- Ce serait le coût global ou le coût supplémentaire ?

**M. Le Président.**- Ce serait le coût en plus. C'est le montant des pertes de recettes. Aujourd'hui, il y a 70 millions de passagers sur nos lignes. En l'état actuel, nous aurions le coût que j'ai cité, sans prendre en compte une augmentation de la fréquentation, ce qui serait justement l'objectif de la gratuité. Le coût ne serait donc pas neutre, et cela ne vaudrait de surcroît que pour Nice Côte d'Azur et les lignes du conseil général qui représentent 80 % des passagers.

**M. ALBIN.**- Il est bien de connaître le coût, mais il aurait été intéressant de voir les recettes mobilisables pour financer une telle mesure, comme la mobilisation différente de la taxe versée par les entreprises pour le transport, ainsi que d'autres taxes qui pourraient venir abonder les recettes.

**M. Le Président.**- Nous ne sommes pas dans le même volume qu'à Aubagne que vous aviez comme référence.

*Le rapport n°17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**18. LANCEMENT DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC POUR LE RESEAU DE TRANSPORT DEPARTEMENTAL**

**M. VELAY.**- Ce rapport présente la position dans laquelle nous sommes en ce qui concerne le lancement des délégations de service public. Le comité consultatif des services publics, qui n'a pu se réunir, faute de quorum le 10 décembre, comme c'était prévu, s'est réuni le 17 décembre et a émis un avis favorable. C'est la seule information supplémentaire que je voulais amener à nos collègues de l'opposition. Je tiens à rappeler à tout le monde que l'opposition réunie et la majorité ont félicité tous les services de Nice Côte d'Azur et du Département pour la qualité de ce rapport qui a été approuvé à l'unanimité par les deux commissions.

**M. Le Président.**- Merci.

*Le rapport n°18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**20. BP 2011 – POLITIQUE DE SOLIDARITE TERRITORIALE – AIDES AUX COLLECTIVITES**

**M. ROSSI.**- Ce rapport se compose de quatre parties. La première consiste à revoir le règlement départemental. Ce règlement est en effet revu sur plusieurs points : la dotation cantonale de voirie, le tourisme et les travaux forestiers.

La deuxième partie porte sur l'avis de principe favorable aux opérations qui sont subventionnées pour un montant supérieur à 210 000 €. Cet avis est donné deux fois par an. Vous avez en annexe une liste des 89 opérations concernées. Vous trouverez également une note au rapporteur qui vient d'être modifiée il y a quelques instants et qui porte à 93 le nombre de dossiers soumis à cet avis de principe. Le montant total de subventions est de 45 075 344 €, compte tenu des subventions non-évaluées.

Le troisième point concerne le programme de l'Agence de l'Eau 2010 B. Le quatrième point concerne les points particuliers comme l'assistance technique à la construction du centre thermal de Roquebillière, le centre-ville de Mandelieu-la-Napoule et les investissements au Camp d'Argent de la Bollène Vésubie.

Les crédits nécessaires à cette politique sont bien évidemment inscrits au budget départemental que nous avons voté ce matin. Voilà M. le Président pour l'essentiel de ce rapport.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Merci M. le Président. Nous sommes dans un domaine de compétences du conseil général : l'aide aux collectivités. Nous constatons à nouveau – vous allez nous dire que nous nous répétons mais c'est logique – que les moyens qui seront consacrés à cette action essentielle pour le développement de notre territoire sont en diminution, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, et ceci de façon importante.

Nous constatons aussi que nous nous calons en ce qui concerne les financements de l'assainissement et de l'eau potable sur les décisions d'intervention de l'Agence de l'Eau qui ne cessent de reculer et de diminuer. Là aussi, il y a un déficit important entre ce que nous pouvons attribuer d'utile et d'indispensable aux collectivités, et ce qui est disponible. J'ai par exemple comparé la répartition que nous avons l'année dernière à la même époque et celle de cette année. L'Agence de l'Eau accorde tout compris 370 000 € d'aide pour les différents programmes, contre 760 000 € sur le programme 2009 B. Il y a donc cette inquiétude que nous manifestons à nouveau et qui est particulièrement importante.

En ce qui concerne les divers projets, ou en tous cas la liste de projets, puisqu'il s'agit simplement d'une liste de projets, comme cela a été évoqué ce matin, nous constatons avec une certaine surprise malgré tout, sachant qu'il n'y a pas eu de débat sur la question, l'inscription de 20 M€ pour le Grand Stade de Nice. Très franchement, j'ai l'habitude de m'intéresser personnellement au sport et parfois au football. Vous parliez ce matin de la nécessité d'économiser, ainsi que des difficultés auxquelles nous faisons face les uns et les autres. Une telle participation de notre part est-elle bien raisonnable ?

Il y a eu débat sur l'intérêt de ce stade au niveau de la commune de Nice lors du conseil municipal. Il y a eu également débat sur les conditions de financement de cet équipement qui semble-t-il risquent d'être extrêmement lourdes pour la commune de Nice. J'allais dire que c'est son problème, bien que cela le soit un peu pour nous aussi. Engager 20 M€ de cette façon-là sur un sujet comme celui-ci pose vraiment question lorsque nous savons que les dotations pour le financement des collectivités est de 50 M€. Même s'il nous a été précisé en commission que le versement se ferait en 3 ans, ce sont ainsi près de 40 % de la dotation que nous votons aujourd'hui qui sont attribués à un seul projet, d'importance certes mais qui doit poser question dans une situation comme celle-ci.

Cela nous semble beaucoup trop, et cela nous gêne beaucoup que ce projet soit intégré tranquillement dans une liste de projets sur lesquels nous n'avons évidemment aucune observation à faire. Cela mériterait à notre avis, et nous vous le demandons, que ce sujet soit traité à part et qu'il s'agisse d'un dossier particulier.

Tout à l'heure, M. le Président, vous suggérez à nos collègues ayant des liens avec le conseil régional que la Région, qui paraît-il se prépare à attribuer à peu près la même somme pour le Stade Vélodrome de Marseille, utilise plutôt ses moyens pour le transport à 1 euro sur les trains. Dans le même esprit, puisque nous en sommes aux propositions, le groupe communiste vous fait une proposition. Actuellement, nous intervenons à l'égard des communes ou des intercommunalités pour la réalisation de pelouses synthétiques avec un forfait de 100 000 € par stade aménagé. M. le Président, nous vous proposons que ces 20 M€, au lieu d'être affectés au Grand Stade, soient utilisés non pas sur 3 ans mais sur 5 ans, pour permettre la réalisation d'une cinquantaine de stades dans ce département, et financés à hauteur de 400 000 €.

Je fais partie de ceux qui fréquentent, quand nous en avons le temps, les stades, grands mais aussi petits. Très sincèrement, autant le Département a fait un effort très important en matière de gymnases, et les choses se sont bien améliorées, autant en ce qui concerne les grands stades, il reste malgré les efforts faits par les communes, un effort important à réaliser si nous voulons être au niveau des besoins et au niveau de ce qui se passe dans les départements de notre taille. La proposition que nous vous faisons est très sérieusement de donner un sacré coup de pouce pour améliorer les équipements locaux et communaux des communes petites, moyennes et même grandes, puisque le déficit en la matière est évident.

Voilà la proposition que nous vous faisons : le souhait que le dossier soit examiné et voté séparément, pour que nous puissions approuver sans réserve tout le reste, même avec la réserve que j'ai faite sur la diminution des dotations ; deuxièmement, réfléchir, si nous ne prenons pas une décision aujourd'hui, à une autre utilisation de ces 20 M€. Merci.

**M. Le Président.**- Me CONCAS.

**Me CONCAS.**- Dans l'exact prolongement des propos de Francis TUJAGUE, c'est vrai que le dossier du Grand Stade est un dossier important et que les montants le sont tout autant. Ce dossier justifierait un débat spécifique sur mille et une problématiques que pose ce dossier. Il est quand même malheureux de devoir nous amener à nous positionner sur une question aussi importante sans que nous puissions débattre de sa pertinence. Je sais que vous allez me dire que la communauté urbaine de Lille prépare également un grand stade, sous l'égide de Pierre MAUROY, mais les données sont différentes. Nous sommes en présence d'un club qui est leader de ligue 1. Je regardais sur mon Ipad les classements de l'OGC Nice en termes de fréquentation : le pic de public que nous avons atteint, c'est 14 000 spectateurs en moyenne en 1958. Actuellement, nous n'en sommes plus qu'à 7 200 en moyenne, alors que nous sommes en ligue 1.

Il y a donc tout un débat à aborder sur la pertinence du dossier. Je vous le demande très tranquillement, puisqu'il n'y a pas d'urgence à voter ces 20 M€. Nous pouvons retirer ce dossier, en débattre tranquillement et voter avec une quasi-allégresse les dossiers d'aide aux collectivités que nous partageons totalement.

**M. Le Président.**- Pas d'autre intervention sur ce dossier ? Me CONCAS, nous n'allons bien évidemment pas retirer ce dossier. Comme je vous le disais tout à l'heure, je vous propose un menu, et non une carte. Je pense que ce serait une grave erreur que de ne pas soutenir ce projet qui est un projet important. C'est un projet d'intérêt départemental. Ce n'est pas un projet niçois. C'est même un projet d'intérêt international pour notre pays, puisque c'est un des dix sites retenus pour accueillir la compétition de l'euro 2016. Avec la ville de Nice, sous un précédent maire, notre département avait commis une erreur historique en refusant d'accueillir la Coupe du Monde en 1998. Si nous l'avions fait, avec l'État qui s'engageait beaucoup plus à l'époque, nous aurions résolu ce problème. Cela n'a pas été fait malheureusement.

Aujourd'hui, je crois que l'image de notre ville, capitale du département, et le rayonnement international qui est celui de notre département, ne peuvent nous autoriser à passer à côté de cette opportunité. Je veux le souligner, ce dossier est un dossier d'intérêt départemental. C'est pour cela que nous le soutenons et que nous le soutiendrons à un niveau élevé. Ce niveau manifestera un engagement fort de notre collectivité. Je vous ai cité ce matin les chiffres de l'intervention du conseil général au profit de la ville de Nice, avec 29 € par habitant alors que la moyenne départementale s'élève à plus de 10 fois ce montant, avec les interventions dans les cantons ruraux qui, et c'est légitime et normal, dépassent quelques fois ce montant de plus de 100 fois. Nous étions dernièrement à Villars sur Var, et nous citions des chiffres de près de 4 000 € d'aide par habitant dans un canton rural, ce qui est normal, puisque cela traduit une légitime solidarité.

En aucun cas je ne nourris l'idée d'inverser les choses, bien au contraire, mais je veux que nous ramenions tout cela à des proportions réalistes. C'est un grand projet sportif et économique, puisqu'il sera un des phares de l'aménagement de l'opération d'intérêt national, avec un projet urbanistique très audacieux et très novateur qui va permettre de réellement lancer cette opération, avec à la clé des dizaines de milliers d'emplois. Au-delà de l'enceinte sportive, ce stade sera un moteur économique, puisqu'il y aura 200 jours d'activité par an. Il sera donc un moteur de l'activité économique pour notre département.

Je veux également, et vous l'avez fait vous-même, rappeler que tous les choix aujourd'hui de construction des nouveaux stades, notamment dans le cadre de l'Euro, se réalisent selon cette formule du contrat concession, de partenariat public-privé et notamment, comme vous l'avez dit, celui de Lille construit par Mme Martine AUBRY, avec des conditions identiques ou très similaires à ce qui est fait à Nice. Aujourd'hui, notre collectivité témoignera de son engagement au profit de ce projet qui est un bon projet et qui est un projet d'avenir.

Je relève deux choses. Ce matin, et je ne rouvrirai pas ce débat puisque vous l'avez vous-même conclu, vous avez porté des qualificatifs tout à fait méprisants sur la communauté médicale de ce département, et vous portez là avec M. ALLEMAND des qualificatifs totalement méprisants sur nos qualités sportives. Je pense que les supporters de l'OGC Nice apprécieront les propos tenus par M. ALLEMAND qui compare en gros le petit club de quartier au grand Olympique de Marseille. Je ne sais pas si le trajet Nice-Marseille qu'est

contraint de faire M. ALLEMAND régulièrement l'a fait subitement tomber sous une fascination marseillaise, mais en tous cas, je le redis avec beaucoup de solennité comme je l'ai dit ce matin, les contribuables des Alpes-Maritimes ne pourront comprendre et surtout ne pourront accepter que M. VAUZELLE accorde 20 M€ pour la reconstruction du Stade Vélodrome à Marseille, dans le cadre de l'Euro 2016, avec un procédé de PPP, comme à Nice, et avec un opérateur privé. Très clairement, nous ne laisserons pas passer cela. Cela traduirait une inégalité de traitement du département des Alpes-Maritimes totalement insupportable et totalement méprisante.

Peut-être continuerez-vous à évoquer des résultats sportifs différents entre Nice et Marseille. Vous irez l'expliquer aux supporters niçois. Je rappelle au passage que Nice a gagné sur Marseille, même si cela vous contrarie, il y a quelques jours. Au-delà de ce débat sportif, c'est un débat d'équité. Le conseil général des Bouches-du-Rhône soutient le Stade Vélodrome à hauteur de 30 M€. Le conseil général du Nord soutient le stade de Lille. Tous les conseils généraux sans exception des départements concernés soutiennent ces infrastructures, puisque ce sont des infrastructures d'intérêt départemental. Toutes les régions, sans exception, soutiennent ces infrastructures, sauf pour l'instant la nôtre. J'ose espérer que ce n'est qu'un oubli passager et que vous aurez à cœur, comme sur les autres dossiers que j'ai évoqués, de faire en sorte que cette injustice soit réparée.

Encore une fois, je vous présente 93 dossiers d'aide aux communes d'un montant de plus de 250 000 €. Qu'il y en ait un d'entre vous qui me dise qu'un des dossiers soutenus n'a pas été retenu. Je vous le dis en vous regardant chacun dans les yeux : vous savez que tous les dossiers, quels que soient les groupes, ou quels que soient les cantons, lorsque vous avez souhaité l'exprimer, ont été soutenus. Il y a 93 dossiers qui constituent une politique de solidarité territoriale. Ces dossiers ne sont pas dissociables. Il y a une politique globale, pour la grande capitale de notre département jusqu'à la plus petite commune du département. C'est cela notre politique.

Mes chers collègues, nous passons donc au vote sur ce rapport de l'aide aux communes.

***Le rapport n°20, mis aux voix, est adopté (Abstention du groupe socialiste et apparentés, du groupe communiste et du groupe « Gauche autrement »).***

*Me BALARELLO, MM. CIOTTI, COULLET, GINESY, GUMIEL, LORENZI, MANFREDI et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.*

Je vous remercie. Vous auriez eu du mal à dire dans vos cantons que vous aviez voté contre ces dossiers. Quant à votre proposition, nous y réfléchissons, puisque dans notre menu, il peut y avoir fromage et dessert. 400 000 €, c'est quand même un peu cher, et 50 stades, je ne suis pas sûr que nous les trouverions...

Passons au rapport 21 sur la sécurité.

## **21. BP 2011 – POLITIQUE SECURITE**

**M. LEROY.**- J'aurais droit encore à l'argument que nous nous engageons dans une compétence qui revient à l'État. En tous cas pour moi, je présente la politique Sécurité qui est une solidarité citoyenne. L'esprit de la sécurité est de protéger l'ensemble de nos concitoyens. Dans les Alpes-Maritimes, c'est pour nous une priorité majeure puisque cette sécurité contribue à la qualité de vie des habitants de notre département.

Cette politique se divise en deux grandes parties. L'action majeure est déclinée au travers du plan de sécurité pour la construction et la rénovation de gendarmeries et de commissariats, ainsi que d'une base de la sécurité civile. La deuxième grande partie de cette politique de sécurité qui s'impose à nous depuis la départementalisation du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui est également une action majeure de la politique de sécurité, puisqu'elle contribue aussi au confort de nos concitoyens.

Le montant total des crédits affectés en 2011 pour la politique de sécurité s'élève à 74,231 M€. Sur la première partie, c'est-à-dire sur le plan de sécurité immobilier relatif aux gendarmeries, commissariats et ouvrages de sécurité, le montant global aujourd'hui de bâtiments livrés est de 81,97 M€. En cours, nous avons 3 dossiers pour un montant de 28,370 millions : la gendarmerie de Vence, qui sera livrée en 2011 ; la réhabilitation de la gendarmerie de Menton, qui sera livrée en 2011 ; la gendarmerie de Villeneuve-Loubet, qui sera livrée en 2012.

La deuxième grande partie de ce plan de sécurité est le concours au SDIS qui compte aujourd'hui 1 303 pompiers professionnels et 2 882 pompiers volontaires, qui rendent effectivement un service sans appréciation tellement il est important à l'ensemble de nos concitoyens. Le montant départemental, avec la reconstruction des casernes, est de 51 M€. La contribution départementale totale, avec les investissements pour le SDIS, est arrêtée à 73 M€ avec un programme bâtiminaire pour la restructuration des casernes de Magnan et de Fodéré implantées à Nice, avec respectivement 9,5 M€ et 4,7 M€.

Il s'agit d'une solidarité citoyenne, et il faut je crois apporter notre concours pour améliorer les conditions de travail des forces de sécurité. Nous avons mis depuis 2005 à disposition des services de police et de gendarmerie différents matériels destinés à faciliter leur travail ou à améliorer les technologies utilisées au profit de la sécurité de nos concitoyens, tant dans le domaine de la protection de l'enfance que dans le domaine de la police scientifique, avec du matériel très spécialisé qui permet de résoudre des crimes et des délits de façon plus élaborée que si nous nous contentions du matériel mis à disposition réglementairement. Cela a contribué dans le département à la diminution des vols à la portière, et à améliorer les opérations d'investigation, de surveillance et de filature avec l'apport de preuves de crimes et de délits contre un certain nombre de nos concitoyens.

Il est proposé de poursuivre la politique de mise à disposition de moyens, de continuer à fournir des moyens importants dans le cadre du fonctionnement de ces services à hauteur de 200 000 € d'investissements. Il est également proposé de poursuivre la mise en œuvre du plan de sécurité immobilier instigué depuis 2004, et effectivement de donner la possibilité de

remplir toutes les démarches administratives afin de mener ce plan à son terme. La contribution départementale est de 73 M€, avec l'acquisition de matériel spécifique pour aider les forces de sécurité dans leur travail quotidien de protection de nos concitoyens.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. M. ALBIN.

**M. ALBIN.**- Effectivement, ce rapport comprend toute une série de mesures intéressantes, notamment en matière de mise à disposition de locaux de gendarmerie pour renforcer sa présence dans nos zones, pour autant qu'il y ait des gendarmes qui viennent pourvoir les effectifs nécessaires. Des mesures intéressantes sont également prévues pour le SDIS. En revanche, nous sommes plus réticents lorsque nous intervenons dans un domaine qui ne relève pas de nos compétences directement, c'est-à-dire les outils attribués aux forces de police pour pouvoir assurer convenablement leur métier. Nous pensons que, la police étant une mission régalienne de l'État, ce n'est pas à nous d'intervenir pour donner aux forces de l'ordre les moyens de s'équiper en matériel pour faire correctement leur métier.

**M. Le Président.**- Nous prenons note de votre position. Elle est cohérente avec ce que vous avez toujours dit. Vous connaissez ma réponse. Elle est aussi conforme à ce que j'ai toujours dit. C'est un choix politique au sens noble du terme. Nous considérons que la sécurité est la première des libertés. Elle est certes d'abord de la compétence de l'État. C'est une compétence régalienne de l'État, mais cela ne dispense pas les collectivités locales de s'investir au niveau qu'elles souhaitent pour y contribuer. Nous l'avons fait ici très fortement sur un plan bâtiminaire qui a eu une contrepartie en termes d'effectifs. Je vous rappelle en effet que Christian ESTROSI et Nicolas SARKOZY ont signé une convention à cette tribune. La construction des deux commissariats : celui de Grasse est un bon commissariat, et je vois que M. VINCIGUERRA acquiesce ; celui des Moulins – et sans doute que M. CUTURELLO le revendiquera dans ses professions de foi dans quelques jours – est un magnifique commissariat. Nous avons aussi 14 brigades territoriales ou compagnie de gendarmerie.

C'est donc un programme absolument exceptionnel en matière de sécurité. Nous avons voulu l'accompagner d'un volet sur l'aide à l'acquisition de petit matériel. Cela a eu beaucoup de succès, notamment dans le démantèlement des réseaux de vol à la portière. C'était une atteinte insupportable aux personnes, mais cela constituait aussi un dommage à notre économie. Nous voyions en effet les pages se multiplier dans la presse internationale, notamment italienne, sur les risques et les menaces qui pesaient dans notre département. Faire cela, c'est donc faire un choix en faveur de la sécurité de nos concitoyens. C'est aussi s'insérer dans une démarche d'attractivité touristique et économique. Nous n'allons pas rouvrir un débat assez convenu sur ces sujets.

*Le rapport n°21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **22. BP 2011 – POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

**M. LUCA.**- La politique du développement durable et environnement se présente pour un montant en dépenses de 13 705 500 € répartis entre l'investissement pour 8 630 000 € et le

fonctionnement pour 5 075 500 €. Les recettes s'établissent quant à elles à 9 190 364 €, dont 7 384 500 € en investissement et 1 805 864 € en fonctionnement.

Nous avons quatre éléments dans cette politique qui sont analysés par ailleurs et qui ont été débattus en commission présidée par M. LORENZI. Le premier est le programme des espaces naturels et paysages. Les espaces naturels, que vous avez évoqués ce matin, font l'objet d'une délibération spécifique. Ce programme représente 3 855 200 €. Il est à signaler que nous sommes partie prenante dans la préfiguration du parc naturel régional des Préalpes d'Azur, et que la redéfinition du périmètre de l'étude, la précision de la superficie et le pourcentage du territoire de chaque commune seront élaborés cette année.

Le deuxième axe de ce programme est la sensibilisation à l'environnement. Il s'agit de toute notre politique avec l'Éducation Nationale, sur laquelle je n'insiste pas. Le troisième axe est l'aménagement et la valorisation des itinéraires inscrits dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées. Cela fait de notre département un des plus performants en la matière, avec au programme des travaux réalisés en régie par Force 06. La prévention des risques est un autre élément important, avec notamment la réalisation d'un programme de travaux avec Force 06 sur les vallées des Haut-var, Cians, Tinée, Vésubie et Roya en particulier. Par ailleurs, nous allons lancer l'appel d'offres pour le premier site pilote du Centre Euro-Méditerranéen de l'Environnement et des Risques (CEMER).

Le deuxième programme est le programme Forêt, avec Force 06. Qu'il me soit permis, M. le Président, de vous remercier et de remercier Force 06 pour sa réactivité à chaque fois que nous avons quelques intempéries préoccupantes, ce qui permet aux communes d'apprécier le soutien départemental en la matière et l'efficacité des hommes qui y travaillent, qui sont particulièrement appréciés et qui confirment la justesse du choix que vous aviez fait en son temps avec Christian ESTROSI. C'est assez unique en France.

En termes de subventions auprès de l'État et de la Région, nous avons la mise en valeur des forêts au titre du conservatoire de la forêt méditerranéenne, à hauteur de 404 500 € pour l'investissement et de 124 400 € pour le fonctionnement, ainsi qu'au titre de Force 06 pour 1 032 000 € en fonctionnement. Il s'agit aussi de solliciter la Région pour une subvention de 203 000 € pour les travaux réalisés par Force 06 en limite ouest du département. Enfin, de nombreux partenariats sont à signaler avec l'INRA, Météo France, le Centre régional de la propriété forestière et la Coopérative Provence forêt, l'association des communes forestières des Alpes-Maritimes et l'interprofession FIBOIS.

Le troisième programme concerne l'eau et le milieu marin, qui mobilisera 4 050 000 € : suivi de la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Cagne ; quantification des volumes prélevables du Loup et de la Cagne ; signature du contrat de rivière du Var ; mise en place d'un réseau de piézomètres dans les Paillons ainsi que la signature de la convention avec la fédération de pêche des Alpes-Maritimes pour l'année 2011. S'agissant du risque inondation, un avenant à la convention relative au PAPI de la basse vallée du Var, signée le 24 juillet 2009 vous est proposé ainsi que la conservation sur site du

radar HYDRIX, par la convention avec le CNRS. Il vous est également proposé de reconduire pour les mêmes montants les prestations du SATESE dans le domaine de l'assainissement. Citons aussi la réalisation d'un schéma départemental d'élimination des matières de vidange. De la même manière, pour les services techniques d'assainissement et d'eau potable, un avenant à la convention signée avec l'Agence de l'eau doit intervenir, puisque celle-ci ne fournit plus que 50 % d'aides au lieu des 70 % auxquels nous étions habitués.

Dans le cadre de la politique de la mer, il est prévu l'aménagement de la digue du Loup par une passerelle promenade et la signature d'une convention de partenariat avec le CROSSMED concernant la surveillance aérienne.

Enfin, le dernier programme est celui qui porte sur les déchets, les énergies renouvelables et l'air. Il représente 2 360 000 €. Dans le cadre du programme déchets, il est proposé l'élaboration du plan départemental des gestions des déchets du BTP, avec en particulier la mise en place d'une collecte sélective des papiers cartons et des déchets fermentescibles ; ainsi que les modalités de réalisation d'une plateforme de maturation des mâchefers.

Pour ce qui concerne la politique en matière d'énergie, il est proposé : la réalisation d'un plan de communication en vue de permettre la sécurisation électrique de l'est PACA ; la reconduction du plan départemental énergie pour 2011 ; l'actualisation du guide HQE qui connaît un grand succès ; la poursuite de l'enfouissement des lignes électriques pour la vallée de la Vésubie ; la participation financière du Département à ATMO PACA.

Les subventions départementales sont ajustées aux décisions gouvernementales, notamment dans le cadre du solaire. Toutefois, le Département a souhaité maintenir des niveaux d'aides attractifs pour les particuliers et l'habitat collectif devant les contraintes liées à la problématique de la sécurisation électrique du département des Alpes-Maritimes, notamment concernant les panneaux solaires, même s'il y a au niveau national un changement de politique compte tenu des effets d'aubaine qui étaient en train de mettre en danger les finances de l'État.

Voilà les grands chapitres de cette politique du développement durable et de l'environnement. Vous me permettez, M. le Président du conseil général, de vous remercier de l'attention que vous y portez et de la conviction qui est la vôtre en la matière et qui n'est pas simplement un opportunisme de politique politicienne mais bien une réalité que les habitants de notre département apprécient.

**M. Le Président.**- Merci. Nous allons voir si M. VINCIGUERRA partage cette conviction.

**M. VINCIGUERRA.**- Je saluerai la conviction de M. LUCA qui malgré vent, marée, brouhaha et autres a fait une présentation assez complète que je n'ai pu entendre qu'en partie. Je pense qu'il y aurait lieu de faire une sorte de CRP de l'UMP, c'est-à-dire un contrat de responsabilité politique qui permettrait de mettre fin à l'absentéisme. De plus, il faudrait

signaler à ceux qui sont présents que si vraiment ils ont des discussions à avoir, il vaudrait mieux qu'ils les fassent en dehors, et non ici, surtout quand un collègue intervient sur un sujet important.

J'ai retenu deux préoccupations dans ce rapport. Ces préoccupations seront d'ailleurs multiples, puisque l'une d'elles concerne les déchets et les énergies renouvelables. Je ne sais pas pourquoi ces deux thématiques ont été rassemblées. L'autre concerne le problème de l'inondation.

Le rapport reprend le contrat de rivière sans doute pour mémoire... La part la plus importante de ce rapport concerne les compléments du PAPI. Ces compléments sont totalement en cohérence avec les observations du conseil général à propos du PPRI, cela n'étonnera personne : on procède donc au corsetage du fleuve et de ses affluents : vallons de Lingostière, de Vallière, de Saint-Blaise, renforcement de la digue des Français, etc.

La continuation de cette logique de corsetage au-delà de la stricte protection de l'existant n'est pas forcément la meilleure méthode, particulièrement dans la mesure où elle n'est sans doute pas exempte de préoccupations de concentration urbaine qui vont de pair avec la démarche d'opération d'intérêt national.

Enfin on constate que les travaux d'abaissement des seuils, préconisés dans le SAGE, sont plus que modestement programmés : seuil n°8 reporté ; seuil n°10 laissé aux bons soins de l'érosion naturelle. Seul le seuil n°9 retient l'attention de ce rapport. Plutôt que de faire des digues, je pense qu'il serait beaucoup plus pertinent de s'occuper du problème des seuils.

En ce qui concerne les déchets et les énergies renouvelables, l'assemblage est sinon hétéroclite du moins bien significatif. Vous vous situez dans le droit fil de la pensée lobbyiste en matière de déchets, celle des prestataires de service qui ont joyeusement investi et pollué le Grenelle de l'Environnement et qui ont développé une opinion selon laquelle les déchets sont des ressources d'énergies renouvelables alors que pour leur écrasante majorité nous avons affaire à des produits en fin de vie et des gisements de matières premières de réemploi. Il y a là une approche radicalement opposée entre vous et nous, ou en tous cas entre vous et moi.

L'alternative se situe entre détruire pour produire un peu d'énergie, ou rendre réutilisable afin de ne pas épuiser trop vite le stock de matières premières de notre planète. La principale mesure concernant les déchets portée par ce rapport est le projet de construction d'une plateforme de maturation des mâchefers issus de l'incinération des ordures ménagères. Voilà qui est intéressant. La collectivité publique va donc financer un équipement coûteux et hasardeux pour permettre aux prestataires privés de continuer d'incinérer des déchets ménagers en utilisant des équipements qui, je le répète, sont totalement inadaptés aux dispositions de valorisation matière qui ressortent de la loi. Les prestataires vont donc continuer de facturer l'incinération, et nous allons pallier cette production en fabriquant aux frais du public une plateforme de maturation. Je trouve cet assemblage pour le moins drôle. Je passe sur les événements récents concernant l'incinérateur de Grasse. Nous sommes dans un pagnolesque sur cette affaire, mais ce n'est peut-être pas le lieu de l'évoquer. Je le ferai à Grasse.

Revenons aux aspects du rapport sur l'énergie. Les aides aux équipements des ménages sont à nouveau fixées en baisse. Où ces aides vont-elles ? Il y a trois cibles. Tout d'abord, les chauffe-eaux solaires : très bien c'est une technologie douce d'échange de chaleur. Néanmoins l'aide semble réservée uniquement aux rénovations, et non aux installations nouvelles. C'est ce qui ressort du rapport. C'est une première erreur qui vide l'initiative de tout son sens. L'aide est bridée à seulement 300 € d'aide. Elle est donc extrêmement basse et n'est pas de nature à produire un mouvement fort vers ce genre d'équipements.

Pour les équipements photovoltaïques, l'aide est de 500 €. Cela couvre bien peu d'équipements, mais je ne m'en plains pas, puisque nous savons qu'il s'agit d'équipement très contestables en matière d'environnement tant pour la construction que pour le démontage en fin de vie. Nous y reviendrons à propos du rapport sur la ferme photovoltaïque de Saint-Auban.

Nous avons enfin les chaudières à plaquettes à bois pour une aide de 800 €. Pourquoi pas, sauf que je rappelle à nouveau que les chaudières les mieux adaptées au service des ménages sont les chaudières à granulés de bois. Encore une fois, la subvention ne va pas s'adresser à des particuliers. Visiblement, on veut réduire le volume des subventions, on s'y prend de la pire des façons en feignant d'aider et en apposant des goulots d'étranglement partout, aboutissant à l'inefficacité de ces aides.

A quand une véritable politique de soutien à l'économie verte aux logements à énergie positive par exemple ? Pourquoi ne pas mieux accompagner notre charte HQE ? Pourquoi ne pas s'intéresser aux constructions ? Pourquoi ne pas rechercher à installer dans notre département des entreprises innovantes de ce point de vue ? L'énergie géothermique, même au service des logements individuels, est une niche très intéressante et on la néglige, de sorte qu'elle est réservée à ceux qui en ont les moyens. Ce n'est pas la bonne méthode. Sur les problèmes de la gestion des inondations dans la vallée du Var, des déchets, des énergies, il y a quand même beaucoup de réticences. Je ne parle pas des parcs départementaux, nous y reviendrons tout à l'heure. Je ne peux pas approuver ce rapport au regard des trois problèmes majeurs que je viens de soulever.

**M. Le Président**.- Merci. M. LUCA.

**M. LUCA**.- Je voudrais juste rebondir sur la dernière partie de l'intervention de M. VINCIGUERRA. Nous aurions aimé bénéficier des deux premières remarques en commission. Nous n'y avons pas eu droit. Merci de nous en avoir réservé la primeur en séance publique. Sur le dernier point, je partage assez ce que vous avez dit dans la mesure où nous sommes en fin de parcours par rapport à ce que nous avons initié. Nous avons dû nous caler à chaque fois sur les modifications faites au niveau national. Nous avons veillé à faire une politique adaptée, et nous sommes en train de travailler à un nouvel élan dans les différents services pour participer mieux à cette nouvelle politique qui se met en place sur le plan national. Nous voulons également éviter les effets d'aubaine auxquels nous avons eu droit ces dernières années.

Nous continuons d'apporter un soutien non négligeable, mais il est vrai que nous sommes à la croisée des chemins aujourd'hui. Nous devons réfléchir à la manière dont nous pourrions accompagner davantage et mieux demain les politiques qui se mettent en place. Comme vous pouvez l'observer, tout cela va vite : les techniques évoluent, les contraintes, etc. Les différents aspects qui se présentent à nous nous obligent à la réflexion. C'est ce que notre service est en train de faire. Nous allons y travailler, et nous sommes prêts à entendre les observations telles que vous les avez faites aujourd'hui pour y travailler concrètement.

**M. Le Président.**- Merci. Je note qu'en comparaison la Région, pour parler encore d'elle, a interrompu totalement ses aides en la matière, et je note que nous avons aidé 11 000 ménages à ce jour pour un montant de 32 M€. Nous avons contribué à lancer ces équipements et à les généraliser. Aujourd'hui, c'est chose faite. Le rôle incitatif qui était le nôtre peut se ralentir, mais je souligne, comme l'a fait M. LUCA, qu'il n'est pas interrompu et qu'il est même maintenu à des niveaux qui demeurent intéressants. Je vous rappelle que le remplacement des chauffe-eaux classiques est devenu obligatoire dans le cadre du Grenelle. Les équipements anciens et vétustes concernent souvent des ménages défavorisés pour lesquels cette aide sera extrêmement utile. Merci à M. LUCA pour avoir porté avec efficacité ces politiques.

Je mets aux voix ce rapport.

*Le rapport n°22, mis aux voix, est adopté. (Abstention du groupe communiste, opposition du groupe socialiste et apparentés).*

*MM. LORENZI, MASCARELLI et VIAUD ne prennent pas part au vote.*

## **24. AMENAGEMENTS DES PARCS NATURELS DEPARTEMENTAUX**

**M. LUCA.**- Comme vous l'avez dit ce matin M. le Président, c'est d'ailleurs votre souhait ardent et partagé, il s'agit de donner un nouvel élan à notre politique de parcs naturels départementaux. Il y a encore seulement 5 ans, nous avions 9 parcs naturels départementaux. Nous en avons aujourd'hui 16. Ce qui a été fait en la matière est donc énorme, pour un département que l'on dit souvent à l'extérieur bétonné. Nous l'avons « chlorophyllisé », et nous avons fait en sorte que les habitants des Alpes-Maritimes en profitent. Nombre de maires ici présents nous ont signalé la justesse de l'utilisation de leurs espaces naturels et peuvent se réjouir aujourd'hui de voir une fréquentation du public.

Pour autant, il y a des différences dans nos parcs entre ceux qui sont des espaces naturels peu fréquentés, compte tenu de leur configuration et du relief, et ceux qui sont vraiment au contact des villes et qui sont soumis à une pression du public qu'il faut mieux organiser. En l'occurrence, comme je l'ai dit en commission à M. VINCIGUERRA, il ne s'agit pas de transformer ces parcs naturels urbains en jardins publics. Il s'agit de mieux organiser cette présence du public qui existe. Nous ne voulons pas faire venir du public supplémentaire mais nous voulons mieux gérer le public tel qu'il se répartit dans nos parcs. Je suis bien placé pour connaître celui de Vaugrenier qui est particulièrement encombré et qui

doit faire face effectivement à une foule considérable, alors que c'est un bel espace naturel. Nos gardes ont beaucoup de travail pour faire respecter certains comportements.

Nous souhaitons mieux aménager, prévoir des espaces dédiés pour les enfants avec des espaces ludiques et confortés, tout en conservant des espaces moins fréquentés et mieux respectés, avec un programme d'éducation. Nous voulons que ces parcs ne soient pas seulement un espace ludique ou sportif, mais aussi un moment d'acquisition de connaissances et donc de meilleur respect de l'environnement et du travail d'entretien par nos gardes. Le label qu'a souhaité le Président, nous allons l'attribuer en fonction d'un certain nombre de critères permettant le respect du lieu. L'accessibilité des toilettes en est un exemple. Nous savons que bon nombre de nos parcs en sont démunis. Il n'y a parfois rien pour les handicapés alors que nous créons des parcours pour eux, ce qui est bien dommage. Tout cela va être bien cadré, avec la consultation des conseillers généraux et des maires concernés dans les différentes communes. Ce travail sera performant par rapport à un risque véritable aujourd'hui si nous n'intervenons pas.

**M. Le Président.**- Merci M. LUCA. C'est en effet un sujet prioritaire pour cette année. Je remercie M. LUCA de nous avoir engagés résolument dans cette grande politique. M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Ce matin, vous avez évoqué l'accroissement de la qualité et de la quantité d'accueil du public, l'accessibilité accrue, l'installation d'activités ludiques, la labellisation, etc. La vocation des parcs départementaux est bien-sûr l'accueil du public, mais c'est aussi la conservation des biotopes faunistiques. L'anthropisation excessive des parcs ne me paraît pas en cohérence complète avec la conservation de ces biotopes. Je ne pense pas que les parcs départementaux aient vocation à devenir des parcs d'attraction. En ce sens, je préfère, et de loin, la présentation faite par M. LUCA, maintenant et en commission, de la manière de gérer les parcs départementaux, plutôt que la présentation que vous avez faite ce matin et qui est très volontiers axée sur une anthropisation très forte de ces parcs naturels. Ce n'est pas aussi déterminant que l'endiguage de fleuves ou que la construction d'une plateforme de maturation des mâchefers. Il y a vraisemblablement une différence d'appréciation très notable entre le Président du conseil général et le rapporteur de cette délibération. Je le note.

**M. Le Président.**- Nous sommes tout autant attachés l'un et l'autre aux biotopes faunistiques...

**M. VINCIGUERRA.**- Pour des raisons différentes !

**M. Le Président.**- Il n'y a pas de différence.

*Le rapport n°24, mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

23. **APPROBATION DU PLAN REVISE D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

**M. COULLET**.- Je vais être assez bref. Tout le monde a lu attentivement ce rapport. Je vais simplement rappeler très brièvement les grands objectifs du plan : produire le moins de déchets possible ; recycler le plus possible ; traiter localement les déchets résiduels dans les installations de traitement existantes et nouvelles. Vous connaissez la procédure. La commission consultative avait rendu un avis favorable le 22 janvier 2010. Le plan a été approuvé par le conseil général le 28 juin 2010 et soumis à enquête publique. A l'issue de cette enquête, la commission d'enquête publique a émis le 10 novembre un avis favorable, avec 4 recommandations mineures qui ont d'ailleurs été intégrées à la version définitive du plan départemental. Les grands principes sont les suivants : réduire, trier et valoriser ; maîtriser les coûts ; faciliter l'information ; renforcer la coopération inter EPCI. Le rapport environnemental prévoit une baisse de 66 % des émissions de gaz à effet de serre, et des économies d'énergie de près de 50 %.

Pour suivre ce plan de manière attentive et efficace, il s'agit de mettre en place un comité de suivi. Sont proposés pour composer ce comité de suivi :

- 6 conseillers généraux titulaires : M. LORENZI, M. LUCA, M. VIAUD, M. MASCARELLI, M. TUJAGUE, M. VINCIGUERRA ;
- 1 représentant du Président du conseil général, en l'occurrence moi-même.

Voilà les points principaux. Nous pouvons répondre aux questions s'il y en a. Je pense que nous avons suffisamment parlé de ce plan et qu'il faut à présent le mettre en œuvre, puisqu'il s'agit d'un problème urgent et grave.

**M. Le Président**.- M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA**.- Le rapport vante le bon accueil du projet de plan par la commission d'enquête à l'issue de l'enquête publique. Soit, mais il y a tout de même un ou deux bémols. L'approbation de la commission d'enquête s'est faite à la majorité, et non à l'unanimité des commissaires. Il faut le rappeler. S'il n'y a pas de réserve dans les conclusions, nous pouvons quand même lire dans le rapport trois pages de critiques très élaborées, assez pertinentes, et qui sonnent comme un rejet global de ce projet de plan par l'un des commissaires. Ces trois pages ne doivent pas être occultées. Elles auront un rôle à jouer dans l'avenir si vous les éludez, comme vous le faites dans ce rapport.

Il n'y a pas de réserve dans le rapport des commissaires enquêteurs, mais des recommandations et des regrets, notamment sur des erreurs matérielles qui émaillent le projet de plan, particulièrement sur le bilan des masses. Vous dites en tenir compte et avoir procédé aux rectifications nécessaires. Je ne vois pas ces rectifications. Il est vrai que vous estimez que ces erreurs ne portent pas atteinte à l'économie générale du projet de plan. Vous avez donc négligé de corriger celles qui effectivement modifient cette économie générale et que vous ne voulez pas reconnaître, ou tout simplement parce que vous ne pouvez pas les reconnaître puisqu'elles mettraient en cause l'équilibre du plan. Ne rentrons pas dans le détail, il est inutile de rouvrir le débat ici.

Enfin, le rapport affirme que le projet de plan respecte les dispositions légales Grenelle 1 et Grenelle 2, même par anticipation. Je ne suis pas de cet avis, mais nous en avons déjà parlé. Comme vous n'êtes vous-même pas très sûr que ces dispositions légales soient respectées, vous ajoutez que le suivi des obligations réglementaires et légales sera assuré par le comité de suivi. Cela permettra aux mauvaises langues de dire que si le respect de la légalité devient la responsabilité du comité de suivi, c'est peut-être que cette légalité interne du projet de plan n'est pas assurée.

En tout état de cause, le comité de suivi n'en a de ce fait que plus d'importance. Il doit comporter en son sein au moins 4 associations de protection de l'environnement et 6 conseillers généraux. La question est simple : qui ? Mise à part la constitution du comité de suivi, que nous approuverons de toute façon, quels que soient les membres, dans le droit fil de nos orientations antérieures, nous nous opposerons à l'approbation de ce projet de plan. Je pense que vous vous y attendiez.

**M. Le Président.**- Merci. M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Nous nous étions abstenus lorsque la présentation du plan avait été faite avant l'enquête publique. Nous allons maintenir notre abstention, tout simplement parce que les observations qui ont été faites, notamment par la collectivité des Paillons mais qui sont des observations de caractère général, n'ont pas été prises en compte. Il s'agit en particulier de la place exceptionnelle faite aux cimenteries comme moyens d'élimination des déchets. Précédemment, M. VINCIGUERRA a évoqué la plateforme de maturation des mâchefers, avec un équipement indispensable pour utiliser ces mâchefers dans les cimenteries. Cela sera financé avec des moyens publics. Nous incitons, y compris dans cette assemblée, à l'utilisation de ces cimenteries, avec les conséquences que cela peut avoir sur la qualité de l'air. L'étude santé réalisée par le conseil général nous montre que dans les Paillons, les choses ne sont pas trop mal aujourd'hui. Il serait quand même très regrettable que le va-et-vient des camions ou l'incinération des mâchefers changent la donne en la matière, d'autant que la source principale de nuisance dans cette vallée tient à la circulation automobile.

Dernier point, de même que vous avez esquissé un plan déplacements pour le conseil général, nous sommes un peu surpris que n'ait pas été évoquée l'idée d'un plan déchets pour ce qui concerne les équipements nécessaires à la mise en œuvre du plan. Un certain nombre de ces équipements sont cités. La liste est longue, et les investissements lourds. S'ils ne sont pas réalisés, notamment par les collectivités, nous serons totalement sous la coupe des entreprises privées que nous connaissons bien et qui sont toutes prêtes à investir et à gérer l'élimination des déchets. Une entreprise de notre département a choisi ce slogan : « *De vos déchets nous faisons des ressources* ». Je ne sais pas pour qui seront ces ressources, mais peut-être d'abord pour elles si nous ne restons pas vigilants de ce point de vue. Le fait que les collectivités puissent réaliser ces équipements me semble un moyen de vigilance à cet égard. Or aujourd'hui, nous n'avons même pas évoqué l'idée d'un plan qui pourrait être le pendant du plan déplacements, en remplacement des contrats territoriaux qui étaient en vigueur jusqu'à aujourd'hui.

**M. Le Président**.- Cela ne veut pas dire qu'il n'aura pas lieu. J'ai toujours dit que les volets d'intervention qui se substitueraient aux contrats de plans départementaux porteraient de façon prioritaire sur les transports – et nous en avons dessiné le cadre global aujourd'hui – mais aussi sur les déchets. Je prends note de votre intervention. Ce n'est pas parce que nous ne l'avons pas précisé aujourd'hui dans ce rapport que nous ne le ferons pas.

Avant de passer au vote de ce rapport, comme l'a indiqué M. COULLET, je vous propose de désigner au comité de suivi du PEDMA : M. LORENZI, M. LUCA, M. VIAUD, M. MASCARELLI, M. TUJAGUE, M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA**.- Dans le rapport, il est également question des associations.

**M. Le Président**.- En ce qui concerne les 4 associations, je vous propose : GADSECA ; Région Verte ; Fare Sud ; Paillons Environnement.

Ces désignations étant effectuées, je mets aux voix le rapport sur le PEDMA.

*Le rapport n°23, mis aux voix est adopté. (Abstention du groupe communiste, opposition du groupe socialiste et apparentés).*

Concernant la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque à Saint-Auban, j'excuse M. GUEGUEN qui a eu un petit accident qui le prive du plaisir d'être avec nous aujourd'hui. Je lui souhaite un prompt rétablissement. Je passe la parole à M. LORENZI et je cède quelques instants la présidence à Charles-Ange GINESY.

*Le Président quitte momentanément la séance et confie la présidence à M. GINESY (17H50)*

## **25. REALISATION ET EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE A SAINT-AUBAN**

**M. LORENZI**.- Ce rapport propose de valider l'offre de l'entreprise Akuo Solar concernant la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Saint-Auban. Cela s'inscrit dans le cadre de la sécurisation électrique de l'est de la région PACA, et bien évidemment également dans le cadre de notre politique de développement durable et environnemental qui a été rapportée par M. LUCA. Vous avez dans le dossier le détail de ce projet. En commission, le groupe Gauche Autrement et le groupe communiste se sont abstenus. Le groupe PS a voté contre.

**M. GINESY**.- Merci. Y a-t-il des interventions ? M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA**.- Je reprends les objectifs du Département cités dans ce rapport et qui sont des objectifs parfaitement louables : augmenter la production d'électricité dans le département à partir d'énergies renouvelables ; valoriser son patrimoine ; participer activement à l'amélioration de la qualité de l'air ; rechercher des technologies innovantes en matière de production électrique à partir de systèmes photovoltaïques.

Qu'en est-il en fait ? Pour ce qui relève de l'amélioration de la qualité de l'air, une fois en fonctionnement, les panneaux n'émettent pas de gaz à effet de serre. Certes. Néanmoins, peut-être faudrait-il prendre en compte le bilan complet de l'émission de gaz à effet de serre en y incluant le stade de la fabrication. En matière d'environnement, il faut avoir des raisonnements globaux. Le process industriel, depuis la mine de silicium, en passant par la chimie du silicium pour obtenir des cellules de silicium, jusqu'à l'élimination lors du démantèlement dégage un taux de gaz à effet de serre supérieur de 20 % au dégagement de gaz à effet de serre d'une centrale à gaz, 32 fois le dégagement de gaz à effet de serre d'une centrale hydraulique, 15 fois le dégagement gaz à effet de serre d'une centrale éolienne, et 26 fois le dégagement de gaz à effet de serre d'une centrale nucléaire. Nous pouvons considérer en plus que le démantèlement d'1 mégawatt de panneaux produit 75 tonnes de déchets. Pour ce qui est des énergies propres et de l'amélioration de la qualité de l'air, on va donc repasser...

Pour ce qui relève de la sécurité électrique du département, je rappelle une fois de plus que la production photovoltaïque est parfaitement inopérante lors de la période de pointe d'hiver de 19 heures à 22 heures. Le photovoltaïque ne produit rien la nuit.

En termes de valorisation du patrimoine, il faut rappeler l'opposition assez centrale au photovoltaïque des Chambres d'agriculture des Alpes de Haute-Provence, du Var et du Parc naturel régional du Verdon. Nous sommes donc isolés sur la considération qu'il s'agit de valoriser le patrimoine. Il me paraît évident que nous ne valorisons pas le patrimoine en bétonnant d'une manière ou d'une autre et en plaçant des installations photovoltaïques.

Se pose enfin le problème du prix de rachat de cette production électrique. Le prix de rachat de la production photovoltaïque au sol est de 276 € par Mwh. Le prix de revente sur le marché est de 55 € par Mwh. Le prix de rachat de la production photovoltaïque est donc 5 fois supérieur à son prix de revente sur le marché. Qui paye la différence, si ce n'est l'abonné à EDF, et qui empoche le bénéfice ? Je ne pense pas que vous pourrez me répondre, vu que vous ne m'avez pas écouté. Tout le monde comprendra que nous nous opposerons à l'adoption de ce rapport. Merci à ceux qui ont eu le courage d'essayer de comprendre ce que j'ai raconté...

**M. GINESY**.- Merci M. VINCIGUERRA. Je vous ai écouté d'une oreille très attentive, mais j'ai cherché en même temps à m'instruire du dossier pour pouvoir éventuellement vous apporter une réponse si le rapporteur n'en avait pas la possibilité. Dans ce que vous avez indiqué, vous avez précisé que nous n'avions pas pris en compte le coût carbone de la production et de la fabrication du matériel. Il n'en reste pas moins vrai que ce coût carbone, qui existe en effet, n'a pas été pris en compte par rapport à la concurrence telle qu'elle avait été organisée pour ce marché, dans la mesure où tout le monde a été mis sur un même pied d'égalité. Ce n'est pas trop gênant, sauf qu'en voie d'affichage, nous pourrions à l'avenir corriger en écrivant ce coût carbone.

**M. VINCIGUERRA.**- Non, nous ne le pouvons pas. C'est une question de processus de fabrication. Vous ne pouvez pas intervenir sur ce processus. Vous ne pouvez intervenir que sur la gestion, une fois l'installation réalisée.

**M. GINESY.**- C'est là que j'en arrivais à un point de ma réponse. Ce n'est pas fabriqué à l'étranger. C'est fabriqué en France. C'est un des critères. Nous pourrions très facilement l'intégrer, dans la mesure où il s'agit d'une société française, ce qui nous permettra d'apporter une solution très locale au problème très local qu'est la production d'énergie.

**M. VINCIGUERRA.**- Je ne parle pas du coût du transport. Ce n'est pas parce que c'est une entreprise française ou allemande qui va le faire qu'elle va s'affranchir du principe de Carnot. Il y a quand même un minimum d'énergies à mettre pour partir de la mine et en arriver à des cellules photovoltaïques. Personne n'échappe à ce processus industriel, quel que soit le lieu de la fabrication. Ce n'est pas parce que c'est fabriqué en France que le coût de fabrication est moindre. Ce sont des réalités parfaitement scientifiques. On le fait, soit, mais il faut être conscient que l'on met en place un système qui, du point de vue du dégagement des gaz à effet de serre, est 32 fois supérieur à celui d'une centrale hydraulique, et 26 fois par rapport à celui d'une centrale nucléaire. Nous sommes sur du non-environnementalement correct.

**M. GINESY.**- C'est votre avis. Nous pouvons en tirer la conclusion ou non de votre position sur le photovoltaïque, mais il n'en reste pas moins vrai que le photovoltaïque, dans le cas des Alpes-Maritimes, peut être considéré comme un peu différent par rapport à ce qui se passe sur le territoire national. M. MASCARELLI va nous apporter quelques éléments de réponse.

**M. MASCARELLI.**- Merci. Jean-Raymond VINCIGUERRA a raison de poser un problème de fond qui nous préoccupe tous. Nous sommes tous en train de parler d'énergies alternatives, et nous réalisons par moment que le coût de fabrication de ces équipements vertueux dépasse quelques fois l'entendement. La question posée par M. VINCIGUERRA est donc bonne. En revanche, dans le cas présent, nous avons pris des précautions très importantes. Nous avons choisi une entreprise en évitant que nous soient imposés des équipements provenant d'Extrême-Orient. Nous lui avons imposé des contraintes environnementales importantes, notamment avec des couloirs de végétation, des fondations complètement démontables sur ancrage, etc. Nous avons insisté sur la réversibilité, et nous avons imposé à l'entreprise de réserver une part importante du territoire qui lui était affecté à la recherche sur la production d'énergies propres, en lui imposant également d'appliquer les résultats de sa propre recherche sur le site.

Nous pouvons toujours nous poser la question de l'opportunité d'utiliser des énergies renouvelables. C'est vrai. Une éolienne coûte aussi extrêmement cher à fabriquer. Mettre en place une chaudière bois soulève aussi la question du transport du bois jusqu'au site et donc du bilan global. Ce sont des questions de fond. A partir du moment où nous décidons de produire une énergie alternative sur un terrain qui nous appartient et qui est situé dans une zone que nous connaissons bien, nous nous sommes mis je crois dans les conditions les

meilleures pour faire cette expérience. C'est en tous cas l'avis de la commission qui a travaillé sur ce sujet. Le conseil général n'est pas dans cette affaire un simple producteur ou revendeur d'énergie, mais le porteur de formes d'expérimentations sur ce type de production.

**M. GINESY**.- Merci M. MASCARELLI pour cet éclairage. Je ne sais pas si cela vous aura entièrement convaincu. Dans tous les cas de figure, la solution choisie et préconisée fait partie des solutions alternatives, même si quelque part on peut toujours se poser des questions, et c'est une bonne chose. Je pense qu'il est préférable d'avoir ce type d'équipements pour la production d'électricité, plutôt que de continuer à utiliser des énergies fossiles. Nous participons donc à une amélioration du quotidien. Nous n'allons pas rouvrir le débat maintenant.

**M. VINCIGUERRA**.- Trois autres questions avaient été posées, notamment une question sur le coût de rachat et le coût de revente, avec l'interrogation de savoir qui allait payer et qui allait recueillir les bénéfices. Cela me semble être une bonne question. De plus, M. MASCARELLI a évoqué le coût global en GES d'une installation éolienne. Comme je l'ai précisé, et c'est un rapport scientifique qui l'atteste, une installation éolienne engendre 15 fois moins d'émissions de GES en coût global. J'ajoute qu'une installation éolienne fonctionne la nuit, c'est-à-dire aux heures de pointe, là où nous avons besoin d'électricité, contrairement au photovoltaïque qui ne produit rien la nuit.

**M. GINESY**.- Nous pouvons rentrer dans tous ces détails techniques, mais globalement, les précautions qui viennent d'être expliquées par M. MASCARELLI et les précautions de la commission font que nous avons plutôt un outil positif.

M. LUCA.

**M. LUCA**.- Je m'étonne un peu de ce systématisme, pour ne pas dire de cet intégrisme sur le solaire. Si nous avions proposé une centrale nucléaire ou éolienne, nous aurions eu aussi des cris d'orfraie. Vous savez pertinemment M. VINCIGUERRA, et c'est ce qui m'épate dans votre intervention, que sur tous les programmes dits d'énergies renouvelables, il est possible de trouver le contraire de ce que nous recherchons. C'est le verre à moitié plein ou à moitié vide. Focaliser systématiquement sur les défauts qui peuvent pour une part être réels en évitant tout ce que cela apporte par ailleurs, c'est un débat qui n'est pas tout à fait à la hauteur de ce que nous avons l'habitude de faire ici. Vous pourriez au moins louer cette volonté du Département de sortir des sentiers battus habituels et de chercher à promouvoir la piste des énergies renouvelables dans un territoire qui a des problèmes de sécurisation électrique. Vous nous vantez les éoliennes, mais nous connaissons le débat national qu'il y a sur l'énergie éolienne et sa capacité à aggraver la consommation des énergies fossiles, puisqu'elles ne fonctionnent pas tout le temps et que nous sommes incapables de stocker.

Si nous pouvions rétablir un peu l'équilibre en la matière, sachant que comme l'a dit M. MASCARELLI, nous avons pris un certain nombre de précautions qui font que nous

avons plutôt un avis favorable en la matière. Bien entendu, il n'est pas abouti totalement, mais c'est une volonté politique de notre part.

**M. GINESY.**- J'ajoute que vous évoquez le problème de la production en été. C'est le moment où nous avons du solaire en quantité, et n'oublions pas que nous avons durant cette période un besoin important d'électricité avec les climatiseurs et les différentes productions qui utilisent le Kw. Il est toujours possible de discuter du choix et de l'opportunité du photovoltaïque comme d'autres processus mais globalement, nous savons que les Alpes-Maritimes ont aujourd'hui un vrai besoin de produire de l'énergie. Avec ce type d'équipements, nous rentrons dans l'exemplarité de la recherche de production par les nouvelles technologies.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je sou mets ce rapport à votre approbation.

*Le rapport 25, mis aux voix, est adopté. (Abstention du groupe communiste, opposition du groupe socialiste et apparentés et du groupe « Gauche autrement »).*

## **26. BP 2011 – POLITIQUE CULTURE**

**M. VEROLA.**- Le budget de la culture est stable cette année, ou plutôt en légère augmentation. Il s'articule autour de 5 axes : les événements culturels ; le patrimoine culturel ; les musées ; les subventions culturelles ; l'entretien et les travaux.

Pour les événements culturels, ce sont essentiellement les soirées estivales qui voient leur budget augmenter de 5,5 %. Je rappelle qu'elles ont attiré 250 000 spectateurs l'été dernier. Leur budget passe à 1,37 million d'€. La manifestation « C'est pas classique » a attiré 58 000 spectateurs contre 55 000 l'année dernière. Elle voit aussi son budget augmenter de 13 %, ce qui permettra d'organiser à nouveau des spectacles. Les événements culturels comprennent aussi les Résidences d'artistes.

En ce qui concerne le patrimoine culturel, nous avons la restauration, la sauvegarde, la conservation et la valorisation du patrimoine, ainsi que la Médiathèque départementale et les Archives. Les Archives feront l'objet d'une exposition durant l'année 2011 sur le thème « *Un siècle d'aviation dans les Alpes-Maritimes* ». L'ensemble représente un budget de 3,5 M€.

Pour les musées, le musée des Arts Asiatiques et celui des Merveilles ont respectivement enregistré 7 000 visiteurs et 32 000 visiteurs.

Les subventions culturelles seront globalement stables, soit 10,6 M€. Elles passeront probablement lors de la première commission permanente de 2011 :

- l'encouragement des jeunes talents : il s'agit des bourses pour les jeunes ayant passé des examens, ayant atteint un très haut niveau, et qui sont obligés de sortir de notre département pour poursuivre leurs études ;

- le fonds de soutien au cinéma, qui a reçu depuis 2008 2,5 M€, dont un tiers subventionné par le CNC. 450 000 € sont prévus, toujours avec un tiers subventionné par le CNC ;
- le cinéma itinérant.

Nous avons enfin l'entretien et les travaux pour 700 000 €.

**M. GINESY**.- Merci M. VEROLA. M. MOTTARD.

**M. MOTTARD**.- Sur la politique du cinéma, nous regrettons que le fonds de soutien soit dans une phase descendante. C'est une politique extrêmement importante, pas simplement sur le plan de la culture, mais aussi sur celui de la communication et de l'identité de la région. J'ai cru entendre parler d'une saga sur une grande chaîne de télévision. Il serait dommage qu'un certain nombre de tournages nous échappent par manque d'ambition. Je ne sais pas si cela sera rattrapable au cours des DM ou autre, mais c'est un point que je tenais à signaler.

**M. GINESY**.- Merci de cette remarque. Je pense que malheureusement, la diminution du fonds dont vous parlez fait partie de cette réduction globale liée aux difficultés du moment.

*Le rapport 26, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## 27. **BP 2011 – POLITIQUE SPORT ET JEUNESSE**

*Retour en séance de M. CIOTTI qui reprend la présidence à 18H09.*

**M. PAUGET**.- Ce rapport nous présente la politique sport et jeunesse du conseil général pour l'année 2011. Il se compose de deux grandes parties : la politique sportive proprement dite, et le plan Jeunes Avenir 06 qui sera rapporté par M. VIAUD.

Concernant la politique sportive, nous retrouvons les différents dispositifs auxquels nous sommes habitués : les aides aux clubs et comités départementaux pour 7,9 M€ ; les deux plans sportifs du Département avec le dispositif voile et mer, et le dispositif ski et montagnes, pour 1,2 million d'€ ; l'aide qu'apporte le conseil général aux différentes classes d'environnement pour 1,5 million d'€ ; le fonctionnement des quatre écoles départementales pour 1,488 million d'€.

Il n'y a pas de modification majeure dans les critères d'intervention. La plupart des dispositifs sont reconduits in extenso. Avant de céder la parole à Jérôme VIAUD, je souhaite profiter de l'occasion pour saluer la formidable prestation des nageurs azuréens aux championnats du monde : Camille MUFFA, Yannick AGNEL, Clément LEFERT, Alain BERNARD et Boris STEIMETZ. Ils sont tous issus des clubs azuréens de l'Olympique Nice Natation. Ces nageurs ont fait briller les couleurs de la France et du département lors des championnats du monde.

**M. Le Président**.- Merci de formuler ces félicitations auxquelles nous nous associons bien-sûr. C'est vrai que ces nageurs nous ont donné des moments de bonheur tout à fait exceptionnels. Je salue à mon tour leurs performances.

La parole est à M. VIAUD, pour la seconde partie de ce rapport.

**M. VIAUD**.- Je tiens tout d'abord à vous remercier, M. le Président, de m'avoir confié il y a maintenant un peu plus d'un an le poste de chargé de mission à vos côtés. Je suis très content d'exercer cette mission.

Le plan Jeunes Avenir 06, depuis sa mise en œuvre en 2006, regroupe les mesures volontaristes et innovantes à destination de l'ensemble des jeunes générations azuréennes. L'enveloppe globale dédiée au plan Jeunes Avenir 06 représente pour 2011 un montant de 2,29 M€, permettant le financement des actions suivantes : Jeunes 06 en forme ; Carrefour Santé Jeunes ; Soutien 06 ; Liberté 06 et Jeunes Locataires 06. Ces mesures sont très appréciées de nos jeunes azuréens. Je vous demande donc de procéder au vote en espérant que nous obtiendrons l'unanimité sur ce rapport.

**M. Le Président**.- Merci beaucoup M. VIAUD. M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA**.- Je rappelle que pour le soutien et l'aide financière pour les jeunes en difficulté, il fallait auparavant être âgé de 27 ans. Il faut à présent avoir moins de 25 ans. Comme nous n'allons pas en rajeunissant, cela pose quand même un petit problème. C'est à nouveau une restriction. Pour les subventions sportives en investissement, le matériel informatique et le matériel de pratique sportive ont disparu des subventions, ce qui est un peu ennuyeux. Quant aux subventions d'investissement aux œuvres sociales de jeunesse auxquelles nous tenons beaucoup, de même que pour les œuvres de vacances, nous constatons une suppression de 20 % des aides pour l'achat de matériels et de mobiliers spécifiques. Je le signale. Tout n'est pas merveilleux dans le joli monde de Candy, et nous sommes quand même face à une restriction très sérieuse. Je voulais le dire, ce qui ne nous empêchera pas de voter ce qu'il reste.

**M. Le Président**.- L'essentiel est le résultat. Je remercie M. VIAUD pour la qualité de ce travail, ainsi que M. PAUGET pour la première partie du rapport.

*Le rapport 27, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **28. BP 2011 – POLITIQUE EDUCATION**

**Dr ROUX**.- Comme chaque année, ce rapport comporte 6 programmes. Au BP 2011, il s'agit ainsi de 66 023 000 €, dont 30 103 000 € en fonctionnement et 35 920 000 € en investissement.

Le premier programme est celui des constructions neuves. Il représente 7,5 M€, avec le collège d'Antibes-les-Pins, suivi du collège les Muriers à Cannes pour le second semestre 2011. Cela s'inscrit dans la poursuite du remplacement des collèges à ossature métallique.

Le deuxième programme concerne la réhabilitation et correspond à 5,5 M€, avec des réhabilitations lourdes comme celle du collège Ségurane à Nice, ainsi que les réhabilitations et extensions de demi-pensions Jean-Henri FABRE à Nice et Les Baous à Saint-Jeannet.

Le troisième programme porte sur la maintenance pour 5 M€, avec l'accessibilité aux handicapés, la maîtrise énergétique, et le raccordement des 1 200 vidéoprojecteurs et le développement des espaces numériques de travail.

Le quatrième programme concerne les gymnases, avec un effort particulier de 15,5 M€. Les programmes d'investissement associés nécessitent un budget de fonctionnement de 4,5 M€.

Le cinquième programme est celui du fonctionnement des collèges, avec des dépenses de 2 M€ en investissement et de 17,85 M€ en fonctionnement. Les dépenses sont les suivantes :

- la participation aux dépenses de fonctionnement des 72 collèges publics et de l'école Célestin FREINET : la dotation initiale votée le 29 octobre dernier est de 10 638 658 €, soit une augmentation de 3,71 % ;
- les aides aux collèges privés sous contrat d'association avec l'État : forfait d'externat de 251 € par élève et par an sur les mêmes critères que l'enseignement public ; une prise en charge de la part de la rémunération des personnels non-enseignants afférente à l'externat, dans le respect de la parité public-privé ; la participation aux travaux d'investissement concernant l'hygiène et la sécurité, dans les limites prévues à l'article 151-4 du Code de l'Éducation ;
- l'offre d'activités physiques et sportives des collégiens ;
- les autres actions réglementées : je citerai simplement les transports scolaires vers les installations sportives extérieures pour 2 M€, reconduits en 2011.

Le sixième programme est celui de la vie scolaire, avec 8,17 M€, dont 620 000 € en investissement et 7,55 M€ en fonctionnement. Ce programme comprend tout d'abord le multimédia éducatif. La mise en service des espaces numériques de travail dans les 34 derniers collèges, c'est-à-dire le programme @gora 06, fait que dans cette révolution numérique, 2011 sera l'année des usages et des services numériques pour tous les collèges de notre département. Notre département devient ainsi une référence nationale. A ceci s'ajoutent les programmes Ressources 06 et Tech 06 pour la lutte contre l'obsolescence et l'expérimentation de nouveaux outils numériques.

Ce programme comprend aussi le voyage de la mémoire, le conseil général des jeunes, les initiatives Collèges 06, c'est-à-dire autant d'actions éducatives qui ont prouvé leur excellence. Nous trouvons enfin les aides aux familles, avec les programmes Cantine 06 et Scolarité 06. Dans le programme Cantine 06, l'aide d'1 euro par déjeuner pour les familles bénéficiaires de l'ARS sera reconduite. Scolarité 06 prévoit une subvention allouée sur critère

social qui s'ajoute à la bourse d'État. 11 000 collégiens en bénéficieront. Ces deux programmes représentent 3,9 M€.

Je vous demande d'approuver ce programme d'investissement et de fonctionnement, et de prendre acte que les crédits nécessaires à leur mise en œuvre sont inscrits au budget départemental.

Je vous remercie.

**M. Le Président**.- Merci. Madame GOURDON.

**Mme GOURDON**.- Permettez-moi tout d'abord une parenthèse.

« *Moussù lou Président, car coulegas,*

*Siàu segura que seren toui d'accordi per soustenir aqui lou proujet de creacioun d'una escola publica en nissart (escola bilingua dau castèrre) e per la oubertura d'una classa a la rintrada. Mautri sian d'accordi amb'aqueu proujet per lo desvelopament de l'enseignement de la lenga regiounala. »*

Nous soutenons donc ce projet.

**M. Le Président**.- Il s'agit de l'école bilingue du Château. Je traduis. Moi aussi. J'en ai d'ailleurs parlé à l'Inspecteur d'Académie pas plus tard que vendredi dernier. Cela avance.

**Mme GOURDON**.- D'accord. C'était une parenthèse. Je reviens au dossier Éducation. L'intervention portera plutôt sur la partie investissement, puisque la partie fonctionnement est stable à 30 M€, comme l'année dernière. Par contre, nous passons de 39 M€ en investissement à 36 M€. C'est sur cela que portera mon propos. Dans le cadre de la politique générale des collèges, je souligne comme nous l'avons toujours fait, la qualité de la politique éducative avec notamment : le travail d'imagination et de suivi des services concernant les projets ; la progression du numérique dans les établissements ; l'entretien des équipements qui est mené de façon fort satisfaisante.

Nous souscrivons à tout cela mais, pour en revenir à l'investissement, nous avons 5,5 % de moins. Sur 4 ans, cette baisse représente 25 %. C'est d'autant plus regrettable que le plan collège 2004 – 2010 arrive à son terme. Je pense qu'il n'a pas tout à fait atteint ses objectifs. C'est un engagement que nous allons vous demander à la fin de ce propos. Il prévoyait en effet la construction d'un certain nombre de collèges neufs, et la disparition totale des collèges à ossature métallique dits « Pailleron » et particulièrement contraires à la sécurité. Tous ces efforts n'ont pas été menés dans ce sens, et je le regrette d'autant plus que le collège qu'il reste est sur mon canton. Pour le collège des Muriers, vous avez pris l'engagement de commencer au second semestre de l'année prochaine. J'espère que ce sera le cas, puisque c'était prévu plus tôt. Tant mieux si c'est bien prévu et bien parti.

En revanche, le collège des Campelières n'est même pas encore dans les études. J'en ai déjà parlé aux services. Il y avait eu également la prévision d'un collège près de Mougins-le-haut avec Sophia. Ce collège n'a pas pu se faire, puisque malheureusement le site proposé par la commune s'est révélé inapproprié. Il était au bord de l'autoroute, donc cela se comprend. Du coup, pas de nouveau collège ni de collège reconstruit sur site pour les Campelières. C'est d'autant plus dommage que finalement le site est assez large et que le terrain est important. Il y aurait de quoi faire. Finalement, nous nous retrouvons avec un collège qui compte 958 élèves. Nous sommes loin de l'objectif de 700 élèves poursuivi par le plan, de surcroît dans un collège Pailleron.

Je cite la phrase qui termine le plan : « *A l'issue de ce plan, les 7 collèges à structure métallique auront totalement disparu.* » On ne peut pas être parfait. Par ailleurs, du côté de Grasse, la reconstruction du collège Carnot était également prévue au plan, mais elle n'a pas été réalisée. C'est pourtant un collège qui est mal loti, enserré et exigu.

Nous aimerions avoir un engagement ferme de la collectivité pour les deux collèges dits Pailleron, et notamment pour le collège des Campelières. Sur la reconstruction sur site, il faudrait au moins l'étudier. A chaque fois que je vais au CA des Campelières, cela revient évidemment. Les parents d'élèves et l'équipe éducative demandent si quelque chose de nouveau est prévu. Nous avons travaillé et nous allons faire une réunion avec le CA pour présenter les projets de rénovation en attendant autre chose, mais nous n'arrivons pas vraiment à cerner l'échéancier. De même, y aura-t-il vraiment une reconstruction sur site ? Il y a un peu de scepticisme. Il faudrait que nous nous engagions fermement pour ce dernier collège Pailleron de notre département après les Muriers.

**M. Le Président.**- Merci. Dr ROUX.

**Dr ROUX.**- En ce qui concerne les deux derniers collèges à ossature métallique, je pense que cela fera l'objet de notre réflexion en 2011 pour le budget suivant. Dans le plan collège, il y avait en effet deux grands chapitres. Le premier consistait à résorber tous les collèges de type Pailleron, mais il y avait aussi, et il y a toujours, des collèges qui doivent sortir *ex nihilo*, puisque nous en avons besoin. Il faudra avoir une réflexion en 2011 pour savoir comment bâtir un calendrier. Pour l'instant, nous avons deux collèges de type Pailleron et une réhabilitation lourde qu'il ne faut pas oublier, c'est-à-dire celle du collège Ségurane à Nice. Nous avons donc déjà trois grands chantiers qui nous occuperont en 2011. Par la suite, je veux bien que nous réfléchissions sur ces sujets avec les services de manière à voir comment, dès 2012, faire face à ces collèges que nous devons supprimer et à ceux que nous devons créer de toute pièce.

**M. Le Président.**- Je confirme ce que vient de dire le Dr ROUX. Nous avons beaucoup avancé, même si nous n'avons pas encore terminé le plan collège. Les objectifs de ce plan seront tous tenus, dans la limite des obstacles matériels qu'il faudra surmonter. Je ne parle pas des obstacles budgétaires, mais il y a des cas qui sont difficiles à surmonter. Pour nous, la priorité de la suppression des structures métalliques est importante. Nous en avons supprimé trois je crois à ce jour. Il reste à engager les Muriers. Nous le ferons cette année. En

ce qui concerne la Rostagne, c'est fait, puisque le chantier démarre et que nous avons déposé la première pierre avec le Dr ROUX et M. LEONETTI. Il nous restera Victor DURUY, les Campelières et les Muriers. Nous en avons aujourd'hui fait 4 sur 7. Vous pouvez estimer que ce n'est pas suffisant et que ce n'est pas la totalité. 2004-2014, nous sommes en 2010. Pour les Muriers, cela va démarrer. Il nous en restera 2. Nous avons une solution sur Victor DURUY. Pour les Campelières, je sais qu'il s'agit d'un dossier prioritaire. Nous y veillerons avec Dr ROUX, soyez-en assurée, dans les meilleurs et les plus brefs délais.

M. MOTTARD.

**M. MOTTARD**.- J'ai juste une remarque de fin de séance qui ne changera pas notre vote, sachant que celui-ci sera positif sur ce dossier. Le budget est en légère diminution, et cela correspond ponctuellement à un certain nombre de difficultés dans les établissements. Je voudrais simplement pointer, comme je l'ai fait en commission, la question du budget primitif du collège Vernier. Il faudrait se pencher sur cette question et essayer de l'arranger. C'est plus une question de timing que véritablement une question de budget.

**M. Le Président**.- En fin de journée, on fait les courses cantonales, c'est normal. Il n'y a pas de problème sur Vernier. Sur le budget, vous notez une petite baisse. C'est vrai qu'optiquement c'est une baisse par rapport au budget 2010. Par rapport au réalisé 2010, qui est lui plus faible, nous serons globalement dans la même hauteur, avec un investissement qui demeure important : 35 M€. C'est un investissement lourd. Quant au fonctionnement, il se situera quasiment au même niveau, compte tenu des efforts qui ont été décrits.

*Le rapport n°28, mis aux voix, est adopté. (Abstention du groupe communiste).*

Je vous remercie. La parole est au Pr ASSO.

## **29. BP 2011 – POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

**Pr ASSO**.- Il s'agit d'une politique d'enseignement supérieur organisée autour de trois axes : l'entretien et les travaux des bâtiments départementaux ; la construction du Campus STIC ; l'enseignement supérieur, la recherche et la vie scolaire. Cela représente un coût global de 27 048 500 €, dont 26 212 000 € en investissement et 836 500 € en fonctionnement. Les recettes s'élèvent quant à elles à 5 800 000 €.

En ce qui concerne l'entretien et les travaux dans les bâtiments départementaux, il s'agit essentiellement de la conservation du patrimoine, de la mise aux normes des bâtiments et de l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Pour la construction du Campus STIC, c'est un dossier que vous connaissez. Il s'agit de regrouper un certain nombre d'institutions pour pouvoir donner à Sophia Antipolis l'élan que constituera ainsi ce Campus qui sera quasiment unique en Europe. Le coût total de l'opération est de 73 334 242 €. Le Département assure la coordination et l'animation du site en relation avec les institutionnels. Les crédits inscrits pour cette opération sont de 22,5 M€ en investissement et de 9 500 € en fonctionnement.

Le troisième axe correspond : aux appels à projets annuels ; au développement du capital humain en formant localement les étudiants ; à l'amélioration de la vie étudiante ; à la poursuite du soutien aux pôles de compétences départementaux.

Les crédits sont inscrits au budget. J'en ai terminé.

**M. Le Président**.- Merci pour cette efficacité et cette célérité conjuguées. Je mets ce rapport aux voix.

*Le rapport n°29, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

La parole est à M. THAON.

### **30. BP 2011 – POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES DEPARTEMENTALES**

**M. THAON**.- Le rapport n°30 concerne la politique des infrastructures routières départementales. En 2011, le Département poursuivra sa politique de développement et de maintenance des infrastructures routières. Cette politique nécessite la mise en place de 61,5 M€ au titre des autorisations de programmes, et de 81,672 M€ pour les crédits de paiement, dont 69,232 M€ affectés à l'ensemble des cinq programmes d'investissement suivants :

- points noirs, pour 23,3 M€ : lors de la séance du 25 novembre 2004, l'assemblée territoriale avait voté le plan de résorption des points noirs routiers. A ce jour, ce plan est réalisé à 40 %. Il s'agit d'un poste essentiel d'investissement ;
- l'aménagement du territoire et du cadre de vie, pour 27 M€ : ce sont les opérations d'amélioration de voiries non identifiées comme points noirs ;
- la conservation du patrimoine, pour 14,5 M€ : cela concerne les 2 630 kilomètres de réseau routier ainsi que les nombreux ouvrages d'art qui le composent. Je précise que la sécurisation est un point très important dans notre département, avec 4 M€ prévus. Cette somme est utilisée grâce à des bons de commande et permet d'intervenir de façon spontanée ;
- le fonds de concours et subventions, pour 2,4 M€, principalement pour le financement du tunnel de Tende ;
- le programme Équipements et Réseaux pour 2 M€ : ce sont les dépenses inhérentes à l'acquisition de matériel, d'outillage et de véhicules techniques nécessaires à l'entretien du réseau routier départemental.

Nous avons par ailleurs les dépenses de fonctionnement pour 12,4 M€. Malgré la légère baisse, cela va répondre aux besoins eu égard à la baisse au niveau des appels d'offres, à de nombreux travaux réalisés aujourd'hui en régie par les SDA, et à de nouvelles techniques d'enrobés à froid avec des couches plus minces, tout en maintenant évidemment la sécurité des usagers.

Vous trouvez dans le rapport la liste de toutes les opérations qui vont être lancées pour les points noirs. Cette proposition a recueilli un avis contre de la part du parti communiste, au niveau de la commission des travaux comme de la commission des finances, ce qui est un peu regrettable au regard de tout ce qui a été fait, sachant que notre Département investit toujours beaucoup plus que tous les autres départements de France. Les opérations qui sont menées le sont toujours à la grande satisfaction des usagers, et elles ont apporté une amélioration notable dans ce secteur. J'en ai terminé.

**M. Le Président.**- Merci M. THAON. C'est un dossier important que vous suivez assidument. Je vous en remercie. Vous vous êtes rendu sur place la semaine dernière au Cannel, pour un dossier qui a généré beaucoup de difficultés et qui a été traité avec beaucoup de célérité par les services. Je les en félicite.

Y a-t-il des interventions sur ce dossier ? M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Mon collègue M. THAON disait : « le Département poursuivra sa politique de développement des infrastructures ». Il devrait plutôt dire : « va essayer de poursuivre », compte tenu des chutes de moyens prévues dans ce domaine, l'année dernière comme cette année. Nous pouvons avoir quelques inquiétudes. Nous étions arrivés à un réseau routier départemental, avec l'addition des routes nationales, qui était à peu près correct. Il nous semble que pour l'avenir, les conditions ne sont pas réunies pour que l'entretien normal soit assuré. Que dire des points noirs qui ne vont pas être réalisés au rythme soutenu... Ca m'étonnerait que le programme puisse être tenu. Or c'est une de nos compétences essentielles que l'entretien de la voirie et des infrastructures départementales. Nous allons le voter, puisque nous ne pouvons pas ne pas le voter, mais c'est un domaine où nous ne devrions pas économiser. Contrairement à ce que l'on nous a expliqué en commission, tout n'est pas fini. Il s'en faut de beaucoup, et de toute façon l'entretien doit être permanent. Aujourd'hui, nous ne prenons pas le chemin d'un entretien à la hauteur des besoins.

**M. Le Président.**- M. VINCIGUERRA, puis M. BALARELLO.

**M. VINCIGUERRA.**- Je ne reviens pas sur ce qu'a dit mon collègue concernant le problème de l'entretien. Je partage complètement cette analyse, sachant de plus que notre département a été l'un de ceux qui a demandé de manière quasiment autoritaire à récupérer des routes nationales. Cela s'est fait à financement constant de l'État, sachant que ce financement était, selon les estimations faites à l'époque, de 20 % inférieur aux besoins, notamment en termes d'entretien. Nous trainons donc ce boulet. De plus, il y a effectivement une baisse de l'investissement, liée à une baisse globale du budget, mais il est vrai que la totalité des opérations est loin d'être atteinte. La totalité du programme des points noirs que nous avons voté est loin d'être atteinte.

Néanmoins, pour ce qu'il reste, nous allons le voter. Nous allons également le voter comme un hommage aux services qui ont une véritable constance et qui font un travail très conséquent pour parvenir à continuer de fonctionner avec une charge de travail aussi lourde et

des moyens qui se raréfient. Ce sera donc un vote pour ce qui reste, et en hommage appuyé aux services.

**M. BALARELLO.**- Comme mon collègue M. VINCIGUERRA, je rends hommage au service des routes qui fait un travail considérable. De plus, je voudrais que vous interveniez auprès de M. MARIANI afin que la nouvelle CIG, qui doit se tenir en principe au mois de janvier, ait lieu à Nice. C'est important. Sur le tunnel de Tende, nous avons eu une CIG à Nice avec Christian ESTROSI, et nous avons réglé pas mal de problèmes. Je pense qu'il est important que vous puissiez intervenir afin que les derniers problèmes restants pour le tunnel de Tende soient réglés le plus vite possible.

**M. Le Président.**- Merci mes chers collègues. Vous avez souligné la baisse des interventions en matière routière. Je ne la contesterai pas. Les chiffres sont là et sont transparents. Cette baisse s'est amorcée depuis le pic que nous avons atteint en 2008. Nous en étions alors à 171 M€ de crédits, puis 149 M€ en 2009. Nous avons voté un budget 2010 à 123 M€ et nous réaliserons 100 M€ cette année. C'est vrai qu'il y a une décélération. Tout d'abord, nous avons terminé certains grands projets structurants. La pénétrante du Paillon a par exemple représenté 70 M€. Nous avons quasiment terminé l'opération 202 bis et 202, pour 210 M€ au total, sachant qu'une section doit se terminer cette année, ce qui achèvera complètement la 202 bis. Nous avons donc réalisé des opérations très lourdes.

Le plan points noirs représentait 1,20 milliard d'euros, ce qui avait été défini en 2004, avec environ 130 opérations. Aujourd'hui, nous avons dépassé le milieu du guet. Sur 134 opérations recensées, 124 sont terminées ou engagées : 60 sont terminées ou en cours de chantier, soit 45 % pour 464 M€ de travaux déjà engagés ; 64 sont en cours d'études ou en procédure ; 7 % seulement des 134 opérations n'ont pas été engagées, et ce pour différentes raisons, notamment des raisons d'évolution technique. Nous sommes d'ailleurs en train de conduire une évaluation pour savoir si certains de ces projets sont encore pertinents. Néanmoins, 93 % des projets seront d'une façon certaine conduits à leur terme.

Sur ce point, je pense que nous avons porté un niveau d'investissement en matière routière deux fois plus élevé que les départements de notre strate. Nous revenons à présent dans la moyenne. Sur les départements millionnaires, l'investissement et le fonctionnement en faveur des routes représentent 64 € par habitant. Nous sommes au budget 2011, que vous jugez en baisse, à 110 € par habitant. Notre effort est donc loin d'être modeste ou ridicule. Il est important. Certes il est plus faible que celui que nous avons conduit, mais nous savions qu'il y aurait un pic d'investissement de 2004 à 2010. C'est vrai sur tous les grands projets d'investissement. Aujourd'hui, la conjoncture budgétaire nous conduit à suivre un rythme plus ralenti, mais nous nous adaptons.

Si demain les circonstances font que les droits de mutation retrouvent des niveaux comparables à 2007, s'il faut faire un effort, c'est dans ce secteur qu'il faudra sans doute le faire en priorité, mais je ne peux pas laisser dire que nous négligeons l'entretien de nos réseaux. Les moyens humains sont là et ne sont pas comptés dans ce budget. Comme vous l'avez tous fait, nous pouvons reconnaître la qualité de l'encadrement et des agents dans les

SDA. Nous pouvons reconnaître aussi le bon calibrage de nos effectifs, par rapport à ce que nous avons récupéré de la DDE. Nous avons rattrapé les retards. Aujourd'hui, nous avons donc les moyens humains et les moyens matériels modernes qui assurent un entretien important. Nous allons faire beaucoup plus de travaux en régie. Sur certaines SDA, les travaux sont en effet conduits en régie et sont beaucoup moins coûteux, tout en permettant un entretien de qualité sur les routes. C'est un modèle que je voudrais généraliser. Nous avons une réflexion qui doit être conduite pour faire mieux, avec les mêmes moyens budgétaires. Je pense que nous pouvons y arriver. C'est en tous cas la mission que j'ai confiée aux services sur l'entretien routier.

En termes de grands chantiers, nous lançons cette année le contournement de Vallauris. Ce sera un des grands chantiers de l'année 2011. La pénétrante Cannes –Grasse avance. Nous avons résolu le problème des Tulipes. Ce sont deux chantiers très lourds. Nous allons également terminer la pénétrante de la Siagne en 2011. Les grands barreaux structurants nord-sud sont donc quasiment tous réalisés. En même temps, nous développons une forte politique de transports en commun. Cette politique de déplacement est cohérente. Certes, nous ne sommes plus au même niveau qu'en 2007, mais convenez que l'essentiel a été fait aussi, même si je conviens pour ma part qu'il reste encore à faire.

*Le rapport n°30, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Je vous remercie. Les quatre derniers rapports vont nous être présentés par Mme GIUDICELLI.

### **31. BP 2011 – POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES – DISPOSITIONS FINANCIERES ET ADAPTATION DES EMPLOIS AUX BESOINS DE LA COLLECTIVITE**

**Mme GIUDICELLI.**- M. le Président, vous avez largement parlé ce matin dans votre discours de votre politique de ressources humaines. Vous avez précisé que nous continuerions à maîtriser les effectifs. Voici quelques chiffres pour illustrer simplement ce que vous avez déjà dit. En dépenses de fonctionnement, la ligne du personnel s'élève à 200,2 millions, contre 3,212 M€ de recettes. Des propositions très intéressantes ont été faites au personnel. Je ne parle pas simplement des recrutements ou de l'évolution normale de la maîtrise de la masse salariale. Nous leur avons par exemple proposé de monétiser leur CET de 2005 à 2009, ce qui est très intéressant. Je voudrais rappeler aussi l'importance pour vous de la politique sociale en faveur du personnel. De même, les chèques-déjeuner représentent près de 2 M€. Vous êtes néanmoins d'accord pour renouveler les 950 000 € de subventions pour le restaurant inter-administratif. Vous proposez aussi de reconduire une subvention au COS à hauteur de 2 074 445 €, ainsi que 100 000 € pour le DUC. Bien évidemment, nous proposons aussi quelques recrutements nécessaires au bon fonctionnement, de la formation, etc.

Vous êtes venu, M. le Président, rencontrer les syndicats et les représentants du personnel lors de la dernière CAP. Vous avez pu constater qu'ils étaient plutôt heureux de ce

qui se passe et heureux de votre façon de gérer le problème de ce que nous appelons les bulles.

**M. Le Président**.- Je vous remercie. M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA**.- Ce sera une abstention sur la gestion des postes de personnel et de la suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux.

*Le rapport n°31, mis aux voix, est adopté. (Abstention du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste).*

*Me BALARELLO ne prend pas part au vote.*

### **32. BP 2011 – POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX**

**Mme GIUDICELLI**.- Il s'agit de vous présenter les orientations de la politique des moyens généraux pour lesquelles un budget de 22 522 800 € en dépenses et de 150 000 € en recettes a été nécessaire. Ce projet regroupe le programme fournitures et services pour l'administration générale ; l'équipement pour l'administration générale, et les crédits gérés hors programme. Les actions entreprises permettront d'optimiser les moyens existants et de doter les services des moyens nécessaires afin de leur permettre d'offrir un service public de qualité et de mettre en œuvre les nouveaux moyens, tant dans le domaine des moyens généraux que des systèmes d'informations.

Nous avons débattu de ce sujet en commission. Je ne vais pas tout vous redire. Il y a simplement une note au rapporteur. Deux dossiers avaient été retirés en séance de la commission permanente du 2 décembre. Ces dossiers sont représentés aujourd'hui dans les mêmes termes, les éléments complémentaires ayant été apportés à Me CONCAS lors d'une visite sur les lieux.

**M. Le Président**.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

**Me CONCAS**.- Nous allons voter cette note au rapporteur. Il est heureux sur le 400 Promenade des Anglais que nous ayons réduit la durée, initialement de 9 ans, à 1 année renouvelable. Nous ne sommes donc pas trop engagés. Voilà une vigilance qui me paraît la bienvenue. Quant à l'International School of Nice, c'est un très bel établissement pour lequel nous avons formulé deux exigences qui ont été prises en compte dans l'article 7 de la convention. Nous ne voyons pas de visuel du Département des Alpes-Maritimes, ce qui fait que les parents qui amènent leurs enfants à l'école ignorent qu'ils viennent dans un bâtiment dont le Département est propriétaire. La deuxième exigence, puisque nous ne percevons pas 200 000 € de valeur locative, c'est que nous soyons informés annuellement de l'ensemble des investissements que fait l'établissement. C'est le cas dans la convention. Nous votons donc ce rapport avec plaisir.

**M. Le Président**.- Très bien.

*Le rapport n°32, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**33. BP 2011 – POLITIQUE MOYENS GENERAUX**

**Mme GIUDICELLI**.- Nous vous proposons un budget de 22 522 800 € en dépenses et de 150 000 € en recettes. Cette politique regroupe le programme fournitures et services, et le programme équipement pour l'administration générale, ainsi que les crédits gérés hors programme. Les actions entreprises permettront d'optimiser les moyens existants et de doter les services des moyens nécessaires afin de leur permettre d'offrir un service public de qualité et de mettre en œuvre les nouveaux moyens, tant dans le domaine des moyens généraux que des systèmes d'informations.

*Le rapport n°33, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**34. COMMUNICATION A L'ASSEMBLEE EN MATIERE D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT PAR DELIBERATION DU 29 JUIN 2009**

**M. Le Président**.- Ce dossier n'appelle pas de vote, n'est-ce pas ?

**Mme GIUDICELLI**.- En effet. Il s'agit simplement de prendre acte, dans le cadre de la délégation qui vous est donnée, de toutes les autorisations d'ester en justice.

**M. Le Président**.- Bien. Mes chers collègues, avant de soumettre à votre approbation les procès-verbaux des séances des 29 octobre et 18 novembre, je voudrais vous apporter une précision sur le rapport n°5, concernant les remises gracieuses au profit des restaurateurs des voies périphériques ouest du Port de Nice. Suite au débat de ce matin, je vous précise que la remise de 50 % sur les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public maritime est bien applicable sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, et non sur la moitié de l'année, comme cela était précisé suite à une erreur matérielle. Je vous demande donc de confirmer votre vote sur le rapport n°5, cette précision étant apportée. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ?

*Il est pris acte de cette communication.*

Je vous remercie. Sur les procès-verbaux des réunions précédentes, pas de remarque particulière non plus ? Je considère qu'ils sont approuvés à l'unanimité ?

*Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux de la séance du 29 octobre et du 18 novembre 2010 sont approuvés à l'unanimité.*

Je vous remercie d'avoir assisté avec beaucoup d'assiduité à cette séance. Je remercie ceux qui sont restés jusqu'au bout. Il me reste à souhaiter à chacun d'entre vous, ainsi qu'à vos proches et vos familles, de très belles fêtes de fin d'année. Rendez-vous en début d'année pour la prochaine commission permanente au mois de février. Les vœux institutionnels auront lieu le 3 janvier à la Préfecture. Merci à tous.

La séance est levée à 18 h 56 heures.